

Abû Bakr le Véridique ابو بکر الصدیق
le meilleur des Compagnons
et le plus en droit au califat

Compilé et classé par
Le noble chaykh Muhammad ibn 'Abd Ar-Rahmân
ibn Qâsim ابن قاسم
(1345 – 1421 H)

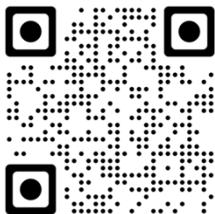
À partir de l'ouvrage « Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah » écrit par
Chaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah ابن تیمیہ
(661 – 728 H)

Vérifié et travaillé par son fils
Dr. 'Abd Al-Muhsin ibn Muhammad Al-Qâsim
Imam et prêcheur à la Mosquée du Prophète

Abû Bakr le Véridique رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ،
le meilleur des Compagnons et
le plus en droit au califat

**Vous pouvez consulter et télécharger tous les ouvrages
du noble chaykh en vous rendant sur le lien suivant :**

a-alqasim.com/books/



Abû Bakr le Véridique رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ، le meilleur des Compagnons et le plus en droit au califat

Compilé et classé par :

Le noble chaykh Muhammad ibn 'Abd Ar-Rahmân
ibn Qâsim رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ
(1345 – 1421 H)

À partir de l'ouvrage « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » écrit par
Chaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ
(661 – 728 H)

Vérifié et travaillé par son fils :

Dr. 'Abd Al-Muhsin ibn Muhammad Al-Qâsim
Imam et prêcheur de la noble Mosquée Prophétique

Au nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Introduction

Toutes les louanges appartiennent à Allah, Seigneur de l'univers. Que la prière et le salut soient sur notre Prophète Mu_{hammad}, ainsi que sur sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.

Ceci dit :

Les communautés et les peuples n'ont de cesse d'évoquer leurs grandes figures et leurs personnalités importantes, s'inspirant ainsi de leur vie et suivant leurs exemples. Les meilleures créatures sont les Messagers d'Allah, puis les Compagnons de notre Prophète Mu_{hammad} صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les Compagnons ont un grand mérite sur chaque croyant ; et le mérite de tout bien dont jouissent les musulmans en termes de foi, de science, d'adoration et de bonheur, revient tout d'abord à Allah عَزَّوجَلَّ, puis à la bénédiction de ce que les Compagnons ont pu accomplir en transmettant la religion.

Le plus complet des Compagnons, le meilleur, le plus érudit d'entre eux, le plus brave et le premier à s'empresser d'accomplir le bien est Abû Bakr le Véridique, 'Abdullâh ibn 'Uthmân ibn 'Âmir Al-Qurâchî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ.

En raison de l'immense mérite d'Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ et de son haut rang en Islam, mon père رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a compilé les éléments dispersés de sa biographie dans l'ouvrage du Chaykh Al-Islâm : « *Minhâju-s-sunnah an-nabawiyah* », et l'a intitulé : « **Abû Bakr le Véridique, le meilleur des Compagnons et le plus en droit au califat** ».

Mon père رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a fourni de grands efforts pour réaliser cet ouvrage. Mais ce qui l'a grandement aidé à publier ce livre, après la grâce d'Allah, est sa profonde connaissance des œuvres de Chaykh Al-Islâm. Mon père a dit dans l'introduction¹ : « Cette recherche – portant sur les mérites du Véridique et sa légitimité au califat – est dispersée dans l'ouvrage « *Al-manhâj* » ; on ne peut l'obtenir dans sa totalité que si l'on a lu le livre en entier, et ceci est une chose ardue qui nécessite du temps. En effet, Ibn Taymiyyah رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ n'a pas rédigé ce livre dans le but de traiter des mérites d'Abû Bakr, mais il ne l'a écrit que pour réfuter un auteur rafidite, en reprenant ses expressions et ses objections. »

¹ (p.98).

Mon père رَحْمَةُ اللَّهِ a expliqué dans l'introduction de son livre la raison de celui-ci, il dit : « Mon objectif premier est que le musulman ait une connaissance complète du mérite d'Abû Bakr le Véridique et de sa légitimité au califat après la mort du Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ». » Mon père fit imprimer le livre de son vivant, qui reçut un bon accueil.

En raison de l'importance du sujet traité, mais aussi pour exécuter la recommandation que mon père m'avait faite – oralement et par écrit – en me demandant d'examiner ses livres et de les publier, j'ai voulu réaliser son souhait pour ce livre. Il avait écrit dans son introduction : « J'aimerais que ce livre, ou un autre similaire, soit présent dans chaque foyer musulman. » Je l'ai alors examiné et réimprimé pour qu'il soit publié sous sa plus belle apparence, comme le désirait mon père رَحْمَةُ اللَّهِ.

J'implore Allah de rendre ce livre aussi bénéfique que son original, de récompenser de la meilleure manière les savants musulmans et de nous réunir dans les Jardins de la félicité.

**Que la prière d'Allah et Son salut soient sur notre Prophète Muhammad,
ainsi que sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.**

Dr. 'Abd Al-Muhsin ibn Muhammad Al-Qâsim

Imam et prêcheur de la noble Mosquée Prophétique

**J'ai achevé l'écriture de ce livre le treize du mois de Safar de l'an mille
quatre-cent-quarante-cinq de l'hégire prophétique,
à la Mosquée Prophétique.**

La biographie de Chaykh Al-Islâm ibn Taymiyyah الشافع

Son nom, sa lignée et sa naissance

Il s'agit d'Ahmad ibn Chihâbu-d-Dîn ‘Abd Al-Halîm ibn Majdu-d-Dîn ‘Abd As-Salâm ibn ‘Abdillâh ibn Al-Khidr ibn Muhammad ibn Al-Khidr ibn ‘Alî ibn ‘Abdillâh ibn Taymiyyah Al-Harrâni.²

Son surnom est Abû Al-‘Abbâs.³

On l'appelait Taqiyu-d-Dîn⁴, mais il est devenu célèbre par l'appellation de « Chaykh Al-Islâm »⁵.

Il est né à Harrân⁶, le dix du mois de Rabî‘ Al-Awwal, en l'an six-cent-soixante-et-un de l'hégire.⁷

Son enfance, sa quête du savoir et les éloges des savants à son égard

Il a grandi الله dans un foyer de science et de piété. Son père, Chihâbu-d-Dîn ‘Abd Al-Halîm, occupait une chaire dans la grande mosquée de Damas, où il dispensait des cours en s'appuyant uniquement sur sa mémoire. Son père devint par la suite responsable du Dâr Al-Hadîth As-Soukkariyyah, à Al-Qassâ‘în.

Son grand-père, Majdu-d-Dîn ‘Abd As-Salâm, auteur de l'ouvrage « *Muntaqâ-l-akhbâr* »⁸ était un érudit jurisconsulte et un savant du hadith ; il maîtrisait les dix lectures coraniques et avait composé un poème sur ce thème.

Chaykh Al-Islâm demeura à Harrân jusqu'à l'âge de sept ans, puis son père l'emmena avec lui à Damas, où il grandit de la meilleure façon possible. Allah lui assura une croissance bonne et complète.

² « *Al-‘uqûd ad-durriyyah* » d'Ibn ‘Abd Al-Hâdî (p.18).

³ « *Al-‘uqûd ad-durriyyah* » d'Ibn ‘Abd Al-Hâdî (p.18).

⁴ « *Al-‘uqûd ad-durriyyah* » d'Ibn ‘Abd Al-Hâdî (p.18).

⁵ « *Ach-chahâdatu-z-zâkiyyah fi thanâ-il-a-immah ‘alâ Ibn Taymiyyah* » (p.24).

⁶ Harrân est une ville située au sud-est de la Turquie, au niveau de la frontière syrienne, à cent-dix kilomètres au nord de la ville syrienne de Racca. « *Mu‘jam mâ-s-tu‘jîm* » (t.2, p.435) et « *Mu‘jam al-buldân* » (t.2, v.235).

⁷ « *Al-‘uqûd ad-durriyyah* » d'Ibn ‘Abd Al-Hâdî (p.18), et « *Al-a‘lâm Al-‘âliyyah* » (p.16).

⁸ C'est un ouvrage qui contient le plus grand nombre de hadiths liés aux règles religieuses (*Al-Abkâm*).

Le premier livre de hadiths qu'il mémorisa fut : « *Al-jam'u bayna-s-sabîhayn* », de l'imam Al-Humaydî.

Dans les différentes branches de la science, rares étaient les livres qu'il n'avait pas parcourus. Allah l'avait doté d'une mémorisation fulgurante et d'une mémoire puissante⁹.

Il prit la science de nombreux savants dans diverses disciplines. Ibn 'Abd Al-Hâdî رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهُ a dit : « Ses chouyouûkh, dont il a pris la science, sont plus de deux cents. »¹⁰

Il brilla également à travers l'écriture, ce qui lui valut les éloges de nombreux érudits. Adh-Dhahabî رَحْمَةُ اللَّهِ تَعَالَى عَلَيْهِ a dit : « Il est probable que ses fatwas dans les branches de la science aient atteint trois cents volumes, voire davantage. »¹¹

Ibn Rajab رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهُ a dit : « Concernant ses ouvrages, ils sont bien trop célèbres pour qu'on ait besoin de les mentionner, et bien trop connus pour qu'on puisse les ignorer. Ils se sont répandus sur terre aussi vite que le soleil et ont rempli les pays et les contrées. Ils sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer, et il n'y aurait pas assez d'espace pour dénombrer les plus connus d'entre eux et les citer. »¹²

Ibn Daqîq Al-'Id رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهُ a dit : « Lorsque j'ai rencontré Ibn Taymiyyah, j'ai vu un homme pour qui toutes les sciences étaient placées devant ses yeux, prenant d'elles ce qu'il voulait et délaissant ce qu'il voulait. »¹⁴

Sa mort

Il décéda peu avant l'aube, le lundi vingt-deux du mois de Dhû-l-Qa'dah, de l'an sept-cent-vingt-huit de l'Hégire, toujours dans le même état : luttant pour

⁹ « *Al-uqûd ad-durriyyah* » d'Ibn 'Abd Al-Hâdî (p.19), et « *Al-a'lâm Al-'aliyyah* » (p.16).

¹⁰ « *Al-uqûd ad-durriyyah* » (p.19).

¹¹ « *Ad-durar al-kâminah* » (t.1, p.175).

¹² « *Dhaylu tabaqâti-l-hanâbilah* » (t.4, p.520).

¹³ Il s'agit d'Abû Al-Fath, Muhammad ibn 'Alî ibn Wahb Al-Misrî, Al-Mâlikî, puis Ach-Châfi'i, connu sous le nom d' « Ibn Daqîq Al-'Id ». Né en 625 de l'Hégire, c'était un jurisconsulte, un savant du hadith, le chaykh de l'Islam et l'un des érudits de son époque. Il décéda رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهُ en l'an 702 de l'Hégire « *Al-nâfi bi-l-wafayât* » (t.4, p.137), « *Tabaqâtu-ch-châfi'iyyîn* » (p.952).

¹⁴ « *Ar-Raddu-l-wâfir* » (p.59).

Allah le Très-Haut, patient et espérant la récompense divine. Jusqu'à sa mort رَحْمَةً لِلَّهِ عَزَّلَهُ، il s'était détourné de tout pour se consacrer pleinement à la cause Allah.

La prière funéraire fut accomplie sur lui dans la grande mosquée des Omeyyades.¹⁵

Ibn Kathîr رَحْمَةً لِلَّهِ عَزَّلَهُ a dit : « Un nombre si important s'était réuni pour son cortège funéraire qu'aucun sultan tyrannique, pas même un registre consignant tous les noms des militaires, n'aurait pu réunir ce si grand nombre. »¹⁶

¹⁵ « *Al-a'lâm Al-'aliyyah* » (p.82 – 83).

¹⁶ « *Al-bidâyah wa-n-nihâyah* » (t.18, p.299).

La biographie de mon père الله يعزّزه¹⁷

Son nom, sa lignée et sa naissance

Il s'agit du chaykh et érudit Muhammad ibn 'Abd Ar-Rahmân ibn Muhammâd ibn 'Abdillah ibn Qâsim, issu de la famille des 'Âsim et originaire de la tribu des Qahtân.

Il est né en l'an mille-trois-cent-quarante-cinq de l'Hégire dans le village « Al-Bîr », situé à cent-vingt kilomètres au nord de Riyad.

¹⁷ Cette biographie est un résumé de notre livre : « La biographie succincte de mon père, l'érudit Muhammad ibn Qâsim الله يعزّزه, le compilateur des fatwas du Chaykh Al-Islâm ibn Taymiyyah الله يعزّزه et des fatwas de son Éminence, chaykh Muhammad ibn Ibrâhîm Al Ach-Chaykh الله يعزّزه. »

Son éducation, sa quête du savoir et les éloges des savants à son égard

Il reçut une éducation religieuse et scientifique. En effet, son père, le chaykh et érudit ‘Abd Ar-Rahmân ibn Qâsim اللهُ أَعُزُّ, est celui qui a compilé « *Ad-Durar as-saniyyah fî-l-ajwibati-n-najdiyyah* » – en seize volumes. Il est aussi l'auteur de « *Hachiyatu-r-ravdi-l-murbi* » en sept volumes, et de bien d'autres livres profitables.

Son père veillait de près sur lui. Dès son plus jeune âge, il l'avait orienté vers l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Après les avoir maîtrisées, son père est venu le voir – alors qu'il se trouvait à l'école [coranique] – lui a pris la main, l'a fait sortir de l'établissement et lui a dit : « Je veux que tu sois un homme de science, pas seulement un écrivain. »

C'est ainsi que mon père se rendit auprès de son Éminence, chaykh Muhammâd ibn Ibrâhîm pour intégrer ses cours, alors qu'il n'avait que six ans. Le chaykh lui demanda : « As-tu mémorisé le Coran ? – Non, répondit mon père. – Seuls ceux qui ont mémorisé le Coran peuvent assister à mes cours, lui dit le chaykh. » Mon père se consacra alors à la mémorisation du noble Coran qu'il terminait en huit mois. Il put ensuite rejoindre les cours du noble chaykh et de bien d'autres.

Allah l'a comblé d'une grande intelligence et d'une sagacité précoce. Depuis son plus jeune âge, des signes d'intelligence se manifestaient.

Chaykh ‘Abdullah ibn Jibrîn اللهُ أَعُزُّ relate : « Chaykh Muhammâd ibn Qâsim était l'élève le plus brillant du groupe avec qui nous avons étudié auprès de son Éminence, l'érudit Muhammâd ibn Ibrâhîm. C'était lui qui lisait au chaykh le texte et l'explication, car il accordait de l'importance à la mémorisation des textes religieux, et ce, malgré la présence d'étudiants plus âgés et plus anciens que lui dans l'apprentissage. » Il dit également اللهُ أَعُزُّ : « Muhammâd ibn Qâsim est meilleur que moi et plus savant. »

Ses chouyoûkh

Il a appris la science auprès des plus grands savants de son époque, parmi eux :

1 – Son Éminence, chaykh Muhammad ibn Ibrâhîm Âl Ach-Chaykh رحمه الله – mufti du Royaume d'Arabie Saoudite et président des juges et des affaires islamiques –, décédé en 1389 de l'hégire.

2 – Le méritant chaykh ‘Abd Al-Laṭîf ibn Ibrâhîm Âl Ach-Chaykh – le frère de chaykh Muhammad ibn Ibrâhîm رحمه الله, et directeur des instituts scientifiques et des facultés –, décédé en 1386 de l'hégire.

3 – Son Éminence, chaykh ‘Abd Al-‘Azîz ibn ‘Abdillah ibn Bâz رحمه الله – mufti général du Royaume d'Arabie Saoudite –, décédé en 1420 de l'hégire.

4 – Son père, l'érudit ‘Abd Ar-Rahmân ibn Qâsim رحمه الله – l'auteur de nombreux livres bénéfiques –, décédé en 1392 de l'hégire. Il étudia auprès de lui la jurisprudence.

Ses étudiants

Mon père الله يَسْأَلُهُ a consacré sa vie à l'étude de la science, l'enseignement, la compilation et l'écriture. De nombreux grands étudiants en science ont étudié auprès de lui. Parmi eux : son Éminence et mufti général du Royaume d'Arabie Saoudite, chaykh 'Abd Al-'Azîz ibn 'Abdillah Al Ach-Chaykh, qu'Allah le préserve.

Son influence et ses ouvrages

Parmi les plus célèbres :

1 – « *Majmû'u fatâwâ chaykhi-l-Islâm ibn Taymiyyah* » qu'il compila avec son père en trente-cinq volumes.

2 – « *Al-mustadrak 'alâ majmû'i fatâwâ chaykhi-l-Islâm* », cinq volumes.

3 – « *Âlu rasûlillah ﷺ wa awliyâ-uh* » qu'il a puisé du livre « *Minhâjus-sunnah an-nabawîyyah* » de Chaykh Al-Islâm ibn Taymiyyah.

4 – « *Abû Bakr As-Siddîq حَفَظَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهُ وَسَلَّمَ, afdalu-s-sâhabah, wa ahaqbum bi-l-khilâfah* », il s'agit là de notre présent ouvrage.

Sa mort

Après une vie riche en savoir et en service rendu à la religion, mon père ﷺ fit trois songes qui lui indiquaient la proximité de sa mort. À huit heures du matin, le lundi vingt-sept du mois de Jumâdâ Al-Âkhirah de l'an mille-quatre-cent-vingt-et-un (27/6/1421) de l'hégire, mon père était en train de marcher dans la ville de Riyad quand une voiture roulant à grande vitesse le percuta. Il fut gravement blessé à la tête et au corps. On le transporta à la cité médicale du roi Su'ûd, à Riyad – qui était auparavant connu sous le nom de « l'hôpital Ach-Chumaysî » – dans laquelle il mourut. C'est aussi dans cet hôpital que son père décéda ﷺ.

Depuis l'accident jusqu'à son dernier souffle, il ne faisait que prononcer l'attestation de foi alors qu'il avait perdu connaissance. Il quitta ce monde à l'âge de soixante-seize ans.

On pria sur lui le mardi après-midi à la grande mosquée de Riyad, le vingt-huit du mois de Jumâdâ Al-Âkhirah de l'an mille-quatre-cent-vingt-et-un (28/6/1421) de l'hégire. Son Éminence le mufti du Royaume d'Arabie Saoudite, chaykh 'Abd Al-'Azîz Âl Ach-Chaykh, présida la prière à laquelle assistèrent également un bon nombre de savants, de personnalités et de gens ordinaires. Tous furent attristés de sa mort en raison des immenses services qu'il rendit à la religion.

J'implore Allah de lui pardonner, de le récompenser de la meilleure façon au nom de l'Islam et des musulmans, et de le loger dans les hauts Paradis sans aucun jugement.

Le Prophète ﷺ a dit : « Ô gens ! Veuillez reconnaître le droit d'Abû Bakr, car jamais il ne m'a causé de tort. »

Abû Bakr le Véridique رضي الله عنه
le meilleur des Compagnons et le plus
en droit au califat

Au nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Introduction

Toutes les louanges appartiennent au Souverain, Celui qui accorde tout. Il sait parfaitement à qui confier Son message, et Il choisit pour chaque Prophète des apôtres et des compagnons. Je témoigne qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Unique, Celui qui n'a aucun associé, un témoignage dénué de polythéisme et de doute. Et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messager élu, Son bien-aimé intime qu'Il a choisi. Que les prières d'Allah, Son salut et Sa bénédiction soient sur lui, sa famille et ses Compagnons, les grands imams de la voie droite et les lanternes [à suivre] dans l'obscurité.

Ceci dit :

Voici un résumé classifié et documenté par des preuves extraites du Livre d'Allah, de la Sunnah et du consensus de la communauté, démontrant le mérite d'Abû Bakr le Véridique رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ et sa légitimité au califat après la mort du Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les raisons qui m'ont poussé à le réaliser sont les suivantes :

1 – Me conformer à l'ordre du Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Il dit en effet : « Ô gens ! Veuillez reconnaître le droit d'Abû Bakr, car jamais il ne m'a causé du tort. »

2 – Connaître ses mérites est l'un des moyens de l'aimer, le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « L'individu sera avec ceux qu'il a aimés. »¹⁸

3 – Il a été rapporté de certains pieux prédecesseurs « qu'aimer Abû Bakr et 'Umar, et connaître leurs mérites, font partie de la Sunnah. »

L'imam Ahmad a rapporté la parole de Masrûq dans laquelle il dit : « Aimer Abû Bakr et 'Umar, et connaître leurs mérites, font partie de la Sunnah. » Sachant que Masrûq est l'un des plus illustres Suiveurs (*Tâbi'in*) de Koufa.

C'est aussi ce qu'a rapporté Chaqîq – également un Suiveur – de 'Abdullâh رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ.

¹⁸ Al-Bukhârî (6169), Muslim (2640).

Tâwûs a aussi dit une chose similaire.

Il a été rapporté de Hasan Al-Basrî حَسَنُ الْبَصْرِيُّ, avec une chaîne de transmission, qu'un homme lui demanda : « Aimer Abû Bakr et 'Umar est-il une recommandation ? » Il répondit : « Non ! Cela est obligatoire. »¹⁹

4 – Les pieux prédecesseurs enseignaient à leurs enfants l'amour d'Abû Bakr et de 'Umar رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهُمَا de la même manière qu'ils leur enseignaient une sourate du Coran.

Et j'aimerais que ce livre, ou un autre similaire, soit présent dans chaque foyer musulman afin de parfaire notre amour pour lui et protéger notre descendance.

5 – Il incombe de mettre en avant le savoir des Compagnons, leur pratique religieuse, leurs mérites et qu'ils ont tous donné la préférence à Abû Bakr et 'Umar, si cela est ignoré.

6 – Si un innovateur apparaît et dénigre faussement les Compagnons, notre devoir est de les défendre et de réfuter son argumentaire avec science et équité.

7 – Il est aussi possible que l'on s'attaque aux Compagnons dans le but d'attaquer le Messager ﷺ et l'Islam, de donner autorité aux mécréants et aux hypocrites, et de faire naître des ambiguïtés et une faiblesse chez de nombreux croyants. C'est ce qu'a affirmé Mâlik – ainsi que d'autres hommes de science – : « Ces gens ont voulu s'en prendre au Messager d'Allah ﷺ. Mais comme cela leur fut impossible, ils s'en sont donc pris à ses Compagnons pour que l'on dise : “C'était un homme mauvais qui était entouré de mauvais Compagnons. Si cet homme était vertueux, ses Compagnons l'auraient été également.” »

8 – Abû Bakr est le premier d'entre eux et le meilleur. Si son mérite est établi et que les critiques à son égard sont réfutées, cela fermera la porte aux critiques à l'encontre de son successeur, 'Umar, ainsi que le choix de ce dernier d'avoir placé le califat parmi les six compagnons dont le Messager d'Allah ﷺ était satisfait.²⁰ Qu'Allah les agrée tous.

¹⁹ Rapporté par Al-Lâlakâ-î dans son ouvrage « *Charḥu uṣūl-i-tiqādī abhī-s-sunnati wa-l-jamā'ah* » (t.7, p.1312), numéro (2321).

²⁰ Al-Bukhârî (3700).

9 – Cette recherche – portant sur les mérites du Véridique et sa légitimité au califat – est dispersée dans l’ouvrage « *Al-manhâj* » ; on ne peut l’obtenir dans sa totalité que si l’on a lu le livre en entier, et ceci est une chose ardue qui nécessite du temps. En effet, Ibn Taymiyyah رحمه الله n’a pas rédigé ce livre dans le but de traiter des mérites d’Abû Bakr, mais il ne l’a écrit que pour réfuter un auteur rafidite, en reprenant ses expressions et ses objections.

10 – Pour mentionner les mérites du Véridique et ses singularités, Chaykh Al-Islâm ibn Taymiyyah رحمه الله s’est appuyé sur les nobles versets coraniques, les hadiths prophétiques authentiques et les récits de nos pieux prédecesseurs, en expliquant la raison pour laquelle ils constituent une preuve. Il n’est pas revenu aux livres d’histoire car la plupart contiennent des narrations dans lesquelles la chaîne de transmission est interrompue, ou mélangeant le bon et le mauvais.

C’est pour ces raisons que j’ai choisi ce thème : « **Le mérite du Véridique et sa légitimité au califat** ». Pour ce faire, j’ai résumé l’ouvrage : « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah fî naqdi kalâmi-ch-chî’ah wa-l-qadariyyah* ».

11 – Je n’ai pas parlé des sectes auxquelles le Chaykh a fait référence dans ce livre, car mon objectif premier est que le musulman ait une connaissance complète du mérite d’Abû Bakr le Véridique et de sa légitimité au califat après la mort du Messager d’Allah صلى الله عليه وآله وسلام.

12 – Bien que ce résumé aborde les mérites d’Abû Bakr et de ses particularités, il expose également, dans plusieurs passages, les mérites des Compagnons en général et attire l’attention sur l’ordre des trois premiers califes, ainsi que d’autres Compagnons.

13 – J’ai référencé les hadiths mentionnés par le Chaykh رحمه الله. Par contre, je n’ai pas forcément vérifié tous les hadiths dont il cita la référence, en particulier s’ils font partie des deux *Sahîh*, ou l’un d’entre eux.

14 – J’ai titré les différentes recherches afin de les rattacher entre elles ; certains aspects et certains hadiths ont été numérotés et j’ai pris soin de commenter certains termes compliqués, ou qui nécessitent davantage d’éclaircissement.

Mes excuses

1 – Je n'ai pas abordé en détail la vie d'Abû Bakr le Véridique, de sa conversion jusqu'à sa mort, ni sa biographie. Je me suis uniquement concentré sur les aspects les plus importants de sa vie : ses mérites, sa légitimité au califat et ce qu'il a apporté à l'Islam et aux musulmans en général.

2 – Comme mentionné précédemment, la majeure partie de ce résumé est extraite de l'ouvrage « *Al-minhâj* », car son auteur est un illustre imam et ses termes sont simples, sensés et claires.

Je n'y ai ajouté que très peu de choses que j'ai indiquées en citant la source.

3 – Si le contenu complet de ma recherche ne se trouve qu'à deux endroits [de l'ouvrage], ou plus, je les regroupe. J'ai parfois dû intégrer certaines expressions dans d'autres, sans que le sens soit altéré. J'ai indiqué cela en citant le numéro du volume et de la page, ou des volumes et des pages. Je me suis référé à l'édition « *Maktabatu-r-Riyâd al-hadîthâb* » pour les deux premiers volumes, et à celle de l'imprimerie d'Al-Amîriyyah pour les troisième et quatrième volumes (édition 1322 de l'Hégire).

4 – Certains éléments du livre original ont pu être avancés ou retardés pour cet ouvrage, tout comme certains passages initialement cités à la fin du livre original ont été placés au début de cet ouvrage afin de résumer, faciliter la compréhension, et structurer les thèmes et les phrases.

Avant d'aborder les mérites d'Abû Bakr le Véridique – toujours en me référant à l'ouvrage « *Al-manhâj* » –, il me semble approprié de donner un bref aperçu sur les mérites des Compagnons de manière générale, et ceux des trois califes en particulier, ainsi que leur rang. Cela permettra d'éviter que certaines personnes se livrent à toutes sortes de suppositions à leur sujet et pensent que nous privilégions ou diminuons les mérites de certains d'entre eux.

C'est Allah que j'implore afin qu'Il rende mon œuvre vouée exclusivement pour Son noble Visage et qu'elle soit bénéfique. C'est Lui seul qui en a la charge et qui est capable de le faire.

La compilation, la classification et les commentaires ont été achevés en l'an mille-quatre-cent-huit de l'hégire, de la main de son compilateur : Muhammad ibn 'Abd Ar-Rahmân ibn Muhammad ibn Qâsim.

Que la prière d'Allah soit sur Muhammad, sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.

Muhammad ibn 'Abd Ar-Rahmân ibn Muhammad ibn Qâsim.

Les Compagnons et les Califes bien-guidés

Tout le bien, jusqu'au Jour de la Résurrection, dans lequel se trouvent les musulmans, tel que la foi, l'Islam, le Coran, la science, le savoir, les adorations, l'entrée au Paradis, le salut du Feu, la victoire sur les mécréants et l'élévation de la parole d'Allah, résulte de la bénédiction de ce qu'ont fait les Compagnons et les Califes bien-guidés qui ont transmis la religion et combattu dans le sentier d'Allah.

Les Compagnons رَجُلَّهُمْ مُّكَفَّرٌ possèdent un mérite sur tous ceux qui ont cru en Allah et ce, jusqu'au Jour de la Résurrection. Le mérite des Compagnons n'est que le fruit du mérite des Califes bien-guidés, car ils étaient les plus constants dans le bien mondain et religieux que les autres Compagnons. C'est d'ailleurs ce qu'a dit 'Abdullâh ibn Mas'ûd رَجُلَّهُمْ مُّكَفَّرٌ les concernant : « Que celui qui désire emprunter le chemin [vers son Seigneur] emprunte le chemin de ceux qui sont déjà morts, car le vivant n'est pas à l'abri des troubles. Ces gens-là sont les Compagnons de Muhammad ! Par Allah, ce sont les meilleurs de cette communauté, ceux dont les cœurs sont les plus pieux, ceux dont la science est la plus profonde et ceux qui exagèrent le moins. Ce sont des gens qu'Allah a choisis pour accompagner Son Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et établir Sa religion. Il vous incombe donc de connaître leurs mérites, de suivre leurs traces et de vous attacher du mieux que vous pouvez à leurs nobles caractères et leur religiosité, car ils étaient sur la voie droite qui mène au salut. » Plusieurs personnes²¹ – dont Ibn Battâh – ont rapporté cette parole de Qatadah.

La parole de 'Abdullâh ibn Mas'ûd est une parole qui renferme de nombreuses significations :

- Elle expose leurs bonnes intentions à travers la piété de leurs cœurs.
- Elle démontre que la complétude et la subtilité de leur connaissance résultent tous deux d'une science profonde.
- Elle démontre la facilité que cela représentait pour eux et la retenue qu'ils avaient à ne pas parler sans science, et ce, sans le moindre effort.

²¹ Parmi eux : Ibn 'Abd Al-Barr dans son ouvrage « *Jâmi'u bayâni-l-'ilmi wa fadlîh* » (t.2, p.947), numéro (1810), Al-Baghawî dans son ouvrage « *Charhu-s-sunnah* », dans le Livre de la Foi, Chapitre sur le rejet des innovations et des passions, numéro (104), et Ibn Al-Athîr dans « *Jâmi'u-l-usûl* » (t.1, p.292), numéro (80).

Les Compagnons sont donc les plus complets de cette communauté, que ce soit par la raison, la science, la compréhension et la pratique religieuse. Ach-Châfi'i رَحْمَةُ اللَّهِ تَعَالَى وَسَلَّمَ a dit : « Ils nous dépassent dans la science, la compréhension, la pratique religieuse, la droiture et dans tout ce qui permet d'acquérir une science et d'emprunter la bonne voie. Leurs opinions nous sont préférables aux nôtres. »²² Ou une parole similaire à celle-ci.

Quiconque désire connaître les mérites des Compagnons et le rang qu'ils avaient auprès du Prophète ﷺ, qu'il médite alors les hadiths authentifiés par les savants du hadith qui ont une parfaite connaissance de l'état du Prophète ﷺ, lui vouent un amour total et font preuve d'une sincérité profonde dans la transmission de ses hadiths. Leurs passions sont devenues conformes avec ce que le Prophète ﷺ apporta. Leur seul but est de connaître les paroles qu'il a prononcées et de distinguer ses dires des ajouts qui lui ont été imputés, tels que les mensonges des menteurs et les erreurs de ceux qui se sont trompés.

Pour les Gens de la Sunnah : tous les Compagnons ayant participé à la bataille de Badr sont au Paradis, ainsi que l'ensemble des Mères des croyants – telles que 'Âichah et les autres. Il en est ainsi également pour tous ceux qui ont conclu le pacte d'Ar-ridwân. Abû Bakr, 'Umar, 'Uthmân, 'Alî, Talhah et Az-Zubayr sont les maîtres du Paradis, après les Prophètes.

Allah et Son Messager ont fait leurs éloges ; Allah les agréa et leur prépara la fin la plus heureuse, comme cela est mentionné dans Ses paroles :

﴿وَالسَّيِّقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ

﴿وَالَّذِينَ أَتَبْعَوْهُمْ بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ﴾ الآية

{Les tout premiers croyants parmi ceux qui ont émigré (*Al-Muhâjirûn*) et ceux qui leur ont apporté leur soutien (*Al-Ansâr*), ainsi que ceux qui ont fidèlement suivi leur voie, Allah est satisfait d'eux...} [*At-Tawbah*, v.100].

﴿مُّحَمَّدٌ رَّسُولُ اللَّهِ وَالَّذِينَ مَعَهُ﴾ الآية

{Muhammad est le Messager d'Allah. Ses compagnons...} [*Al-Fath*, v.29].

²² « *Manâqibu-ch-Châfi'i* » d'Al-Bayhaqî (t.1, p.442).

﴿لِلْفُقَرَاءِ الْمُهَاجِرِينَ الَّذِينَ أَخْرِجُوا مِنْ دِيْرِهِمْ وَأَمْوَالِهِمْ يَتَّعْنُونَ فَضْلًا مِنْ اللَّهِ وَرِضْوَانًا وَيَنْصُرُونَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَأُولَئِكَ هُمُ الصَّدِيقُونَ * وَالَّذِينَ تَبَوَّءُونَ الدَّارَ وَالْإِيمَانَ مِنْ قَبْلِهِمْ يُحِبُّونَ مِنْ هَاجَرُ إِلَيْهِمْ وَلَا يَجِدُونَ فِي صُدُورِهِمْ حَاجَةً مِمَّا أُتُوا وَيُؤْثِرُونَ عَلَى أَنفُسِهِمْ وَأُولُوْ كَانَ بِهِمْ خَصَاصَةٌ وَمَنْ يُوقَ شَحَّ نَفْسِهِ فَأُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾

{Ce type de butin est ainsi réservé aux pauvres parmi les Émigrés qui ont été contraints à l'exil et spoliés de leurs biens, uniquement coupables de rechercher les faveurs et la satisfaction de leur Seigneur et de défendre la religion d'Allah et de Son Messager. Voilà ceux dont la foi est sincère. Quant aux hommes installés avant eux à Médine (les *Ansârs*) qui ont sincèrement adhéré à la foi, ils aiment ceux qui émigrent vers eux sans leur envier ce qui leur est attribué du butin, se privant au contraire en leur faveur, fussent-ils eux-mêmes dans le besoin. Bienheureux sont ceux qui savent se préserver de l'avarice.} [Al-Hâchr, v.8 – 9].

Il est rapporté authentiquement dans le *Sahîh* Muslim²³ que le Prophète ﷺ a dit : « Aucun de ceux qui ont prêté allégeance sous l'arbre n'entrera en Enfer. »

Il a été également rapporté dans les deux *Sahîh*²⁴ « qu'une dispute avait éclaté entre 'Abd Ar-Rahmân ibn 'Awf et Khâlid ibn Al-Walîd. Le Prophète ﷺ s'exclama : “Ô Khâlid ! N'insultez pas mes Compagnons. Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! Si l'un d'entre vous dépensait en or l'équivalent de [la montagne] d'Uhud, il n'atteindrait pas la quantité de deux paumes (*Mudd*) de l'un d'entre eux, ni même sa moitié !” » Le Prophète ﷺ s'adressa à Khâlid en désignant [par le terme « mes Compagnons »], les tous premiers devanciers.

Il est authentiquement rapporté dans le *Sahîh* Muslim²⁵, avec plusieurs chaînes de transmission, que le Prophète ﷺ a dit : « La meilleure

²³ (2496).

²⁴ Al-Bukhârî (3673) et Muslim (2541).

²⁵ Muslim (2534)

génération est celle dans laquelle j'ai été envoyé ; puis celle qui vient après, puis celle qui vient après. »

Les hadiths évoquant les mérites des Compagnons, les éloges qui leur sont faits et la préférence qu'ont les premiers d'entre eux sur les derniers abondent ; ils ont même été rapportés par un très grand nombre de rapporteurs (*Mutawâtir*).²⁶

²⁶ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.3, p.245), (t.1, p.222 – 223), (t.3, p.48), (t.2, p.252), (t.1, p.204).

Le mérite de certains califes sur d'autres

Les quatre Califes ont tous fait de nobles efforts, accompli de bonnes œuvres et laissé de belles empreintes au service de l'Islam. Qu'Allah leur accorde la meilleure récompense au nom de l'Islam et de tous les musulmans. Ils sont les Califes bien-guidés et les grands imams suivant la voie droite, ceux qui ont jugé avec la vérité et avec laquelle ils établissaient la justice.

De la même manière qu'Allah privilégia certains Prophètes à d'autres, Il privilégia aussi certains Califes à d'autres ; chacun d'eux possède un rang et un degré qui lui est propre.

Abû Bakr le Véridique est le plus complet d'entre eux et le premier à accourir vers le bien. Ne doute de cela que celui qui ignore comment étaient les Compagnons avec le Messager d'Allah ﷺ, ou celui qui suit ses passions. Le suivi des passions l'empêche de connaître la vérité et il finit par rabaisser certains Compagnons du rang ou du degré qui leur revient, et forge contre eux toutes sortes de mensonges.

Aucun des Gens de la Sunnah ne conteste la complétude de 'Alî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ et du haut degré de perfection qu'il a atteint. Cependant, ils contestent le fait qu'il soit le plus complet des trois autres et qu'il mérite plus qu'eux le califat.²⁷

²⁷ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.4, p.79, 202, 129, 69, 251), (t.3, p.134), (t.2, p.266).

Abû Bakr le Véridique رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ,
le meilleur des Compagnons

Sa lignée

Il s'agit de ‘Abdullâh ibn ‘Uthmân ibn ‘Âmir ibn ‘Amr ibn Ka'b ibn Sa'd ibn Taym ibn Murrah ibn Ka'b ibn Lu-ayy ibn Ghâlib. Sa lignée et celle du Prophète ﷺ se rejoignent à Murrah ibn Ka'b.

Son surnom est Abû Bakr. Quant au prénom ‘Uthmân, c'est celui d'Abû Quhâfah.

La mère d'Abû Bakr s'appelle Salmâ – surnommée Ummu-l-Khayr (La mère du bien) – bint Şakhar ibn ‘Âmir. Elle est la fille de l'oncle paternel du père d'Abû Bakr. Elle s'est convertie et a accompli l'émigration.

Abû Bakr est né deux ans et six mois après l'année dite de « l'éléphant ».²⁸

²⁸ « *Fathu-l-bârî* » d'Ibn Hajar (t.7, p.9), « *Al-isâbah fî tamyîzi-s-sahâbah* » (t.4, p.145).

Sa profession

Abû Bakr était un commerçant ; il lui arrivait parfois de voyager pour cela. Une fois musulman, il fit un voyage au Châm pour faire du commerce.

Le commerce était la source de revenu la plus noble pour les Quraych. Et parmi les gens les plus fortunés se trouvaient les commerçants. D'ailleurs, les Quraych étaient connus des Arabes pour le commerce.

Lorsqu'il prit la gouvernance, Abû Bakr voulut continuer de commerçer pour subvenir aux besoins de sa famille, mais les musulmans l'en empêchèrent et dirent : « Ceci t'empêchera [de t'occuper] des intérêts des musulmans. »²⁹ Ils décidèrent donc de lui verser quotidiennement deux pièces d'argent.³⁰

²⁹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.4, p.288), édition d'Al-Amîriyyah de 1322 H, à Boûlâq, en Égypte.

³⁰ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.4, p.226).

Son rang avant l'Islam

Il était respecté et aimé au sein de Quraych. Il avait une grande connaissance de la généalogie des Arabes et de leur histoire. Les gens l'aimaient pour des raisons commerciales, mais aussi pour sa connaissance et sa bienfaisance.

Il est rapporté dans le *Sahîh* d'Al-Bukhârî³¹ que 'Aïchah رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهَا a dit : « Lorsque les musulmans furent éprouvés, Abû Bakr émigra vers la terre d'Abyssinie. Arrivé à Bark Al-Ghimâd, Ibn Ad-Daghînah – qui était un émir arabe et le chef de la tribu Al-Qârah – rencontra Abû Bakr et lui demanda : “Où vas-tu, Abû Bakr ? – Mon peuple m'a expulsé, répondit-il, je veux donc parcourir la terre et adorer mon Seigneur.” Ibn Ad-Daghînah dit alors : “Abû Bakr ! Les gens de ta trempe ne doivent pas partir ni être chassés. En effet, tu donnes à ceux qui n'ont pas, tu maintiens les liens de parenté, tu soutiens les faibles, tu honores l'invité et tu assistes les affligés lors des épreuves. Je te place donc sous ma protection. Repars d'où tu viens et adore ton Seigneur dans ta terre.” Abû Bakr repartit donc en compagnie d'Ibn Ad-Daghînah. Le soir, Ibn Ad-Daghînah se rendit auprès des notables de Quraych et leur dit : “Un homme comme Abû Bakr ne doit pas partir ni être chassé. Expulseriez-vous un homme qui donne à ceux qui n'ont pas, maintient les liens de parenté, soutient les faibles, honore l'invité et assiste les affligés lors des épreuves ? … »

Ibn Ad-Daghînah l'a décrit aux notables de Quraych de la même manière que Khadîjah avait décrit le Prophète ﷺ lorsque la révélation lui fut révélée.³²

Il n'a pas été rapporté qu'un Quraychite l'ait critiqué, dénigré ou méprisé, alors que c'était une chose que les Quraychites faisaient envers les faibles parmi les musulmans. Pour eux, son seul défaut était d'avoir la foi en Allah et Son Messager ﷺ.³³

³¹ (3905).

³² Al-Bukhârî (4953) et Muslim (160).

³³ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.4, p.288, 289, 268, 31).

Sa description de Véridique

De nombreuses preuves lui attestent cette appellation qui a été relatée par un nombre incalculable de rapporteurs, et c'est une chose reconnue aussi bien chez les érudits que le commun des gens. Le Prophète ﷺ l'a aussi décrit de la sorte dans le hadith sujet au consensus³⁴, dans lequel Anas ibn Mâlik رضي الله عنه relate : « Un jour, le Messager d'Allah ﷺ, en compagnie d'Abû Bakr, de 'Umar et de 'Uthmân, grimpa le mont Uhud qui se mit à bouger. Le Prophète ﷺ dit alors : « Sois ferme, Uhud ! Il n'y a sur toi qu'un prophète, un véridique et deux martyrs. »

At-Tîrmidî³⁵ rapporte que 'Âichah رضي الله عنها a dit : « “Ô Messager d'Allah !

﴿وَالَّذِينَ يُؤْتُونَ مَا آتَوْا وَقُلُوبُهُمْ وَجِلَةٌ﴾

{Ceux qui s'acquittent de leurs œuvres tout en appréhendant de comparaître [devant leur Seigneur].} [Al-Mu-minûn, v.60].

Ce verset parle-t-il de l'homme qui fornique, vole, boit de l'alcool et contredit les ordres [divins] ?” Il répondit : “Non, ô fille du Véridique. Il s'agit plutôt de l'homme qui jeûne, fait des aumônes et craint de ne pas voir ses œuvres acceptées.” »³⁶

³⁴ Al-Bukhârî (3675) et Muslim (2417).

³⁵ (3175).

³⁶ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.2, p.222), (t.4, p.61, 62, 254).

Le terme arabe *As-Siddîq* (le Véridique) est plus éloquent que celui d'*As-Sâdiq*

Le terme *As-Siddîq* est plus complet que celui d'*As-Sâdiq*, car tout *siddîq* est *sâdiq*, mais pas le contraire.

La vertu d'Abû Bakr n'est pas le simple fait qu'il soit véridique et que personne d'autre que lui ne cherchait à l'être autant. En réalité, Abû Bakr avait une connaissance complète et détaillée de tout ce que le Prophète ﷺ informait ; il a donc eu foi en tout cela à travers la science, l'intention, les paroles et les actes.

Ce niveau n'a pas été atteint par Abû Dharr رَجُلُنَا عَلَيْهِ عَنْدُهُ، ni par d'autres d'ailleurs, car il n'avait pas la même connaissance qu'Abû Bakr des enseignements du Messager ﷺ. Sa croyance n'était donc pas aussi détaillée ni aussi parfaite que celle d'Abû Bakr – que ce soit dans le savoir ou la pratique. Abû Bakr avait une science plus vaste que la sienne et un amour pour Allah et Son Messager plus grand encore que le sien. Il secourait Allah et Son Messager bien plus que lui, combattait davantage avec sa personne et ses biens que lui, et il se distinguait par d'autres caractéristiques qui représentent une véracité complète.

Les meilleures créatures après les Prophètes sont les véridiques. Et le plus complet d'entre eux est le meilleur.³⁷



³⁷ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.2, p.221 – 222).

Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ est le premier compagnon à accourir vers le bien

Il est le premier à s'être converti

Les tous premiers à avoir cru au Messager ﷺ, à l'unanimité des savants, sont au nombre de quatre :

Le premier à avoir cru en lui chez les hommes est Abû Bakr, la première femme est Khadîjah, le premier enfant est 'Âlî et le premier esclave est Zayd ibn Hârithah رضي الله عنه.

Dans le *Sahîh* d'Al-Bukhârî³⁸, il est mentionné dans le hadith rapporté par Abû Ad-Dardâ رضي الله عنه où il raconte : « J'étais assis auprès du Prophète ﷺ lorsqu'Abû Bakr arriva en tenant le pan de son vêtement relevé, laissant ainsi paraître son genou. Le Prophète ﷺ dit : "Votre compagnon semble avoir eu une dispute."

Abû Bakr les salua et raconta ce qui s'était passé : "Ô Messager d'Allah ! Il y a eu quelque chose entre 'Umar et moi, et j'ai fini par le mettre en colère. J'ai ensuite été pris de regrets et lui ai demandé pardon, mais il refusa. Je suis alors venu te voir.

– Qu'Allah te pardonne, ô Abû Bakr, lui dit alors le Prophète ﷺ à trois reprises."

'Umar finit cependant par regretter son geste. Il se rendit à la demeure d'Abû Bakr où il demanda : "Abû Bakr est-il là ? – Non, lui a-t-on répondu."

Il se rendit donc auprès du Prophète ﷺ et les salua. Les traits du visage du Prophète ﷺ avaient changé [sous la colère], au point qu'Abû Bakr s'inquiéta [pour 'Umar]. Il se mit à genoux et s'exclama : "Ô Messager d'Allah ! Par Allah ! C'est moi qui étais le plus injuste des deux – à deux reprises –."

Le Prophète ﷺ dit alors : "Lorsqu'Allah m'a envoyé vers vous, vous avez répondu : « Tu es un menteur ! » Alors qu'Abû Bakr a dit : « Il est véridique. » Il m'a soutenu avec sa personne et ses biens. Allez-vous donc laisser mon compagnon ? – À deux reprises. –"

Abû Bakr ne fut ensuite plus jamais importuné. »

³⁸ (3661).

Dans une autre version rapportée par Al-Bukhârî³⁹ : « Il y avait eu entre Abû Bakr et 'Umar une discussion houleuse. Abû Bakr mit 'Umar en colère qui partit, fâché. Abû Bakr le suivit pour lui demander pardon, mais il ne fit rien et lui ferma la porte au visage [...]. Le Messager d'Allah ﷺ se mit en colère [...]. Il dit : « Quand je disais : « Ô gens ! Je suis le Messager d'Allah envoyé pour vous tous », vous avez répondu : « Tu es un menteur ! », alors qu'Abû Bakr a dit : « Tu es véridique. » »

Ceci démontre qu'Abû Bakr n'a jamais démenti le Prophète ﷺ et qu'il crut en lui alors que tout le monde le traitait de menteur. Il est donc clair qu'Abû Bakr a attesté de sa véracité avant tous ceux à qui le message avait été transmis.

Les hommes de science sont en désaccord sur la toute première personne à avoir embrassé l'Islam.

Certains affirment qu'il s'agit d'Abû Bakr, car il s'est convertit avant 'Alî.

D'autres soutiennent que c'est 'Alî qui s'est converti avant lui. Cependant, 'Alî était encore un enfant⁴⁰, et la conversion des enfants à l'Islam est un sujet dans lequel il existe des désaccords.

Néanmoins, il n'y a aucune divergence sur le fait que la conversion d'Abû Bakr est la plus complète et la plus bénéfique. Il est ainsi reconnu à l'unanimité comme étant le premier à avoir la conversion la plus complète, et, selon l'autre avis, le tout premier à s'être converti de manière absolue.

Chaykh Al-Islâm a dit dans un autre passage : « Quant à Khadîjah, 'Alî et Zayd, ils faisaient tous partie de la famille du Prophète ﷺ et vivaient sous son toit. Khadîjah fut confrontée à la situation lorsque la Révélation vint subitement au Prophète ﷺ. Elle crut en lui dès le début, avant même qu'il ne reçoive l'ordre de transmettre le message, et par conséquent, avant l'obligation d'avoir la foi en lui. En effet, la foi en lui devient obligatoire lorsqu'il transmet le message. Quant à 'Alî, il est possible qu'il ait cru en lui lorsqu'il entendit le Prophète ﷺ en informer Khadîjah – même s'il ne lui avait pas encore transmis le message. »⁴¹

³⁹ (4640).

⁴⁰ « *Fadâ-ilu-s-sâhâbab* » de l'imam Ahmad (t.1, p.223), (t.2, p.589), et « *Al-bidâyah wa-n-nihâyah* » (t.4, p.61).

⁴¹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* », éditions université d'Al-Imâm, (t.8, p.424).

Concernant la parole du Prophète ﷺ évoquée dans le hadith rapporté par ‘Amr ibn ‘Abasah رضي الله عنهما dans lequel il relate : « J’ai demandé au Messager d’Allah ! Qui t’accompagne sur cette voie ? – Un homme libre et un esclave, répondit-il. »⁴², cette parole est en accord avec ce que nous avons mentionné. À savoir que ceux qui l’ont suivi étaient responsables [de leurs actes] et ont été appelés à l’Islam.

⁴² Rapporté par Muslim, (832).

Le premier à qui l'on porta préjudice pour sa foi en Allah

Le premier à qui l'on porta préjudice, après le Messager d'Allah ﷺ, était Abû Bakr. Les mécréants lui firent du mal en raison de sa foi jusqu'à ce qu'il quitte La Mecque pour émigrer en Abyssinie. Al-Bukhârî a mentionné dans son *Sahîh* le hadith de 'Aichah رضي الله عنها dans lequel elle relate : « Je ne me souviens pas avoir connu mes parents ayant eu une autre religion que l'Islam. Il ne se passait pas un jour sans que le Messager d'Allah ﷺ nous visite en début et en fin de journée. »

Mais lorsque les musulmans furent éprouvés, Abû Bakr émigra vers la terre d'Abyssinie. Arrivé à Bark Al-Ghimâd, Ibn Ad-Daghînah – qui était chef de la tribu Al-Qârah – rencontra Abû Bakr et lui demanda : “Où vas-tu, Abû Bakr ? – Mon peuple m'a expulsé, répondit-il, je veux donc parcourir la terre et adorer mon Seigneur.

Ibn Ad-Daghînah dit alors : “Abû Bakr ! Les gens de ta trempe ne doivent pas partir ni être chassés. En effet, tu donnes à ceux qui n'ont pas, tu maintiens les liens de parenté, tu soutiens les faibles, tu honores l'invité et tu assistes les affligés lors des épreuves. Je te place donc sous ma protection. Repars d'où tu viens et adore ton Seigneur dans ta terre.” Abû Bakr repartit donc en compagnie d'Ibn Ad-Daghînah.

Le soir, Ibn Ad-Daghînah se rendit auprès des notables de Quraych et leur dit : “Un homme comme Abû Bakr ne doit pas partir ni être chassé. Expulseriez-vous un homme qui donne à ceux qui n'ont pas, maintient les liens de parenté, soutient les faibles, honore l'invité et assiste les affligés lors des épreuves ?

Les Quraych ne rejetèrent pas la protection d'Ibn Ad-Daghînah, mais ils lui dirent : “Ordonne à Abû Bakr d'adorer son Seigneur dans sa demeure. Qu'il y accomplisse ses prières et récite ce qu'il souhaite, mais qu'il ne nous dérange pas avec cela, ni ne le fasse publiquement. Nous craignons en effet qu'il tente nos femmes et enfants.”

Ibn Ad-Daghînah en informa Abû Bakr qui resta ainsi à adorer son Seigneur dans sa demeure, sans accomplir ses prières en public ni réciter en dehors de chez lui.

Par la suite, Abû Bakr décida de construire une mosquée dans la cour de sa demeure dans laquelle il priait et récitait le Coran. Les femmes et les enfants polythéistes se rassemblèrent autour de lui pour le regarder avec stupéfaction. De plus, Abû Bakr était quelqu'un qui pleurait facilement ; il ne pouvait contenir ses larmes en récitant le Coran.

Ceci effraya les notables polythéistes de Quraych. Ils convoquèrent Ibn Ad-Daghinah qui se rendit auprès d'eux. Ils lui dirent : "Nous n'avions accordé notre protection à Abû Bakr, qui était placée sous la tienne, que s'il adorait son Seigneur chez lui. Or, voilà qu'il dépasse les limites en construisant une mosquée dans sa cour où il accomplit ses prières et récite le Coran publiquement, et certes, nous avions craint qu'il tente nos femmes et nos enfants. Empêche-le de continuer. S'il préfère se contenter d'adorer son Seigneur chez lui, qu'il le fasse. Mais s'il s'y refuse pour manifester cela publiquement, demande-lui donc de te rendre ta protection, car nous répugnons de te faire rompre ton engagement, et nous n'approuvons pas qu'Abû Bakr expose publiquement ces choses-là." »

'Aïchah poursuit : « Ibn Ad-Daghinah se rendit auprès d'Abû Bakr et lui dit : "Certes, tu connais les conditions que j'ai exigées pour notre accord ; alors soit tu t'y conformes, soit tu me rends la protection que je t'ai offerte, car je n'aime pas que les Arabes entendent que j'ai rompu l'accord que j'ai passé avec un homme." Abû Bakr rétorqua : "Alors, je te renvoie ta protection et me satisfais de celle d'Allah – l'exalté..." »

Lorsque le Messager d'Allah ﷺ et Abû Bakr émigrèrent, les polythéistes de Quraych fixèrent le prix du sang pour celui qui le tuerait ou le capturerait.⁴³

Ils jetèrent également de la terre au visage d'Abû Bakr. Mu^{hammad} ibn Ishâq a dit : « 'Abd Ar-Rahmân ibn Al-Qâsim ibn Mu^{hammad} m'a rapporté ce qui suit : "Après avoir renvoyé la protection d'Ibn Ad-Daghinah, un idiot parmi les idiots de Quraych rencontra Abû Bakr – alors qu'il se dirigeait vers la Ka'bah – et lui jeta de la terre au visage. Al-Walîd ibn Al-Mughîrah – ou Al-'Âs ibn Wâ'il – passa à ce moment-là devant Abû Bakr, ce dernier l'interpella : "N'as-tu pas vu l'agissement de cet idiot ?" Et alors qu'il lui répondait : "C'est toi-même qui t'es mis dans cette situation.", Abû Bakr disait : "Par Allah, que Tu es

⁴³ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.3, p.6), (t.4, p.288, 268 et 31).

longanime ! Par Allah, que Tu es longanime ! Par Allah, que Tu es longanime !” »⁴⁴

⁴⁴ « *Al-bidâyah wa-n-nihâyah* » (t.4, p.234).

Il est le premier à avoir défendu le Messager d'Allah ﷺ

Lorsque les polythéistes voulurent frapper le Messager d'Allah ﷺ – ou le tuer à La Mecque – Abû Bakr le Véridique prit sa défense, et ce fut lui qu'ils frappèrent.

'Urwah ibn Az-Zubayr relate : « J'ai questionné 'Abdullâh ibn 'Amr à propos de la pire chose qu'ont fait subir les polythéistes au Messager d'Allah ﷺ. Il répondit : "J'ai vu 'Uqbah ibn Mu'ayt s'approcher du Prophète ﷺ – alors qu'il priait – et lui passer autour du cou son pagne afin de l'étrangler avec force. Abû Bakr vint alors le secourir et s'exclama : Allez-vous tuer un homme simplement parce qu'il affirme que son Seigneur est Allah, alors qu'il vous a apporté de la part de votre Seigneur toutes les preuves de sa sincérité ?" »⁴⁵

Asmâ bint Abî Bakr رَجُلَتِي مُعَنِّيَة relate dans un hadith : « Un homme cria à Abû Bakr : "Pars vite rejoindre ton compagnon !" Abû Bakr, qui avait quatre tresses, sortit alors de chez nous et s'écria : "Malheur à vous ! Allez-vous tuer un homme simplement parce qu'il affirme que son Seigneur est Allah ?" Les polythéistes délaissèrent alors le Prophète ﷺ pour se ruer sur Abû Bakr. Abû Bakr finit par nous rejoindre, et à chaque fois qu'il touchait l'une de ses tresses, des cheveux tombaient. »⁴⁶



⁴⁵ Rapporté par Al-Bukhârî (3678).

⁴⁶ Rapporté par Abû Ya'lâ dans son « *Musnad* » (n°52). Consultez également « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.3, p.4), (t.4, p.252, 166 et 168).

Il est le premier à avoir appelé à Allah

Abû Bakr est le premier à avoir appelé à Allah. Il jouissait d'une grande considération auprès des Quraych en raison de ses vertus, et il commença à prêcher à l'Islam ceux qui avaient confiance en lui. C'est ainsi que les plus grands parmi les gens de la consultation embrassèrent l'Islam : 'Uthmân, Talhah, Az-Zubayr, 'Abd Ar-Rahmân ibn 'Awf et Abû 'Ubaydah. Et cela constitue l'une des meilleures œuvres.

Il sortait en compagnie du Prophète ﷺ pour appeler les mécréants à l'Islam lors des grandes saisons ; il lui était d'une immense aide dans la prédication, contrairement aux autres.

Il combattait les mécréants avec le Messager ﷺ – avant même la prescription des combats – à travers les arguments, les explications et le prêche. À l'instar de ce qu'a dit le Très-Haut :

﴿فَلَا تُطِعِ الْكُفَّارَ وَجَهَدُهُمْ بِهِ جَهَادًا كَبِيرًا﴾

{Garde-toi donc de céder aux mécréants, mais appelle-les sans relâche à la foi par le Coran.} [Al-Furqân, v.52].

Cette sourate – sourate *Al-Furqân* – fut révélée à La Mecque avant que le Prophète ﷺ n'émigre [à Médine] et avant que les combats ne soient prescrits.

Abû Bakr était le premier et le plus complet des Compagnons à accomplir toutes les formes de djihad, que ce soit par sa personne ou ses biens. Il a en effet combattu avant et après l'ordre de combattre, et a appelé à la foi islamique à La Mecque et à Médine. Il prêchait les polythéistes et débattait avec eux, c'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit dans le hadith authentique : « Celui qui a été le plus généreux envers moi, par sa compagnie et sa générosité, est Abû Bakr. »⁴⁷ La compagnie se réfère à la personne d'Abû Bakr, et la générosité, à ses

⁴⁷ Rapporté par At-Tirmidhî (3659).

biens. Le Prophète ﷺ a donc informé qu’Abû Bakr est la personne la plus généreuse dans sa personne et ses biens⁴⁸.

⁴⁸ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.3, p.6), (t.4, p.8, 166, 7, 54, 245 et 43).

Il est le premier à avoir dépensé ses biens pour secourir l'Islam

L'imam Ahmad⁴⁹ a rapporté le hadith du Prophète ﷺ dans lequel il dit : « “Aucun bien ne m'a été autant profitable que les biens d'Abû Bakr.” Abû Bakr se mit à pleurer et dit : “Ma personne et mes biens sont uniquement pour toi, ô Messager d'Allah.” » Ceci montre clairement qu'il était le seul à avoir ce mérite ; ni 'Alî ni personne d'autre ne partageait cette distinction avec lui.

« Le Messager d'Allah ﷺ disposait des biens d'Abû Bakr comme il disposait de ses propres biens. »

Les dépenses d'Abû Bakr pour le Prophète ﷺ n'étaient pas destinées à subvenir à ses besoins en nourriture ou en vêtement, car Allah avait décrété qu'il n'ait besoin des biens d'aucune créature. Mais ses biens lui permettaient d'établir la foi islamique.

Au début de l'Islam, les dépenses d'Abû Bakr servaient à libérer ceux qui avaient cru et que les mécréants persécutaient, ou voulaient tuer, comme les sept qui furent persécutés en raison de leur foi en Allah, à l'instar de Bilâl. 'Umar رضي الله عنه avait dit : « Abû Bakr est notre maître qui a affranchi notre maître – c'est-à-dire Bilâl –. »⁵⁰

Il dépensait pour les nécessiteux parmi les croyants et pour secourir l'Islam, dans une époque où la terre tout entière était alors hostile à l'Islam. Cette dépense ne peut être égalée. C'est pourquoi il a été rapporté dans le hadith, pour lequel il y a eu consensus concernant son authenticité – lorsqu'une dispute avait éclaté entre 'Abd Ar-Rahmân ibn 'Awf et Khâlid ibn Al-Walîd – : « N'insultez pas mes Compagnons. Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! Si l'un d'entre vous dépensait en or l'équivalent de [la montagne] d'Uhud, il n'atteindrait pas la quantité de deux paumes (*Mudd*) de l'un d'entre eux, ni même sa moitié ! » Ce hadith évoque les dépenses qui étaient spécifiques aux Compagnons. Quant aux aumônes dans le but de nourrir ceux qui ont faim, c'est une aumône que tout le monde peut accomplir jusqu'au Jour de la Résurrection.

⁴⁹ « *Al-musnad* », numéro (7446).

⁵⁰ Rapporté par Al-Bukhârî (3754).

Ya‘qûb ibn Sufyân a dit dans son ouvrage « *At-Târîkh* »⁵¹ : « Abû Bakr s'est converti alors qu'il possédait quarante-mille pièces d'argent qu'il dépensa entièrement dans la voie d'Allah. Abû Bakr a affranchi sept personnes qui se faisaient toutes persécutées pour leur foi en Allah : Bilâl, ‘Amîr ibn Fuhayrah, Zinnîrah, An-Nahdiyyah et sa fille, une esclave appartenant aux Banû Al-Muammil, et Umm ‘Ubays. »

Abû Quhâfah lui avait dit : « Mon fils ! Je te vois affranchir des personnes faibles. Si tu affranchissais plutôt des hommes forts pour qu'ils puissent te protéger. » Abû Bakr répondit : « Je recherche uniquement ce que j'espère [auprès d'Allah]. »⁵²

Lorsqu'Abû Bakr émigra, il emporta avec lui ses biens. Abû Quhâfah vint et demanda à sa famille : « “Abû Bakr est parti seul. Vous a-t-il laissé ses biens ou les a-t-il pris avec lui ?” Asmâ répondit : “Il les a laissés et j'en ai mis une partie dans le renflement du mur. Voici l'argent qu'il nous a laissé – afin de rassurer Abû Quhâfah que son fils avait bien laissé des biens pour sa famille –.” Abû Quhâfah ne leur demanda rien. »⁵³ Ce texte indique donc la richesse d'Abû Bakr.

Les gens de la *Suffah* étaient pauvres, c'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ incitait à les nourrir. Un jour, Abû Bakr en prit trois avec lui, tandis que le Prophète d'Allah en emmena dix.⁵⁴

Abû Bakr le Véridique subvenait aux besoins de Mîstâh ibn Uthâthah en raison d'un lien de parenté éloigné. Mais il fit partie de ceux qui participèrent à la propagation de la calomnie [à l'encontre de ‘Âichah]. Abû Bakr jura alors de ne plus rien lui donner. Allah le Très-Haut révéla ainsi :

﴿وَلَا يَأْتِي أُولُو الْفَضْلِ مِنْكُمْ وَالسَّعْدَةُ إِلَى قَوْلِهِ ۝ وَاللَّهُ عَفُورٌ رَّحِيمٌ ۝﴾

{Que ceux d'entre vous qui vivent dans l'abondance et l'aisance ne jurent pas [de ne plus pourvoir aux besoins de leurs proches]} jusqu'à Sa parole : {[Ne désirez-vous pas vous-mêmes qu'Allah vous accorde Son pardon ?] Allah est Très Clément et Très Miséricordieux.} [*An-Nûr*, v.22].

⁵¹ « *Al-mârifah wa-t-târîkh* » (t.3, p.254).

⁵² Rapporté par Al-Hâkim dans son ouvrage « *Al-mustadrak* » (t.2, p.572), numéro (3942).

⁵³ « *As-sîratu-n-nabawîyyah* » d'Ibn Hîchâm (t.1, p.488).

⁵⁴ Rapporté par Al-Bukhârî (602) et Muslim (2057).

Abû Bakr répondit : « “Oui, par Allah, j’aimerais qu’Il me pardonne !” Il continua donc de pourvoir aux besoins de Mistah. » Le hadith a authentiquement été rapporté dans les deux *Sahîh*.⁵⁵ ⁵⁶

⁵⁵ Rapporté par Al-Bukhârî (2661) et Muslim (2770).

⁵⁶ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.4, p.286, 4, 44, 45, 289, 7, 50, 287, 283, 284, 274 et 245).

Le mérite de s'empresser à dépenser et combattre dans la voie d'Allah, et le fait qu'Abû Bakr était le premier d'entre eux à les accomplir

Tous les versets révélés faisant l'éloge de ceux qui dépensent dans la voie d'Allah désignent en premier lieu Abû Bakr. À l'instar de la parole du Très-Haut :

﴿لَا يَسْتَوِي مِنْكُمْ مَنْ أَنْفَقَ مِنْ قَبْلِ الْفَتْحِ وَقَاتَلَ
أُولَئِكَ أَعْظَمُ دَرَجَةً مِنَ الَّذِينَ أَنْفَقُوا مِنْ بَعْدُ وَقَاتَلُوا﴾

{Ceux d'entre vous qui ont offert leurs biens et lutté pour la cause d'Allah avant la victoire (la conquête de La Mecque) ne sauraient être comparés à ceux qui ne l'ont fait qu'après. Les premiers occupent un rang bien plus élevé auprès d'Allah.} [Al-Hadîd, v.10].

Ainsi, les Compagnons qui se sont hâtés à dépenser et à combattre dans la voie d'Allah avant le pacte d'Al-Hudaybiyah sont meilleurs que ceux qui l'ont fait après. Cependant, Abû Bakr est meilleur qu'eux tous, car depuis qu'il a cru au Messager ﷺ, il dépensait son argent et combattait dans la voie d'Allah selon ses capacités.

Par ailleurs, tous ceux qui ont embrassé l'Islam en premier ne sont pas nécessairement meilleurs que les autres. 'Umar, par exemple, s'est converti après trente-neuf personnes, cependant, il est meilleur que la plupart d'entre elles comme l'ont montré les textes authentiques.

Il y a également la parole d'Allah :

﴿الَّذِينَ ءَامَنُوا وَهَاجَرُوا وَجَاهُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ﴾

{Ceux qui ont cru, qui ont émigré et lutté pour la cause d'Allah...} [At-Tawbah, v.20].⁵⁷

⁵⁷ « Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah » (t.4, p.45, 289, 42 et 136).

La devancer d'Abû Bakr sur 'Umar concernant les dépenses

'Umar رضي الله عنه ورسنه relate : « Un jour, le Messager d'Allah ﷺ nous avait ordonné de faire des aumônes, et je possédais justement des biens. Je me dis : “S'il y a un jour où je peux faire mieux qu'Abû Bakr, c'est aujourd'hui.” Je vins alors avec la moitié de mes biens. Le Prophète ﷺ me demanda : “Qu'as-tu laissé pour ta famille ?” – “La même chose”, répondis-je. Puis vint Abû Bakr avec tout ce qu'il possédait, le Messager d'Allah ﷺ lui demanda : “Qu'as-tu laissé pour ta famille ?” Il répondit : “Je lui ai laissé Allah et Son Messager.” 'Umar dit alors : “Plus jamais je ne pourrai rivaliser avec lui [dans le bien]. » Rapporté par Abû Dâwûd⁵⁸ et At-Tirmidhi⁵⁹ qui a dit : « C'est un hadith bon et authentique. »

⁵⁸ (1678).

⁵⁹ (3675).

Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ est le compagnon du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ de manière absolue

La compagnie : ses mérites, ses objectifs et comment Abû Bakr s'est illustré dans celle-ci.

La compagnie

La compagnie est un terme générique qui englobe la courte et la longue compagnie. On dit par exemple : « Je l'ai accompagné un instant, un jour, une semaine, un mois, une année, ou encore, je l'ai accompagné toute sa vie.

Le mérite d'accompagner le Prophète ﷺ

Il est authentiquement rapporté dans le *Sahîh*⁶⁰ que le Prophète ﷺ a dit : « Viendra un temps où un groupe de gens combattrra et à qui on dira : “Quelqu'un parmi vous a-t-il accompagné le Prophète ﷺ ?” – Et dans la version rapportée par Muslim : « Quelqu'un parmi vous a-t-il vu le Messager d'Allah ﷺ ? » – Ils répondront : “Oui.” Et Allah leur accordera la victoire.

Puis un autre groupe de gens combattrra à leur tour et à qui on dira : “Quelqu'un parmi vous a-t-il accompagné les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ?” – Ils répondront : “Oui.” Et on leur accordera la victoire.

Puis un troisième groupe de gens combattrra et à qui on dira : “Quelqu'un parmi vous a-t-il accompagné ceux qui ont accompagné les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ?” – Et dans la version rapportée par Muslim : « [Quelqu'un parmi vous] a-t-il vu ceux qui ont vu les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ? » – Ils répondront : “Oui.” Et Allah leur accordera la victoire. »

Et dans une autre version rapportée par Muslim : « Puis le narrateur mentionne une quatrième génération de la même manière. »

Le Prophète ﷺ a donc lié le statut de Compagnon au simple fait de le voir. Il a aussi rendu la victoire d'Allah possible pour les musulmans en raison de ceux qui l'ont vu et cru en lui. Ceci est donc une particularité que nul autre que les Compagnons ne possèdent, quand bien même les œuvres des autres seraient plus nombreuses que celles d'un seul Compagnon du Prophète ﷺ.



⁶⁰ Al-Bukhârî (3649) et Muslim (2532).

L'illustration d'Abû Bakr dans la compagnie du Prophète ﷺ

Abû Bakr le Véridique a atteint le plus haut sommet de la compagnie prophétique et ses plus hauts degrés. Il accompagna en effet le Prophète ﷺ dès l'instant où Allah l'envoya jusqu'à sa mort. Si nous recensions la période durant laquelle Abû Bakr et le Prophète ﷺ étaient réunis, et [que nous recensions] celle pendant laquelle 'Uthmân, 'Alî ou un autre compagnon était réuni avec le Prophète ﷺ, on constaterait que le Prophète a passé bien plus de temps avec Abû Bakr qu'avec n'importe quel autre compagnon. Quant aux moments partagés avec plusieurs compagnons en même temps, ils ne sont spécifiques à personne.

Sa parfaite connaissance du Prophète ﷺ et la perfection de son amour et de sa foi en lui, étaient des choses dans lesquelles il s'illustrait par rapport aux autres et se démarquait nettement, et ceci ne peut échapper à celui qui a une bonne connaissance des Compagnons. En revanche, celui qui ignore cela, son témoignage n'est pas accepté.

Il en va de même pour son utilité à l'égard du Prophète ﷺ et du soutien qu'il lui apportait pour servir la religion.

Abû Bakr s'illustrait si brillamment dans ces aspects – qui représentent les finalités et les vertus de la compagnie, et grâce auxquels les Compagnons méritent d'être préférés aux autres – tant par leur abondance, leur manière d'être accomplis, la rapidité à les réaliser et l'utilité immense apportée, que personne ne peut l'égalier. Et ceci est attesté par le hadith rapporté par Abû Ad-Dardâ رَجُلَ اللَّهِ عَنْهُ : « Il m'a soutenu avec sa personne et ses biens. »⁶¹



⁶¹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.243 – 245), « *Majmû'u fatâwâ Chaykhi-l-Islâm* » (t.4, p.464, 465).

Il était son compagnon lors du voyage de l'émigration. Et les sept aspects du verset : {Si vous refusez votre soutien au Messager...} qui démontrent sa primauté.

Nul doute que le mérite obtenu par Abû Bakr lors de l'émigration n'a été obtenu par aucun autre compagnon, et ceci est attesté par le Coran, la Sunnah et le consensus. Cette primauté lui a donc été attribuée, contrairement à 'Umar, 'Uthmân, 'Alî et aux autres Compagnons. Allah le Très-Haut dit :

﴿إِلَّا تَنْصُرُوهُ فَقَدْ نَصَرَهُ اللَّهُ إِذْ أَخْرَجَهُ الَّذِينَ كَفَرُوا ثَانِيَ اثْنَيْنِ إِذْ هُمَا فِي الْغَارِ إِذْ يَقُولُ لِصَاحِبِهِ لَا تَحْزَنْ إِنَّ اللَّهَ مَعَنَا فَأَنْزَلَ اللَّهُ سَكِينَتَهُ وَعَلَيْهِ وَأَيَّدَهُ بِجُنُودٍ لَمْ تَرَوْهَا﴾ الآية

{Si vous ne portez pas secours au Prophète, sachez qu'Allah l'a déjà secouru lorsque les mécréants l'ont chassé, et qu'ils n'étaient que deux quand, dans la grotte, il dit à son compagnon : « Ne t'afflige pas, Allah est avec nous ! » Allah fit alors descendre quiétude et sérénité sur Son Messager et l'assista d'armées invisibles. [...]} [At-Tawbah, v.40].

On retrouve dans ce noble verset plusieurs vertus du Véridique :

1 – Les mécréants l'ont chassé :

Les mécréants ont chassé le Messager ﷺ et {ils n'étaient que deux}, ceci implique donc que les mécréants les avaient chassés tous les deux, et c'est effectivement ce qui s'est passé. En effet, les impies ont expulsé tous les Émigrés (*Muhâjirûn*), comme cela est mentionné dans la parole du Très-Haut :

﴿لِلْفُقَرَاءِ الْمُهَاجِرِينَ الَّذِينَ أَخْرِجُوا مِنْ دِيْرِهِمْ وَأَمْوَالِهِمْ يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِنْ اللَّهِ وَرِضْوَانًا﴾

{Ce type de butin est ainsi réservé aux pauvres parmi les Émigrés qui ont été contraints à l'exil et spoliés de leurs biens, uniquement coupables de rechercher les faveurs et la satisfaction de leur Seigneur.} [Al-Hâchr, v.8].

Il dit aussi :

﴿أُذْنَ لِلَّذِينَ يُقْتَلُونَ بِأَنَّهُمْ ظَلَمُوا وَإِنَّ اللَّهَ عَلَى نَصْرِهِمْ لَقَدِيرٌ * الَّذِينَ أَخْرِجُوا مِنْ دِيْرِهِمْ بِغَيْرِ حَقٍ إِلَّا أَنْ يَقُولُوا رَبُّنَا اللَّهُ﴾

{Ceux qui sont attaqués sont à présent autorisés à repousser par les armes l'injustice dont ils sont victimes, bien qu'Allah soit parfaitement capable de les défendre, ceux qui ont été chassés de leurs foyers sans droit, simplement pour avoir proclamé que leur Seigneur est Allah.} [Al-Hajj, v.39 – 40].

Et ce, car les mécréants leur ont interdit de résider à La Mecque en gardant leur foi, or il était impossible pour eux de l'abandonner. Ils les ont donc expulsés car ils étaient des croyants.⁶²

2 – Il était son seul compagnon :

Celui qui était en compagnie du Prophète ﷺ lorsqu'Allah le secouru, après avoir été expulsé par les mécréants, était Abû Bakr. Il est le seul compagnon qui était avec le Prophète ﷺ, et Allah était le troisième d'entre eux.

La parole d'Allah : {ils n'étaient que deux} indique qu'ils n'étaient qu'un tout petit nombre, un étant le minimum. Or, si c'est uniquement une seule personne qui en accompagne une autre, cela démontre que le nombre était extrêmement bas.

De plus, dans les situations où il ne pouvait y avoir en compagnie du Prophète ﷺ qu'un seul des grands Compagnons, celui-ci ne pouvait être qu'Abû Bakr. Par exemple, lorsque le Prophète ﷺ émigra et lorsqu'il se trouvait dans la cabane de commandement le jour de la bataille de Badr, il n'y avait avec lui qu'Abû Bakr. Ou encore, lorsque le Prophète ﷺ partit à la rencontre des tribus arabes pour les appeler à l'Islam, le seul des grands Compagnons qui était avec lui était Abû Bakr.

Ceci est une spécificité dans la compagnie du Prophète ﷺ que personne d'autre que lui n'a eue, selon l'unanimité des savants spécialistes de la vie du Prophète ﷺ.⁶³

3 – Il était son compagnon dans la grotte :

Le mérite dans la grotte est clairement relaté dans le Coran. Les deux chaykhs ont rapporté dans leur *Sahîh*⁶⁴ respectif le hadith d'Anas dans lequel Abû Bakr le Véridique رضي الله عنه relate : « Je voyais les pieds des polythéïstes qui étaient

⁶² « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.33, 266 et 267).

⁶³ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.7, 255 et 252).

⁶⁴ Rapporté par Al-Bukhârî (4663) et Muslim (2381).

au-dessus de nos têtes alors que nous étions dans la grotte. Je dis : “Ô Messager d’Allah ! Si l’un d’eux regardait au niveau de ses pieds, il nous verrait.” Le Prophète ﷺ lui répondit : “Ô Abû Bakr ! Que penses-tu de deux personnes dont Allah est le troisième d’entre eux ?” » Le sens de ce hadith, dont l’authenticité et l’acceptation font l’unanimité auprès des gens de science, sans la moindre divergence, est aussi évoqué par le Coran⁶⁵.

4 – Il était son compagnon absolu :

La parole d’Allah : {quand il dit à son compagnon}, ne se limite pas à la compagnie d’Abû Bakr dans la grotte ; il est plutôt son compagnon absolu, ayant atteint dans cette relation une perfection qu’aucun autre n’a pu égaler. Abû Bakr a donc été privilégié à travers la forme la plus complète de la compagnie, et ceci est un point dans lequel il n’existe aucun désaccord entre les savants de la vie du Prophète ﷺ et de ses Compagnons. Comme cela est illustré dans hadith rapporté par Al-Bukhârî dans lequel Abû Ad-Dardâ relate que le Prophète ﷺ a dit : « Allez-vous donc laisser mon compagnon ? »

Il apparaît clairement que le Prophète ﷺ a spécifié Abû Bakr plutôt qu’un autre, bien qu’il ait aussi fait d’autres personnes ses Compagnons. Cependant, le Prophète ﷺ l’a spécifié en raison de la perfection de sa compagnie. C’est pourquoi un homme de science avait dit : « Les mérites d’Abû Bakr sont des spécificités qu’aucun autre ne partage. »^{66 67}

5 – Abû Bakr s’affligeait pour lui :

La parole d’Allah : {Ne t’afflige pas}, montre qu’Abû Bakr compatissait pour lui, l’aimait et le soutenait. En effet, il était attristé, or l’homme ne s’attriste que lorsqu’il craint pour celui qu’il aime.

Ainsi, Abû Bakr s’attristait pour le Prophète ﷺ de peur qu’il soit tué, et qu’ainsi s’éteigne l’Islam. C’est pourquoi, lorsqu’il accompagnait le Prophète ﷺ durant son voyage de l’émigration, il marchait parfois devant et parfois derrière lui. Le Prophète ﷺ le questionna à propos de ces agissements, et il répondit : « Quand je pense à d’éventuels embusqués, je me place devant toi. Et quand je pense à ceux qui nous poursuivent, je me place alors derrière toi. » Rapporté par l’imam Ahmad qui mentionna dans son livre :

⁶⁵ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.240 et 241).

⁶⁶ « *Ar-Riyâdu-n-nadrâb fî manâqibî-L’âchrâb* » (t.3, p.135).

⁶⁷ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.252 et 245).

« *Manâqibu-s-sahâbah* »⁶⁸ : « Lorsque le Prophète ﷺ émigra, il quitta La Mecque en compagnie d'Abû Bakr et tous deux se dirigèrent vers la grotte de Thawr. Abû Bakr se mit alors à marcher derrière et devant le Prophète ﷺ qui lui demanda : “Qu’as-tu à faire cela ?”

Il répondit : “Ô Messager d’Allah ! J’ai peur que l’on t’atteigne par tes arrières, je me mets donc en arrière. Tout comme je crains que l’on t’atteigne par devant, je me mets alors devant.” Quand ils atteignirent la grotte, Abû Bakr dit : “Reste-là où tu es le temps que je l’inspecte.” »

Nâfi‘ a dit : (Un homme m'a rapporté qu'Ibn Abî Mulaykah a relaté « qu'Abû Bakr vit un repaire dans la grotte. Il fit pénétrer son pied dans celui-ci et s'exclama : “Ô Messager d’Allah ! S'il doit y avoir une piqûre ou une morsure, elle sera pour moi.” »)

Il n’acceptait pas que l’on fasse du mal au Prophète ﷺ, et encore moins que l’on tue le Messager d’Allah ﷺ et que lui vive toujours. Il préférait sacrifier sa personne, sa famille et ses biens pour lui, ceci étant une obligation pour tous les croyants. Cependant, Abû Bakr est celui qui a excellé le plus en cela.

6 – Il est celui qui partageait exclusivement avec le Prophète ﷺ la compagnie [divine] :

La parole d’Allah : {Allah est avec nous} exprime explicitement qu’Abû Bakr le Véridique est le seul être à avoir bénéficié, avec le Prophète ﷺ, de cette compagnie [divine]. Cette parole indique qu’Allah était avec eux à travers Son secours, Son soutien et Son assistance face à leurs ennemis.

Le Prophète ﷺ avait informé Abû Bakr : « Allah me secourra ainsi que toi, ô Abû Bakr, et Il nous assistera contre eux d’un secours noble, plein d’amour. » Comme l’a dit le Très-Haut :

﴿إِنَّا لَنَنْصُرُ رُسُلَنَا وَالَّذِينَ عَامَنُوا فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا﴾

{Nous secourrons, en vérité, Nos Messagers et les croyants ici-bas.} [Ghâfr, v.51].

⁶⁸ « *Fadâ-ilu-s-sahâbah* » (t.1, p.62), numéro (22) ; rapporté par Al-Hâkim dans son ouvrage « *Al-mustadrak* » (t.3, p.7), numéro (4268).

Et ceci constitue le summum de l'éloge envers Abû Bakr, car il indique que le Messager ﷺ lui a attesté une foi qui implique le secours d'Allah pour lui et pour Son Messager, dans une situation où toutes les créatures auraient été laissées à elles-mêmes, à l'exception de ceux qu'Allah aurait assistés.

C'est pourquoi, Sufyân ibn 'Uyaynah a dit : « Allah blâma toutes les créatures en raison de leurs agissements envers Son Prophète, hormis Abû Bakr. » Il ajouta : « Quiconque renie la compagnie d'Abû Bakr avec le Prophète ﷺ est mécréant, car il aura démenti le Coran. »

Certains dirent – dont Abû Al-Qâsim As-Suhaylî et d'autres – : « La participation à cette compagnie [divine] singulière n'a été reconnue que pour Abû Bakr. Elle a aussi été évoquée dans le hadith : (Que penses-tu de deux personnes dont Allah est le troisième d'entre eux ?) De plus, la spécificité du Prophète ﷺ et d'Abû Bakr apparaît aussi bien dans les termes que dans les sens. On disait du Prophète : (Muhammad, le Messager d'Allah). Puis, lorsqu'Abû Bakr prit la gouvernance après lui, les gens l'appelèrent : (le Calife du Messager d'Allah). Ainsi, ils rattachèrent le Calife au Messager d'Allah, qui lui-même est rattaché à Allah. Or, la personne rattachée à celui qui est rattaché à Allah est également rattachée à Allah, confirmant ainsi la parole du Très-Haut : {Allah est avec nous} ainsi que le hadith : (Que penses-tu de deux personnes dont Allah est le troisième d'entre eux ?). Puis, quand 'Umar prit la gouvernance, les gens le désignèrent comme (l'Émir des croyants). Ainsi prit fin la spécificité qui distinguait Abû Bakr de tous les autres Compagnons. »⁶⁹ ⁷⁰

7 – Il était son compagnon au moment où la quiétude et le secours d'Allah descendaient.

Allah le Très-Haut dit : {Allah fit alors descendre quiétude et sérénité sur Son Messager et l'assista d'armées invisibles.} [At-Tawbah, v.40].

Celui qui a été le compagnon du Messager d'Allah ﷺ dans un moment de grande peur est encore plus digne de l'être lors de la victoire et du secours. Il n'était donc pas nécessaire de mentionner qu'Abû Bakr était son compagnon dans cette situation, car le contexte et les propos du verset l'indiquent clairement.

⁶⁹ « *Ar-rându-l-unuf* » (t.4, p.217).

⁷⁰ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.4, p.242 et 243).

Ainsi, si l'on sait qu'Abû Bakr était son compagnon dans un moment de grande peur, on sait aussi qu'il a connu, comme le Messager ﷺ, la descente de la quiétude et de l'assistance divine à travers des armées invisibles, et ce, bien plus que quiconque. Et ceci fait partie de l'éloquence du Coran et de sa beauté rhétorique.⁷¹

⁷¹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.4, p.272).

Le récit de son voyage en compagnie du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ lors de l'émigration

Dans son *Sahîh*⁷², Al-Bukhârî rapporte le hadith de 'Urwah, dans lequel 'Aïchah رَبِّ الْمُتَّهِبِّينَ raconte : « Des musulmans avaient émigré en Abyssinie et Abû Bakr se préparait aussi à émigrer. Mais le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ lui dit : “Ne te presse pas, car j'espère que l'on me permettra d'émigrer.” Abû Bakr dit alors : “Que mon père te soit donné en rançon ! L'espères-tu vraiment ? – Oui, répondit-il.”

Abû Bakr demeura donc auprès du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ pour l'accompagner. Durant quatre mois, il nourrit deux chameaux qu'il possédait avec des feuilles d'acacia. »

'Aïchah poursuit : « Un jour, alors que nous étions assis chez nous en plein après-midi, quelqu'un dit à Abû Bakr : “C'est le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ qui vient nous voir, le visage couvert, à une heure inhabituelle.” Abû Bakr dit alors : “Que mon père et ma mère lui soient donnés en rançon ! Par Allah, il n'est venu à cette heure-ci que pour une affaire importante.”

Le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ arriva, demanda la permission d'entrer, et on la lui accorda. Une fois à l'intérieur, il s'adressa à Abû Bakr : “Fais sortir ceux qui sont chez toi. – Ce ne sont que ta famille, que mon père te soit donné en rançon !” dit Abû Bakr. – On m'a donné la permission d'émigrer, lui informa le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. – T'accompagnerai-je, ô Messager d'Allah, que mon père te soit donné en rançon ? – Oui, répondit-il. – Prends alors l'une de ces deux montures, que mon père te soit donné en rançon !” Le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit alors : “Je ne la prendrai qu'en payant sa valeur... » Al-hadith.

Ibn Ishâq a dit : « Lorsque le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ décida de partir, il se rendit chez Abû Bakr ibn Abî Quhâfah. Puis tous deux sortirent par une petite porte située derrière la maison d'Abû Bakr. »⁷³

Dans une autre version rapportée par Al-Bukhârî⁷⁴, il est dit : « Ils montèrent ensuite leurs montures et partirent jusqu'à atteindre la grotte de

⁷² (5807).

⁷³ « *As-sîrah an-nabâniyyah* » d'Ibn Hichâm (t.1, p.485).

⁷⁴ (4093).

Thawr, où ils se cachèrent... » Al-hadith.

Et dans les deux *Sahîb*⁷⁵, Al-Barâ ibn ‘Âzib رَجُلَيْنِ عَنْهُمَا relate : « Abû Bakr رَجُلَيْنِ عَنْهُمَا acheta une selle à ‘Âzib pour treize pièces d’argent. Abû Bakr dit à ‘Âzib : “Demande à Al-Barâ d’apporter ma selle.” ‘Âzib répondit : “Non ! Pas avant que tu ne m’ais raconté comment toi et le Messager d’Allah صَلَّى اللّٰهُ عَلٰيْهِ وَسَلَّمَ avez quitté La Mecque alors que les polythéïstes vous recherchaient.”

Abû Bakr raconta : « Nous sommes partis de La Mecque et avons cheminé toute la nuit et le jour suivant jusqu’au zénith, lorsque la chaleur était à son comble. Le chemin était désert, on n’y voyait personne. Nous avons ensuite aperçu un long rocher sous lequel il y avait de l’ombre que le soleil n’atteignait pas encore. Nous y avons fait une halte. J’ai préparé de mes mains un espace plat pour que le Prophète صَلَّى اللّٰهُ عَلٰيْهِ وَسَلَّمَ puisse dormir sous l’ombre du rocher. J’ai ensuite étalé une peau tannée et dit : “Repose-toi, ô Messager d’Allah, pendant que je surveille les alentours.” »

Le Prophète صَلَّى اللّٰهُ عَلٰيْهِ وَسَلَّمَ s’endormit. Je partis surveiller les alentours et vis un [jeune] berger s’approcher du rocher avec son troupeau, pour la même raison que nous. Je partis à sa rencontre et lui demandai : “Qui est ton maître, mon enfant ? – Un homme de Médine, répondit-il. – Tes moutons ont-ils du lait ? – Oui, répondit l’enfant. – Pourrais-tu traire du lait pour moi ? – Oui, répondit-il.” Ce dernier prit une brebis, et Abû Bakr lui dit : “Nettoie le pis des poils, de la terre et des saletés qui s’y trouvent.” – J’ai vu Al-Barâ taper ses mains entre elles pour les nettoyer – Le jeune garçon m’apporta ensuite un peu de lait dans un récipient creux. »

Abû Bakr poursuit : « J’avais avec moi une outre que je portais pour le Prophète صَلَّى اللّٰهُ عَلٰيْهِ وَسَلَّمَ, afin qu’il boive et fasse ses ablutions. Je suis ensuite retourné auprès du Prophète صَلَّى اللّٰهُ عَلٰيْهِ وَسَلَّمَ, mais je répugnai à le tirer de son sommeil. J’ai alors attendu qu’il se réveille. Une fois réveillé, j’ai versé de l’eau dans le lait pour que la partie basse refroidisse. Je dis : “Ô Messager d’Allah, bois de ce lait.” Il but jusqu’à ce que j’en sois satisfait, puis il demanda : “N’est-il pas le moment de partir ? – Oui, répondis-je.”

Nous reprîmes la route après le déclin du soleil alors que Surâqah ibn Mâlik était à nos trousses. Nous nous trouvions sur un terrain plat et robuste. Je m’écriai : “Ô Messager d’Allah ! Nous avons été rattrapés.” Mais il répondit :

⁷⁵ Rapporté par Al-Bukhârî (3652) et Muslim (2009).

“Ne t'afflige pas. Certes, Allah est avec nous.” Le Messager d’Allah ﷺ invoqua contre lui et le cheval de Surâqah s’effondra sur son ventre. Ce dernier leur dit : “Je sais que vous avez invoqué contre moi. Invoquez donc en ma faveur, et je jure par Allah que je détournerai de vous ceux qui vous poursuivent.” Le Prophète ﷺ invoqua Allah et Surâqah fut ainsi sauvé. Après être reparti, il disait à tous ceux qu’il rencontra : “J’ai déjà cherché dans cette direction.” Il renvoyait tous ceux qu’il croisait et tint ainsi sa parole. »

Jusqu’à ce que Chaykh Al-Islâm a dit : « Ibn Chihâb Az-Zuhîrî relate que ‘Abd Ar-Rahmân ibn Mâlik Al-Mudlijî – le neveu de Surâqah – a dit : “Des émissaires, parmi les mécréants de Quraych, vinrent nous voir pour offrir une récompense équivalente au prix du sang pour chacun des deux (le Prophète et Abû Bakr), à celui qui les tuerait ou les capturerait. »⁷⁶

Le Prophète ﷺ partit la nuit et les polythéistes ne surent que le lendemain matin qu’il avait quitté La Mecque. La nouvelle se propagea et les polythéistes promirent la récompense pour quiconque tuerait ou capturerait le Prophète ﷺ et Abû Bakr.

Le fait que les polythéistes dépensaient de l’argent pour récompenser celui qui leur amènerait Abû Bakr montre bien qu’ils connaissaient sa loyauté envers le Messager d’Allah ﷺ, et qu’ils le considéraient comme leur ennemi.⁷⁷

⁷⁶ Rapporté par Al-Bukhârî (3906).

⁷⁷ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.4, p.257 – 259).

Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ est le plus pieux de la communauté

Abû Bakr le Véridique رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ est le plus pieux de la communauté, et ceci est attesté par le Livre d'Allah et la Sunnah. Le Très-Haut dit :

﴿وَسَيُجَنَّبُهَا الْأَتْقَى الَّذِي يُوْقِنُ مَالُهُ وَيَنْزَكِي وَمَا لِأَحَدٍ عِنْدُهُ وَمِنْ تِعْمَةٍ﴾

﴿تُحْزِي إِلَّا أَبْتِغَاءَ وَجْهِ رَبِّهِ الْأَعْلَى﴾

{Il ne sera épargné qu'à l'homme le plus pieux, qui a dépensé ses biens pour se purifier, non en contrepartie d'un bienfait dont il aurait bénéficié, mais seulement pour être, de son Seigneur le Très-Haut, agréé.} [Al-Layl, v.17 – 20].

Plusieurs érudits ont affirmé que ces versets ont été révélés concernant Abû Bakr.

Ibn Jarîr a rapporté dans son *Tafsîr*⁷⁸ avec une chaîne de transmission remontant à 'Abdullâh ibn Az-Zubayr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ et d'autres, que ces versets ont été révélés au sujet d'Abû Bakr.

Ibn Abî Hâtim⁷⁹ a mentionné, ainsi qu'Ath-Thâlabî⁸⁰, que ces versets ont été révélés au sujet d'Abû Bakr. Cela fut également rapporté par 'Abdullâh ibn Az-Zubayr et Sa'îd ibn Al-Mussayib.

Ibn Abî Hâtim a mentionné dans son « *Tafsîr* »⁸¹ : « Abû Bakr a affranchi sept personnes qui étaient toutes persécutées pour leur foi en Allah : Bilâl, 'Âmir ibn Fuhayrah, An-Nahdiyyah et sa fille, Zinnîrah, Umm 'Umays et une esclave appartenant aux Banû Al-Mu-ammil. »

Sufyân a dit : « Zinnîrah était byzantine ; elle appartenait aux Banû 'Abd Ad-Dâr. Quand elle embrassa l'Islam, elle devint aveugle. Les polythéistes dirent alors : " C'est Al-Lât et Al-'Uzzâ qui l'ont aveuglée." Mais elle rétorqua : "Zinnîrah n'croit en Al-Lât et Al-'Uzzâ !" Allah lui rendit ensuite sa vue. »

⁷⁸ (t.24, p.466).

⁷⁹ « *Tafsîr Ibn Abî Hâtim* » (t.10, p.3441).

⁸⁰ « *Tafsîr Ath-Thâlabî* » (t.10, p.219).

⁸¹ (t.10, p.3441).

Quant à Bilâl, Abû Bakr l'acheta alors que les polythéistes lui avaient posé sur le torse un énorme rocher. Ils dirent à Abû Bakr : "Si tu avais insisté pour l'acheter avec une seule once d'or, nous te l'aurions vendu." Mais Abû Bakr leur rétorqua : "Même si vous m'aviez demandé cent onces d'or, je l'aurais quand même acheté." C'est à son sujet que furent révélés les versets : {Il ne sera épargné qu'à l'homme le plus pieux...} jusqu'à la fin de la sourate. »⁸²

Et si nous considérions que d'autres compagnons étaient désignés par ce verset, Abû Bakr resterait néanmoins le plus légitime de la communauté à être désigné par celui-ci. Il est donc le plus pieux de cette communauté et de facto, le meilleur d'entre eux. Allah a décrit l'homme le plus pieux à travers plusieurs caractéristiques, et Abû Bakr est celui qui les incarne le mieux au sein de la communauté :

﴿الَّذِي يُؤْتَى مَالُهُ وَمَا لِأَحَدٍ عِنْدُهُ وَمِنْ يَعْمَةٍ تُجْزَى إِلَّا أَبْيَعَاءَ وَجْهٌ رَبِّهِ الْأَعْلَى﴾

{[...] qui a dépensé ses biens pour se purifier, non en contrepartie d'un bienfait dont il aurait bénéficié, mais seulement pour être, de son Seigneur le Très-Haut, agréé.} [Al-Layl, v.18 – 20].

Quant à la dépense des biens, il a été rapporté du Prophète ﷺ de manière authentique que les dépenses d'Abû Bakr surpassaient celles des autres, et que son soutien envers le Prophète ﷺ, à travers sa personne et ses biens, était plus complet que celui de quiconque. Il est rapporté dans le *Sahîh* que le Prophète ﷺ a dit : « Aucun bien ne m'a été autant profitable que ceux d'Abû Bakr. » Ce hadith affirme donc que l'ensemble des biens de la communauté n'ont pas été autant bénéfique que ceux d'Abû Bakr. Comment alors ces biens, qui n'ont pas été autant bénéfiques, seraient-ils désignés par ce verset, alors que celui qui a été le plus bénéfique ne le serait pas ?

Il n'acceptait les aumônes et les dons de personne, ni ce qu'on lui donnait suite à un vœu. Au contraire, il commerçait et vivait de ce qu'il gagnait. Et lorsqu'il devint gouverneur – délaissant ainsi le commerce pour s'occuper des affaires des musulmans –, il ne vivait que des biens qu'Allah et Son Messager lui avaient désignés. Il ne dépendait pas des biens d'une quelconque créature.

Le Prophète ﷺ ne lui accorda aucun privilège de cette vie mondaine. Il participait aux batailles comme le reste des musulmans et prenait

⁸² « *Tafsîr Ath-Thâ'labî* » (t.10, v.219).

même de ses biens pour les dépenser au profit des musulmans. Le Prophète ﷺ faisait appel à ses services, mais il n'est pas rapporté qu'il lui ait versé un salaire pour cela.

Il n'a jamais demandé au Prophète ﷺ de l'argent ou des biens mondains, mais il lui demandait uniquement la science.

Lors du pacte d'Al-Hudaybiyah, lorsqu'Abû Bakr s'adressa à 'Urwah ibn Mas'ûd en disant : « Puisses-tu sucer le clitoris d'Al-Lât ! Allons-nous fuir et l'abandonner ?! » Ce dernier répondit : « Si ce n'était pour un service que tu m'avais rendu par le passé, et dont je ne me suis toujours pas acquitté, je t'aurais rudement répondu. »⁸³

L'imam Ahmad a rapporté dans « *Al-musnad* »⁸⁴ : « Quand le fouet d'Abû Bakr tombait de sa main, il ne disait à personne : “Donne-le-moi !”, mais plutôt : “Mon bien-aimé m'a ordonné de ne rien demander aux gens.” »

Il était bien loin d'être de ceux qui donnent pour recevoir une contrepartie. Il était, au contraire, le tout premier à donner sans rien attendre en retour. Il mérite donc le plus d'être concerné par ce verset que quiconque.

Enfin, concernant sa sincérité dans la recherche de l'agrément de son Seigneur le Très-Haut, il était le plus accompli de la communauté dans ce domaine. Il n'y avait rien, entre lui et le Prophète ﷺ, qui pouvait l'inciter à s'allier à lui ou à dépenser de ses biens pour lui, hormis la foi. Il ne l'a pas secouru en raison du lien familial, comme l'a fait Abû Tâlib ; toutes ses œuvres étaient entièrement vouées à Allah le Très-Haut.⁸⁵

⁸³ Rapporté par Al-Bukhârî (2731) et (2732).

⁸⁴ Numéro (65), d'après Ibn Abî Mulaykah – qu'Allah lui fasse miséricorde.

⁸⁵ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâ'îyyah* » (t.4, p.275, 274, 276 et 101).

Il avait la foi la plus forte de la communauté

La certitude et la foi présentes dans son cœur étaient inégalables. Abû Bakr ibn 'Ayyâch a dit : « Abû Bakr n'a pas devancé les autres par la quantité de prières ou de jeûnes, mais par quelque chose qui était enraciné dans son cœur. »

C'est pourquoi il a été dit : « Si l'on pesait la foi d'Abû Bakr et celle de tous les habitants de la terre, sa foi serait la plus lourde. »⁸⁶ Dans les *Sunan*⁸⁷, Abû Bakrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate que le Prophète ﷺ a dit : « Qui d'entre vous a fait un songe ? – Moi, répondit un homme, j'ai vu une sorte de balance descendre du ciel. Toi et Abû Bakr étiez pesés, et tu étais plus lourd qu'Abû Bakr. Puis 'Umar et Abû Bakr furent pesés, et Abû Bakr fut le plus lourd. Puis 'Umar et 'Uthmân furent pesés, et 'Umar fut le plus lourd. La balance fut ensuite élevée. »

Le Messager d'Allah ﷺ s'affligea et dit : “[Ce que tu as vu] est le califat qui suivra la voie prophétique. Ensuite, Allah donnera la souveraineté à qui Il voudra.” »⁸⁸

⁸⁶ Rapporté par Ahmâd (t.1, p.418), numéro (653).

⁸⁷ Rapporté par Abû Dâwûd (4634, 4635) et At-Tirmidhî (2287).

⁸⁸ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.4, p.273)

Le Messager a témoigné de la complétude de la foi d'Abû Bakr et de 'Umar

Dans les deux *Sahîh*⁸⁹, il est relaté que le Prophète ﷺ a dit : « Alors qu'un homme conduisait une vache qu'il avait chargée, celle-ci se tourna vers lui et lui dit : "Je n'ai pas été créée pour cette tâche, mais uniquement pour labourer la terre." » Les gens s'exclamèrent avec stupéfaction et effroi : « Gloire et pureté à Allah ! Une vache qui parle ? » Le Messager d'Allah ﷺ dit : « Moi j'y crois, ainsi qu'Abû Bakr et 'Umar. » »

Le Messager d'Allah ﷺ continua : « Un berger était avec ses moutons lorsqu'un loup les attaqua et prit l'un d'eux. Le berger se lança à sa poursuite et parvint à récupérer la bête. Le loup se tourna alors vers lui et lui dit : "Qui s'en occupera et les protégera de la bête féroce, le jour où il n'y aura pas d'autre berger que moi ?" » Les gens s'exclamèrent : « Gloire et pureté à Allah ! » Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : « Moi j'y crois, ainsi qu'Abû Bakr et 'Umar, bien qu'ils ne soient pas présents. » »⁹⁰

⁸⁹ Rapporté par Al-Bukhârî (3471) et Muslim (2388).

⁹⁰ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.4, p.44 et 253)

Il est le plus érudit des Compagnons et de cette communauté, mais aussi le plus intelligent.

Il jugeait et émettait des avis juridiques en présence du Prophète ﷺ, et ce dernier les approuvait ; ce privilège n'a été donné à personne d'autre que lui. Il est rapporté dans le *Sahîh*⁹¹ : « Le jour de la bataille de Hunayn, Abû Bakr a dit : “Non, par Allah ! Le Prophète ne veut pas annuler le droit d'un des lions d'Allah et de Son Messager, qui combat pour Allah et Son Messager, en te donnant l'équipement [du polythéiste qu'Abû Qatâdah a tué].” Le Messager d'Allah ﷺ acquiesça en disant : “Abû Bakr a dit vrai. Remets donc l'équipement [de ce polythéiste] à Abû Qatâdah.” Chose que l'homme fit... » Al-hadîth.

Il est aussi rapporté dans les deux *Sahîh*⁹² qu'Abû Sa'îd Al-Khudrî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ a dit : « Abû Bakr était celui d'entre nous qui connaissait le mieux le Prophète ﷺ. »

Plusieurs hommes de science – dont Mansûr ibn 'Abd Al-Jabbâr As-Sam'âni – ont rapporté le consensus des savants selon lequel Abû Bakr le Véridique est le plus savant de la communauté. Et c'est une chose évidente car, durant son califat, jamais la communauté n'a divergé sur une question sans qu'il n'ait tranché avec science, en expliquant et en apportant les preuves tirées du Livre d'Allah et de la Sunnah. Ceci est le résultat de la parfaite compréhension d'Abû Bakr, de son équité et de sa profonde connaissance des preuves qui mettent fin à toute divergence. La majorité des arguments qui mettait fin à ces divergences émanait d'Abû Bakr. Quant aux quelques arguments que disaient 'Umar et d'autres, Abû Bakr les approuvait, et lorsqu'il ordonnait quelque chose, tous lui obéissaient.

Abû Bakr informa les Compagnons de la mort du Prophète ﷺ et les raffermit dans leur foi. Il désigna ensuite l'endroit où le Prophète ﷺ devait être enterré, et expliqua comment devaient être utilisés les biens laissés par le Prophète ﷺ après sa mort.

⁹¹ Rapporté par Al-Bukhârî (4321) et Muslim (1751).

⁹² Rapporté par Al-Bukhârî (3654) et Muslim (2382).

Il leur expliqua le devoir de combattre ceux qui refusaient de s'acquitter de l'aumône obligatoire, bien que 'Umar, dans un premier temps, doutait de cette décision.⁹³

Il expliqua que le califat est réservé aux Quraych.

Il prépara aussi l'armée d'Usâmah.

Il leur informa également qu'Allah avait fait choisir un serviteur entre la vie mondaine et celle de l'au-delà.

Le Prophète ﷺ lui confia la direction du premier pèlerinage organisé depuis Médine. La science des rites du pèlerinage est plus subtile que celle du reste des adorations ; si ce n'était la vaste science d'Abû Bakr, le Prophète ﷺ ne l'aurait pas envoyé. Abû Bakr annonça aux gens « que, dorénavant, aucun polythéiste ne pourra accomplir le pèlerinage après cette année, et qu'aucune personne dénudée ne pourra tourner autour de la Maison sacrée. »⁹⁴ Le Prophète ﷺ envoya 'Alî à Abû Bakr. Lorsqu'il arriva, Abû Bakr lui demanda : « As-tu été envoyé comme émir ou pour m'obéir ? » Il répondit : « Pour t'obéir. »⁹⁵ Le Prophète a donc désigné Abû Bakr comme étant l'émir ayant autorité sur 'Alî, car il faisait partie des gens à qui le Prophète ﷺ avait ordonné d'écouter et d'obéir à Abû Bakr ﷺ.

De même pour la prière ; il fut désigné par le Prophète ﷺ pour diriger la prière en son absence.⁹⁶ Si ce n'était en raison de sa science, le Prophète ﷺ ne l'aurait pas désigné.

Le Prophète ﷺ ne désigna personne d'autre que lui pour le remplacer lors du pèlerinage et de la prière.

Anas rapporta le livre d'Abû Bakr qui traite de l'aumône obligatoire prescrite par le Messager d'Allah ﷺ. Il s'agit de la source la plus authentique rapportée à ce sujet⁹⁷ et c'est un livre auquel les jurisconsultes se réfèrent énormément. Ce livre contient également des passages qui ont été soit

⁹³ Rapporté par Al-Bukhârî (6924), (6925) et Muslim (20).

⁹⁴ Rapporté par Al-Bukhârî (1622) et Muslim (1347).

⁹⁵ Rapporté par Ibn Ishâq, notamment dans « *As-sîrah an-nabawîyyah* » d'Ibn Hîchâm (t.2, p.546) et « *Dalâ-ilu-n-nuburwah* » d'Al-Bayhaqî (t.5, p.295).

⁹⁶ Rapporté par Al-Bukhârî (678) et Muslim (420).

⁹⁷ Rapporté par Al-Bukhârî (1454).

antérieurs, soit abrogés, attestant ainsi qu'Abû Bakr était celui qui avait le plus grand savoir concernant ce qui a été abrogé de la Sunnah.

Il n'est pas rapporté qu'il ait dit une parole allant à l'encontre des textes religieux, ce qui indique la complétude de ses aptitudes et l'étendue de sa science.

En résumé, on ne connaît aucune question légiférée dans laquelle Abû Bakr se serait trompé, contrairement à d'autres qui ont commis des erreurs sur plusieurs questions, comme cela a été détaillé ailleurs.

Après sa mort, les Compagnons divergèrent sur plusieurs questions liées à l'héritage, comme celle de la part revenant au grand-père et aux frères, la question dite « d'*Al-Umariyyatayn* », mais aussi celle d'*Al-'Awl*, et d'autres questions encore. Ils divergèrent également sur l'implication de la parole de l'époux à son épouse : « Tu m'es dorénavant interdite », mais aussi sur les trois divorces prononcés en une seule assise, sur l'emploi de termes métaphoriques pour désigner le divorce tels qu'*Al-Khalijyah* (dire que l'on est plus marié), *Al-Bariyyah* (dire que l'on s'innocente du mariage), *Al-Battah* (dire que l'on met un terme au mariage), et sur d'autres questions autour du divorce. Ils ont aussi divergé dans des sujets qui sont restés, jusqu'à aujourd'hui, soumis à des divergences au sein de la communauté.

Quant aux opinions pour lesquelles Abû Bakr fut contredit après sa mort, elles se sont avérées plus justes et prépondérantes que celles de ceux qui ont divergé après lui, notamment concernant la part de l'héritage revenant au grand-père et aux frères, ou encore la permission d'abroger le pèlerinage pour en faire une 'Umrah selon le rite du *Tamattu'*.

Il est authentiquement rapporté qu'Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما répondait aux questions en se référant d'abord au Livre d'Allah. S'il ne trouvait pas, il revenait ensuite à la Sunnah du Messager d'Allah. Et s'il ne trouvait toujours pas de réponse, il répondait en s'appuyant sur les paroles d'Abû Bakr et de 'Umar. Il faisait précéder leurs paroles à celles des autres.⁹⁸ Il est aussi rapporté de façon authentique que le Prophète صلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a invoqué [pour Ibn 'Abbâs] en disant :

⁹⁸ Rapporté par Ad-Dârimî (1638).

« Ô Allah ! Accorde-lui la compréhension dans la religion et enseigne-lui l'interprétation [du Coran]. »⁹⁹ ¹⁰⁰

⁹⁹ Rapporté par Al-hmad dans son ouvrage « *Al-musnad* », numéro (2397).

¹⁰⁰ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.135, 137, 296, 216, 217 et 221), (t.3, p.113, 122, 124 et 125), (t.2, p.296) et « *Majmû'u fatâwâ Chaykhi-l-Islâm* » (t.4, p.400).

La raison pour laquelle lui et de grands Compagnons n'ont rapporté que peu de hadiths

Les quatre Califes ont un mérite que les autres n'ont pas : celui d'avoir transmis et propagé les finalités globales de la religion, ainsi que ses fondements, et d'avoir légué cet héritage à la communauté. À titre d'exemple : la compilation du Coran dans des feuillets entreprise par Abû Bakr et 'Umar¹⁰¹, ou encore la compilation du Coran réalisée par 'Uthmân en plusieurs exemplaires qu'il envoya dans diverses régions¹⁰². La compilation du Coran et sa propagation étaient leur plus grande préoccupation.

Ils veillèrent aussi à transmettre les lois de l'Islam aux habitants des différentes régions, à combattre pour réaliser cet objectif, à désigner des gouverneurs et des savants pour assurer cette mission et à valider ce que ces derniers transmettaient du Messager ﷺ. Les savants transmirent ainsi la religion jusqu'à ce qu'elle soit largement propagée et de façon manifeste. L'argument fut ainsi établi, et la voie à suivre clarifiée. Par conséquent, il est évident que ces quatre sont bel et bien les Califes bien guidés du Prophète ﷺ qui lui ont succédé dans sa communauté, tant dans le savoir que dans la pratique.

Les Compagnons qui ont vécu plus longtemps, et dont les gens avaient besoin pour leur science, rapportèrent du Prophète ﷺ de très nombreux hadiths que les quatre Califes n'ont pas rapportés ni les plus grands Compagnons. Cela s'explique par le fait que ces derniers n'avaient pas besoin de les rapporter étant donné que ceux qui vécurent à leur époque les connaissaient également. C'est pourquoi, beaucoup de hadiths ont été rapportés par Ibn 'Umar, Ibn 'Abbâs, 'Aïchah, Anas, Jâbir, Abû Saïd et d'autres Compagnons, alors que très peu ont été rapporté par 'Alî et 'Umar, bien que 'Umar et 'Alî soient plus savants qu'eux tous.

Il se peut aussi qu'un Compagnon possède une science dans un sujet bien précis que le grand Compagnon ne possède pas ; ce dernier va ainsi chercher à tirer profit du savoir de ce Compagnon, même si son rang est inférieur à lui. Il n'est donc pas systématique que le grand Compagnon soit nécessairement le plus

¹⁰¹ Rapporté par Al-Bukhârî (4986).

¹⁰² Rapporté par Al-Bukhârî (4987).

savant en tout point. Voilà pourquoi les Califes bien guidés tiraient également profit de la science de certains Compagnons qu'ils ne détenaient pas :

Abû Bakr a appris de Muhammad ibn Maslamah et d'Al-Mughîrah ibn Chu'bâh la règle relative à l'héritage de la grand-mère¹⁰³.

‘Umar a appris d'autres personnes le prix du sang du fœtus¹⁰⁴, la demande de permission d'entrer¹⁰⁵, l'héritage de la femme du prix du sang de son époux¹⁰⁶, et d'autres sujets encore.

‘Uthmân tira profit du hadith d'autrui concernant la résidence de la femme dans sa demeure, après le décès de son époux, jusqu'à la fin de son délai de viduité¹⁰⁷. Et ‘Alî bénéficia du hadith d'autrui au sujet de la prière du repentir.¹⁰⁸

¹⁰⁹

¹⁰³ Rapporté par Ahmad dans son ouvrage « *Al-musnad* », numéro (17978).

¹⁰⁴ Rapporté par Al-Bukhârî (6905) et Muslim (1683).

¹⁰⁵ Rapporté par Al-Bukhârî (6245) et Muslim (2154).

¹⁰⁶ Rapporté par Ahmad dans son ouvrage « *Al-musnad* », numéro (15745).

¹⁰⁷ Rapporté par Ahmad dans son ouvrage « *Al-musnad* », numéro (27087).

¹⁰⁸ Rapporté par Abû Dâwûd (1521).

¹⁰⁹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.113, 459 et 114).

Il était l'un des scribes de la Révélation

Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ était l'un des scribes de la Révélation, ainsi que 'Umar, 'Uthmân, 'Alî, Zayd ibn Thâbit, 'Âmir ibn Fuhayrah, 'Abdullâh ibn Arqam, Ubayy ibn Ka'b, Thâbit ibn Qays, Khâlid ibn Sa'id ibn Al-'Âs, Handhalah ibn Ar-Rabi' Al-Asadî, Mu'âwiyah, Churahbîl ibn Hasanah – qu'Allah les agrée tous.¹¹⁰

¹¹⁰ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.2, p.277).

Il était le plus ascète des Compagnons

Les gens de science ont affirmé que les plus ascètes après le Messager d'Allah ﷺ, et dont l'ascétisme était conforme à la religion, étaient Abû Bakr et 'Umar. En effet, Abû Bakr possédait de l'argent qu'il gagnait de ses propres mains et qu'il dépensait entièrement dans la voie d'Allah. Quand il devint calife, il se rendit au marché pour commercer. Un jour, 'Umar rencontra Abû Bakr et vit qu'il tenait des vêtements dans sa main. 'Umar lui demanda : « Où vas-tu ? » Il répondit : « Penses-tu que je vais cesser de subvenir aux besoins de ma famille ? » 'Umar partit en informer Abû Ubaydah et les Émigrés, et tous décidèrent de fixer une allocation que prendrait Abû Bakr. Ce dernier fit alors jurer 'Umar et Abû Ubaydah, et tous deux jurèrent en affirmant qu'il lui était permis de prendre quotidiennement deux pièces d'argent. Abû Bakr déposa ensuite ses biens dans *Bayt al-Mâl*.¹¹¹

Lorsqu'il fut à l'agonie, il ordonna à 'Aichah de restituer au *Bayt al-Mâl* l'argent des musulmans qui lui restait en sa possession. Cependant, elle ne trouva qu'une étoffe de velours usée ne valant pas cinq pièces d'argent, une abyssine qui allaitait son fils, un esclave abyssin et un dromadaire qu'elle renvoya à 'Umar. 'Abd Ar-Rahmân ibn 'Awf dit à 'Umar : « Vas-tu retirer ceci de la famille d'Abû Bakr ? » Il répondit : « Oui, par le Seigneur de la Ka'bah ! Abû Bakr éprouvait de la gêne à les posséder de son vivant. C'est donc moi qui m'en charge après sa mort. »

Il ajouta : « Qu'Allah te fasse miséricorde, ô Abû Bakr. Tu as certes fatigué les dirigeants après toi. »^{112 113}

¹¹¹ Rapporté par Ibn Sa'd dans l'ouvrage « *At-tabaqâtu-l-kubrâ* », (t.3, v.184).

¹¹² Rapporté par Ibn Sa'd dans l'ouvrage « *At-tabaqâtu-l-kubrâ* », (t.3, v.196).

¹¹³ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.129) et (t.1, v.217).

Il était le plus courageux après le Messager d'Allah ﷺ

Le courage s'explique de deux manières. La première est la force du cœur et sa fermeté dans les moments de peur. Tandis que la seconde est la force dans le combat physique, qui se manifeste en tuant de nombreux adversaires et en combattant avec vigueur.

Le combat requiert de la stratégie et de la clairvoyance, mais il requiert aussi un cœur brave et un combat physique. Cependant, un chef a davantage besoin de clairvoyance et d'un cœur brave plutôt que de la force physique.

Le courage n'a de mérite dans la religion que lorsque l'on combat dans le sentier d'Allah. Si l'individu ne fait pas preuve de courage dans le combat dans le sentier d'Allah, ce courage aura alors des conséquences amères contre lui s'il l'utilise pour obéir au diable, ou il ne sera pour lui daucun profit s'il ne l'utilise pas dans ce qui le rapproche d'Allah.

Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ était le plus courageux ; il n'y avait pas plus courageux que lui après le Messager d'Allah ﷺ. Il l'était plus que 'Umar, et 'Umar l'était plus que 'Uthmân, 'Âli, Talhah et Az-Zubayr.

Ne sait cela que celui qui connaît leur vie et leurs récits. Abû Bakr fit face aux mêmes dangers que le Messager d'Allah ﷺ depuis le début de l'Islam jusqu'à sa mort, et il n'a jamais fait preuve de lâcheté, de gêne et de faiblesse. Il allait de l'avant dans les moments périlleux pour protéger personnellement le Prophète ﷺ. Il combattait les polythéistes parfois de ses mains, parfois par le biais de sa langue et tantôt avec ses biens. Et à chaque fois, il était toujours le premier à le faire.

Le jour de la bataille de Badr, il était en compagnie du Prophète ﷺ dans la cabane de commandement. Il était conscient que l'ennemi avait pour objectif l'endroit où se trouvait le Messager d'Allah ﷺ. Mais le cœur d'Abû Bakr demeura ferme et fit preuve de courage en secourant le Prophète ﷺ, en l'assistant, en le protégeant et en l'informant qu'ils étaient tous confiants quant au secours d'Allah. Il regardait en direction de l'ennemi et disait : « Les polythéistes combattent-ils les musulmans ou non ? ». Il surveillait les rangs des musulmans pour qu'ils restent droits et il informait les musulmans des ordres que leur donnait le Prophète ﷺ durant cette bataille.

Dans le *Sahîh*¹¹⁴, il est rapporté le récit suivant : « Lors de la bataille de Badr, alors que le Messager d'Allah ﷺ était en compagnie d'Abû Bakr dans la cabane de commandement, le Messager d'Allah ﷺ s'assoupit un instant puis se réveilla avec le sourire. Il s'exclama : “Réjouis-toi, ô Abû Bakr ! Voici Gabriel qui est recouvert de poussière.” »

Et dans la version rapportée par Ibn Ishaq¹¹⁵ : « Le Messager d'Allah ﷺ s'exclama : “Réjouis-toi, ô Abû Bakr, la victoire d'Allah t'est parvenue. Voici Gabriel, recouvert de poussière, tenant les rênes de son cheval.” »

Ensuite, le Prophète ﷺ et Abû Bakr sortirent de la cabane de commandement, puis le Prophète ﷺ lança une poignée de sable sur les mécréants. Allah dit à propos de cela :

﴿وَمَا رَمَيْتَ إِذْ رَمَيْتَ وَلَكِنَّ اللَّهَ رَمَى﴾

{Et lorsque tu lançais, ce n'est pas toi qui lançais réellement, mais bien Allah.} [Al-Anfâl, v.17].

Abû Bakr les combattit au point que son fils 'Abd Ar-Rahmân lui dit : « Je t'ai vu le jour de la bataille de Badr, et je me suis écarté de toi. » Son père lui répondit : « Si je t'avais aperçu, je t'aurais certainement tué. »¹¹⁶

Les musulmans ont connu deux revers : le premier lors de la bataille d'Uhud et le second durant de la bataille de Hunayn. Cependant, les livres biographiques et ceux qui traitent des expéditions militaires et des batailles¹¹⁷ relatent « qu'Abû Bakr et 'Umar sont tous deux restés fermes avec le Prophète ﷺ lors des batailles d'Uhud et de Hunayn, et qu'ils n'ont pas battu en retraite avec ceux qui l'ont fait.

Lorsque le Prophète ﷺ mourut, les musulmans furent touchés par l'épreuve la plus difficile qu'ils aient connue, au point qu'elle en ébranla les esprits. Untel nia sa mort, un autre tomba assis foudroyé, un troisième fut si abasourdi qu'il ne savait plus qui passait près de lui et qui le saluait, d'autres encore éclatèrent en sanglot. Ils vécurent un avant-goût du Jour de la

¹¹⁴ Rapporté par Al-Bukhârî (3995).

¹¹⁵ « *As-sîratu-n-nabâniyyah* » d'Ibn Hichâm (t.1, p.627).

¹¹⁶ Rapporté par Ibn Abî Chaybah dans son ouvrage « *Al-muṣannaf* » (36795).

¹¹⁷ « *Maghâzî Al-Wâqidî* » (t.1, p.240), « *Tathbîtu dalâ-ilâ-n-nubuwâh* » (t.2, p.421) et « *Dalâ-ilâ-n-nubuwâh* » d'Al-Bayhaqî (t.5, p.127).

Résurrection ; c'est comme s'il s'agissait d'une version miniature de celui-ci. La majeure partie des bédouins apostasièrent et les braves furent abattus. Abû Bakr رضي الله عنه, avec un cœur ferme et courageux, se leva sans paniquer ni reculer – Allah avait réuni en cet homme la patience et la certitude. Il informa ensuite les musulmans de la mort du Prophète ﷺ et qu'Allah avait choisi pour lui ce qui est meilleur auprès de Lui.

Il s'adressa à eux en disant : « Que celui qui adorait Muhammad sache que Muhammad est mort. Et que celui qui adorait Allah sache qu'Il est le Vivant et ne meurt jamais.

﴿وَمَا مُحَمَّدٌ إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَتْ مِنْ قَبْلِهِ الرُّسُلُ أَفَإِنْ مَاتَ أَوْ قُتِلَ أُنْقَلَبُتُمْ عَلَىٰ أَعْقَابِكُمْ
وَمَنْ يَنْقَلِبْ عَلَىٰ عَقِبَيْهِ فَلَنْ يَضُرَّ اللَّهُ شَيْئًا وَسَيَجِزِي اللَّهُ الشَّكِيرِينَ﴾

{Muhammad n'est qu'un Messager que d'autres Messagers ont précédé. Retourneriez-vous à l'impiété s'il venait à mourir ou était tué ? Quiconque retourne à l'impiété ne nuira en rien à Allah. Quant à ceux qui se montrent reconnaissants, Allah ne manquera pas de les récompenser.} [Alu *Imrân*, v.144].¹¹⁸

Puis il les exhorte, les raffermi et les encouragea.

Anas رضي الله عنه raconte : « Abû Bakr رضي الله عنه nous exhorta alors que nous étions [agités] comme des renards. Mais il ne cessa de nous encourager jusqu'à ce que nous devenions de véritables lions. »

Il entreprit ensuite de préparer l'armée d'Usâmah, malgré l'opposition des Compagnons.

Il partit aussi combattre les apostats, malgré la recommandation des Compagnons de ne pas se hâter et d'attendre. Il combattit même ceux qui se sont abstenus de verser l'aumône légale, au point que 'Umar, malgré sa force et son courage, lui dit : « Ô successeur du Messager d'Allah ! Rassemble plutôt les gens. » Mais il lui rétorqua : « Et sur quoi les rassemblerais-je ? Sur une religion inventée ou sur une poésie inventée ? »¹¹⁹

¹¹⁸ Rapporté par Al-Bukhârî (4454).

¹¹⁹ Ibn Bîchrân mentionna une parole similaire dans son ouvrage « *Al-fawâ'id* » (p.205).

Mon père رَحْمَةُ اللَّهِ a dit : « Parmi les aspects de son courage, il y a sa défense du Messager ﷺ lorsque 'Uqbah ibn Abî Mu'ayt tenta de l'étrangler, comme cela a déjà été évoqué. Son courage s'est aussi exprimé lorsqu'il émigra en compagnie du Messager d'Allah ﷺ et lorsque ce dernier dormit sous le rocher et qu'Abû Bakr s'empessa alors de protéger. » Fin de citation.

Il a été également rapporté qu'on lui a dit : « Ce qui t'as touché aurait brisé les montagnes et tari les mers, et pourtant nous constatons que tu n'as pas faibli. » Il répondit : « La peur ne s'est plus emparée de mon cœur depuis la nuit passée dans la grotte. Quand le Prophète ﷺ vit ma tristesse, il me dit : "Ne t'en fais pas, ô Abû Bakr, Allah S'est entièrement chargé de cette affaire." »

En plus de son courage inné, Abû Bakr رَحْمَةُ اللَّهِ avait également un courage religieux, une forte certitude en Allah – exalté soit-Il – et une totale confiance au fait qu'Allah le secourra ainsi que les croyants. Ce genre de courage ne peut être acquis que par celui dont le cœur est fort. Cependant, ce courage augmente avec l'augmentation de la foi et de la certitude, tout comme il s'affaiblit avec leur diminution. Ainsi, celui qui a la certitude de vaincre son ennemi l'affrontera différemment de celui qui ne l'a pas. Et ceci est l'une des principales raisons du courage des musulmans et de leur élan contre leur ennemi.

Tous ceux qui connaissent la biographie prophétique savent qu'Abû Bakr a le cœur le plus fort de tous les Compagnons, et que personne n'arrivait à sa hauteur. Depuis l'instant où Allah envoya Son Prophète ﷺ jusqu'à la mort d'Abû Bakr, ce dernier n'a cessé de combattre, d'aller de l'avant et de faire preuve de courage. Il n'a jamais fait preuve de lâcheté pour combattre son ennemi. Et à la mort du Messager d'Allah ﷺ, alors que les cœurs de nombreux Compagnons ont connu une faiblesse, ce fut lui qui les enjoignit à la fermeté – comme cela a déjà été mentionné.

Lorsque le Prophète ﷺ entra à La Mecque, le jour de sa conquête, Abû Bakr, chef des Émigrés, se tenait à sa droite et Usayd ibn Hudayr, chef des Ansârs, se tenait à sa gauche.¹²⁰



¹²⁰ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.164 – 167, 286, 262 et 285).

Il était celui que le Messager d'Allah ﷺ aimait le plus

‘Amr ibn Al-‘Âs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate « que le Prophète ﷺ l'envoya en tant que chef de l'escouade *Dhât As-Salâsil*. ‘Amr se rendit auprès du Prophète ﷺ et lui demanda : “Quelle est la personne que tu aimes le plus ? – ‘Aïchah, répondit-il. – Et chez les hommes ? poursuivis-je. – Son père. – Et ensuite ? – ’Umar ibn Al-Khattâb.” Puis il énuméra d'autres hommes. »¹²¹

Concernant les hadiths évoquant l'amitié intime qui ont été rapportés en grandes quantités, notamment dans les deux *Sahîh*, il y a celui rapporté par Abû Saïd Al-Khudrî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ dans lequel il relate : « Un jour, le Prophète ﷺ fit un sermon dans lequel il dit : “Allah a laissé le choix à un serviteur entre le bas-monde et ce qui se trouve auprès d'Allah, et ce serviteur a choisi ce qui se trouve auprès de Lui.” Abû Bakr se mit à pleurer et dit : “Que nos pères et mères te soient donnés en rançon.” – Celui à qui le choix avait été donné n'était autre que le Messager d'Allah ﷺ, et Abû Bakr était le plus savant d'entre nous. – Le Prophète ﷺ lui dit : “Ô Abû Bakr, ne pleure pas. La personne qui a été la plus généreuses envers moi, à travers sa compagnie et ses biens, est Abû Bakr. Et si je devais prendre quelqu'un d'autre que mon Seigneur comme ami intime, je prendrais certes Abû Bakr pour ami intime. Mais c'est la fraternité et l'amour islamiques qui nous unis. Que toutes les portes [des maisons] collées à la Mosquée soient scellées, hormis celle d'Abû Bakr. »

Al-Bukhârî¹²² a rapporté le hadith d'Ibn ‘Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ, dans lequel il relate : « Durant sa maladie qui a abouti à sa mort, le Prophète ﷺ sortit la tête bandée d'un morceau de tissu. Puis il s'assit ensuite sur le minbar, loua Allah et fit Ses éloges. Il dit : “Il n'y a personne qui a été aussi généreux envers moi, à travers sa compagnie et ses biens, qu'Abû Bakr ibn Abî Quhâfah. Et si je devais prendre un ami intime, je prendrais certainement Abû Bakr pour ami intime. Or, [après l'amitié intime,] c'est l'amitié islamique qui est meilleure.

¹²¹ Rapporté par Al-Bukhârî (3662) et Muslim (2384).

¹²² (467).

Scellez tous vos portes qui conduisent à la Mosquée, hormis celle d'Abû Bakr. » Et dans une autre version¹²³ : « Mais il est mon frère et mon compagnon. »

Mon père ﷺ a dit : « Le Chaykh ﷺ mentionna ensuite le reste des hadiths et des versions relatifs à l'amitié intime (*Al-mukhâllah*). Puis il ajouta : (Tous ces textes mettent en lumière la spécificité d'Abû Bakr – à travers les mérites de la compagnie et ses vertus, ainsi que l'application des droits qu'implique cette compagnie – qu'aucun autre ne partageait avec lui. Cela l'aurait nécessairement désigné comme étant l'unique ami intime du Messager ﷺ si cette amitié avait été possible. Quant à la signification d'*Al-Khullah* (l'amitié intime) : il s'agit de l'amour complet qui ne convient qu'à Allah. Ces textes sont donc clairs quant au fait qu'Abû Bakr est le Compagnon que le Prophète ﷺ aimait le plus, et qu'il considérait comme le meilleur de ses Compagnons.) »¹²⁴

¹²³ Version rapportée par Al-Bukhârî (3656) et (2383).

¹²⁴ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.253 et 254).

Le Prophète ﷺ prenait la défense d'Abû Bakr

Les hadiths authentiques indiquent que le Prophète ﷺ prenait la défense d'Abû Bakr et interdisait que l'on s'oppose à lui.

Al-Bukhârî a mentionné le hadith rapporté par Abû Ad-Dardâ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ dans lequel il relate : « J'étais assis auprès du Prophète ﷺ ... », puis il cita le hadith. Dans celui-ci, le Prophète ﷺ a dit : “Lorsqu'Allah m'a envoyé vers vous, vous avez répondu : « Tu es un menteur ! » Alors qu'Abû Bakr a dit : « Tu es véridique. » Il m'a soutenu avec sa personne et ses biens. Allez-vous donc laisser mon compagnon ? Allez-vous donc laisser mon compagnon ?” Abû Bakr ne fut ensuite plus jamais importuné. »



Il n'a jamais causé du tort au Prophète ﷺ

Il n'est pas mentionné dans le Coran qu'Allah ait blâmé Abû Bakr ou encore qu'Abû Bakr ait causé du tort au Messager d'Allah ﷺ. Au contraire, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit dans un sermon : « Ô gens ! Veuillez reconnaître le droit d'Abû Bakr, car jamais il ne m'a causé du tort. »¹²⁵

¹²⁵ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.64).

Sa fille est la femme que le Prophète ﷺ aimait le plus

Le Prophète ﷺ épousa la fille d'Abû Bakr ; elle fut l'épouse que le Prophète ﷺ aimait le plus. Aucun Compagnon ne partagea ce mérite avec Abû Bakr hormis 'Umar. Cependant, Hafṣah n'avait pas le même rang que 'Aïchah ; le Prophète ﷺ avait même répudié Hafṣah avant de la reprendre¹²⁶. Il réservait deux nuits à 'Aïchah après que Sawdah lui offrit la sienne¹²⁷. Le lien par alliance entre Abû Bakr et le Prophète ﷺ n'était donc partagé par personne d'autre.

Il est authentiquement rapporté que le Prophète véridique ﷺ a dit : « Le mérite de 'Aïchah par rapport aux autres femmes est comme celui du *Tharid* (une préparation à base de pain et de viande) par rapport aux autres mets. »¹²⁸

Il est rapporté dans le *Sahîh* le hadith de 'Amr ibn Al-'Âs رضي الله عنهما dans lequel il demanda : « Ô Messager d'Allah ! Quelle est la personne que tu aimes le plus ? – 'Aïchah, répondit-il. »

'Aïchah tint compagnie au Prophète ﷺ durant les dernières années de sa mission prophétique, lorsque la religion fut parachevée. Elle acquit ainsi un niveau de science et de foi que n'ont pu obtenir ceux qui ne l'ont accompagné qu'au début de la prophétie. La communauté a bien plus bénéficié de 'Aïchah qu'autrui ; personne d'autre qu'elle ne transmit autant de science et de Sunan (Traditions prophétiques) qu'elle.

Les Gens de la Sunnah sont unanimes quant au fait d'honorer 'Aïchah et de l'aimer. De toutes les épouses – les Mères des croyants – que le Prophète ﷺ avait laissées derrière-lui après sa mort, 'Aïchah était celle qu'il aimait le plus et qui était la plus respectée auprès des musulmans. Il est authentiquement rapporté dans le *Sahîh*¹²⁹ : « que les gens choisissaient d'envoyer leurs cadeaux les jours où le Prophète ﷺ était avec 'Aïchah », car ils étaient conscients de l'amour que le Prophète ﷺ lui portait. Ceci suscita même la jalouse de ses autres épouses qui envoyèrent Fâtimah رضي الله عنهما dire au

¹²⁶ Rapporté par At-Tabarâni dans son ouvrage « *Al-mu'jam al-kabîr* » (t.23, p.188), numéro (306).

¹²⁷ Rapporté par Al-Bukhârî (5212) et Muslim (1463).

¹²⁸ Rapporté par Al-Bukhârî (3770) et Muslim (2446).

¹²⁹ Rapporté par Al-Bukhârî (2574) et Muslim (2441).

Prophète ﷺ : « Tes épouses te demandent d'être équitable dans [l'amour que tu portes à] la fille d'Ibn Abî Quhâfah. » Il demanda à Fâtimah : « Ô ma chère fille, n'aimes-tu pas ce que j'aime ? – Oui, répondit-elle. – Alors, aime cette femme. » Le hadith a été rapporté dans les deux *Sahîh*.¹³⁰

Toujours dans les deux *Sahîh*¹³¹, le Prophète ﷺ a dit : « Ô 'Âichah, voici l'ange Gabriel qui te salue. » Elle répondit : « Que le salut et la miséricorde d'Allah soient sur lui. Certes, tu vois ce que nous ne voyons pas. »

Durant sa maladie qui a abouti à sa mort, il disait fréquemment : « “Chez qui suis-je aujourd’hui ?” Espérant que ce soit le jour de 'Âichah. »¹³² « Puis il demanda la permission à ses épouses d'être soigné dans l'appartement de 'Âichah رَبِّ الْمَسْكَنَاتِ. »¹³³ C'est donc dans son appartement qu'il fut soigné et dans celui-ci qu'il décéda. Il rendit l'âme sur le giron de 'Âichah, la tête posée entre le haut de son ventre et sa poitrine, après avoir mélangé sa salive à la sienne.¹³⁴

'Âichah fut une source de bénédiction pour la communauté. Au point qu'Usayd ibn Hudayr s'exclama – lorsque le verset des ablutions sèches fut révélé par la cause de 'Âichah – : « Ce n'est pas la première de vos bénédictions, ô famille d'Abû Bakr. Aucune épreuve fâcheuse ne t'a touchée, sans qu'Allah n'en ait fait une source de bien pour les musulmans. »¹³⁵

Avant cela, des versets avaient été révélés pour l'innocenter de ce que les calomniateurs disaient d'elle. Allah l'innocenta ainsi du haut des sept cieux¹³⁶ et la considéra parmi les femmes chastes.¹³⁷



¹³⁰ Rapporté par Al-Bukhârî (2581) et Muslim (2442).

¹³¹ Rapporté par Al-Bukhârî (6249) et Muslim (2447).

¹³² Rapporté par Al-Bukhârî (1389) et Muslim (2443).

¹³³ Rapporté par Al-Bukhârî (198) et Muslim (418).

¹³⁴ Rapporté par Al-Bukhârî (4449) et Muslim (2443).

¹³⁵ Rapporté par Al-Bukhârî (334 et 336) et Muslim (367).

¹³⁶ Rapporté par Al-Bukhârî (4750) et Muslim (2770).

¹³⁷ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.208), (t.2, p.233, 228, 241 et 242).

La foi de tous ses proches fait partie de ses particularités

Le père d'Abû Bakr crut au Prophète ﷺ selon l'unanimité des savants. Sa mère aussi avait cru au Prophète ﷺ, tout comme ses enfants et ses petits-enfants. Abû Quhâfah était un vieil homme qui habitait à La Mecque ; il embrassa l'Islam le jour où La Mecque fut conquise. Abû Bakr conduit son père, dont les cheveux et la barbe étaient aussi blancs que le Stipagrostis plumosa (*Ath-Thughâmah*), jusqu'au Prophète ﷺ. Ce dernier ﷺ, par respect envers Abû Bakr, lui dit alors : « Si tu avais laissé ce vieil homme là où il se trouvait, nous nous serions rendus auprès de lui. »¹³⁸

Abû Bakr est le seul compagnon, parmi les hommes et les femmes, dont le père, la mère, les enfants et les petits-enfants se sont convertis à l'Islam et ont rencontré le Prophète ﷺ.

Muhammad ibn 'Abd Ar-Rahmân ibn Abî Bakr ibn Abî Quhâfah رضي الله عنه : ces quatre personnes mentionnées étaient toutes croyantes à l'époque du Prophète ﷺ. 'Abdullâh ibn Az-Zubayr – le fils d'Asmâ bint Abî Bakr –, ont aussi tous cru au Prophète ﷺ et l'ont accompagné. Umm Al-Khayr crut également au Prophète ﷺ. Ils étaient tous membre d'un foyer habité par la foi, et il n'y avait aucun hypocrite parmi eux.

On ne connaît ce mérite que pour la famille d'Abû Bakr. On disait d'ailleurs : « Il existe des demeures habitées par la foi et d'autres habitées par l'hypocrisie. Les foyers d'Abû Bakr étaient habités par la foi, tout comme l'étaient les foyers des Banû An-Najâr, chez les Ansârs. »¹³⁹

¹³⁸ Rapporté par Ahmad dans son ouvrage « *Al-musnad* », numéro (12635).

¹³⁹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.208 et 230).

L'attention qu'Abû Bakr accordait aux proches du Messager d'Allah ﷺ

Abû Bakr était le musulman qui accordait le plus d'attention aux droits des proches du Messager d'Allah ﷺ et de sa famille. Son amour parfait pour le Prophète ﷺ impliquait nécessairement un amour profond pour sa famille, car prendre soin de sa famille était l'une des choses qu'Allah et Son Messager avaient ordonnées.

Il est rapporté dans le *Sabîh*¹⁴⁰ « que le Prophète ﷺ exhorte ses Compagnons près d'un point d'eau appelé "Khumm", situé entre La Mecque et Médine. Il dit : "Je vous rappelle Allah dans la manière de vous comporter envers les membres de mon foyer." » Il est aussi mentionné dans les *Sunan*¹⁴¹ que le Prophète ﷺ a dit : « Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! Ils ne croiront pas complètement jusqu'à ce qu'ils vous aiment pour Allah et pour la parenté qui existe entre nous. »

Abû Bakr le Véridique disait : « Honorez Muhammad à travers les membres de sa famille. » Rapporté par Al-Bukhârî¹⁴². Il dit aussi : « Par Allah ! Maintenir les liens de parenté du Messager d'Allah ﷺ m'est bien plus cher que de maintenir mes propres liens de parenté. »¹⁴³

Il en allait de même pour 'Umar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ. Lui et Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ, durant leurs califats respectifs, n'ont cessé d'honorer 'Alî et l'ensemble des Banû Hâchim ; ils les plaçaient toujours avant les autres.

Allah le Très-Haut dit :

﴿فُلَّا أَسْأَلُكُمْ عَلَيْهِ أَجْرًا إِلَّا الْمَوَدَّةُ فِي الْقُرْبَى﴾

{Dis : « Je ne vous réclame aucun salaire en échange, mais seulement votre bienveillance au nom des liens du sang qui nous unissent. »} [Ach-Chûrâ, v.23].

¹⁴⁰ Rapporté par Muslim (2408).

¹⁴¹ Rapporté par Ibn Mâjah (140).

¹⁴² (3713).

¹⁴³ Rapporté par Al-Bukhârî (4036) et Muslim (1759).

Dans un hadith mentionné dans les deux *Sahîh*¹⁴⁴, Saïd ibn Jubayr rapporte : « On questionna Ibn ‘Abbâs ﷺ au sujet de ce verset. Mais j'intervins en disant¹⁴⁵ : “Ne portez pas préjudice à Muhammad en vous en prenant à ses proches !” Ibn ‘Abbâs me rétorqua : “Tu t'es empressé dans ton interprétation. Sache qu'il n'y a pas un clan de Quraych sans que le Messager d'Allah ﷺ n'ait un lien de parenté avec eux.” Puis il expliqua le verset : « Je ne vous réclame aucun salaire en échange, mais seulement [de ne pas me causer du tort] en maintenant les liens de parenté qui nous unissent. »

Le Prophète ﷺ demanda ainsi aux gens à qui il avait été envoyé de maintenir les liens de parenté qui les unissaient à lui, en ne lui portant aucun préjudice et ne l'empêchant pas de transmettre le message de son Seigneur. Allah n'a donc pas dit dans le verset : « [...] mais seulement de les aimer et de les considérer comme des alliés. »

Nul doute qu'aimer la famille prophétique est obligatoire. Cependant, cette obligation ne découle pas de ce verset, mais plutôt des deux hadiths précédemment cités.¹⁴⁶

¹⁴⁴ Rapporté par Al-Bukhârî (4818), mais je ne l'ai pas trouvé chez Muslim.

¹⁴⁵ C'est-à-dire Saïd ibn Jubayr رضي الله عنه.

¹⁴⁶ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.298 et 28).

« Fadak » a retiré le désaccord autour de cette question

Al-Bukhârî¹⁴⁷ a mentionné le hadith rapporté par ‘Urwah, d’après ‘Âichah رضي الله عنها، dans lequel elle relate : « Fâtimah رضي الله عنها et Al-‘Abbâs رضي الله عنه se rendirent auprès d’Abû Bakr pour réclamer leur part de l’héritage de Fadak, ainsi que la part du butin du Prophète ﷺ de Khaybar. Mais Abû Bakr leur répondit : J’ai entendu le Prophète ﷺ dire : “Nous, les Prophètes, ne laissons pas d’héritage. Ce que nous laissons est une aumône.” »

Le fait que le Prophète ﷺ ne laisse pas d’héritage est un fait établi par la Sunnah authentique et le consensus des Compagnons¹⁴⁸. Ces deux sources sont une preuve indéniable, qui ne peut être contestée par ce que l’on pense être une généralité. Et si ce devait être une généralité, le Prophète ﷺ en serait tout de même exclu. C’est pourquoi, aucune des épouses du Prophète ﷺ et ni son oncle n’ont persisté à réclamer leur part de l’héritage. Au contraire, quiconque demandait sa part de l’héritage, puis était informé de la parole du Prophète ﷺ, renonçait à sa demande. Cette situation perdura tout au long de l’époque des Califes bien-guidés, jusqu’au califat de ‘Alî, qui ne changea rien à cela et ne distribua aucun héritage.

Dans le *Sahîh*¹⁴⁹, Abû Hurayrah rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Que mes héritiers ne se partagent ni dinar ni dirham après ma mort ! Tous les biens que je laisse, à l’exception des dépenses destinées à mes épouses et au calife qui me succédera, sont une aumône. »

Et dans les deux *Sahîh*, Abû Hurayrah rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Nous, les Prophètes, ne laissons pas d’héritage. Ce que nous laissons est une aumône. » Hadith qu’Al-Bukhârî a rapporté de plusieurs personnes dont Abû Hurayrah, et que Muslim a également rapporté d’Abû Hurayrah¹⁵⁰ et d’autres¹⁵¹.

¹⁴⁷ (4035 et 4036) et rapporté aussi par Muslim (1759).

¹⁴⁸ « *Charh Sahîhi-l-Bukhârî* » par Ibn Battâl (t.5, p.265).

¹⁴⁹ Rapporté par Al-Bukhârî (6729) et Muslim (1760).

¹⁵⁰ (1761).

¹⁵¹ (1757 et 1758).

En effet, Allah a préservé les Prophètes de laisser en héritage une part de cette vie mondaine, afin que cela ne serve pas d'argument à ceux qui critiqueraient leur prophétie, en prétendant qu'ils recherchaient les biens de ce bas monde et les léguaien à leurs héritiers.

Quant aux héritiers [du Prophète ﷺ], les biens qu'Abû Bakr et 'Umar leur ont donnés dépassaient bien plus ce que le Prophète ﷺ avait laissé derrière lui.

Supposons maintenant que les biens laissés par le Prophète ﷺ étaient un héritage – bien que cela soit faux – Abû Bakr n'aurait alors pris qu'un seul village, qui n'est pas grand, et non une ville ou un immense village.

Abû Bakr et 'Umar n'ont tiré aucun profit des biens laissés par le Messager. 'Umar les remit à 'Alî et Al-'Abbâs رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ pour qu'ils les gèrent et en disposent comme le faisait le Prophète ﷺ. Ceci écarte donc toute accusation à leur encontre, car il n'existe, à l'origine, aucune preuve qu'Abû Bakr et 'Umar aient délaissé une obligation ou commis un acte interdit.¹⁵²



¹⁵² « *Minhâju-s-sunnah an-nabawiyah* » (t.2, p.119 et 215), (t.3, p.230 et 231), (t.2, p. 217 – 219 et 299). Consultez également « *Al-bidâyah wa-n-nihâyah* » (t.8, v.186).

Abû Bakr était le premier à être consulté

Contrairement à tous les autres Compagnons, Abû Bakr avait l'habitude de rester avec le Prophète ﷺ après le 'Ichâ pour discuter des affaires des musulmans.¹⁵³

Lorsque le Prophète ﷺ consultait ses Compagnons, Abû Bakr était le premier à s'exprimer. Il arrivait qu'un autre prenne aussi la parole, et parfois il pouvait être le seul à parler. Cependant, le Prophète ﷺ prenait systématiquement en compte l'opinion d'Abû Bakr dans les affaires importantes. Si quelqu'un d'autre le contredisait, le Prophète ﷺ adoptait le point de vue d'Abû Bakr, sans tenir compte du point de vue de celui qui l'avait contredit.

Premier exemple : les prisonniers de la bataille de Badr. C'est Abû Bakr qui fut le premier à s'exprimer. Muslim rapporta dans son *Sahîh*¹⁵⁴ le hadith d'Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما dans lequel il relate : « Lorsque les captifs furent faits prisonniers, le jour de la bataille de Badr, le Messager d'Allah ﷺ consulta Abû Bakr et 'Umar : "Que pensez-vous que je dois faire de ces prisonniers ?" »

Abû Bakr dit alors : « Ô Prophète d'Allah ! Ce sont des cousins et des proches parents. Je pense que tu devrais leur demander une rançon. Ce sera alors une force pour nous contre les mécréants, et il se peut qu'Allah les guide vers l'Islam. »

Le Messager d'Allah ﷺ demanda alors : « Qu'en penses-tu, Ibn Al-Khattâb ? »

Je répondis : « Par Allah, ô Messager d'Allah ! Je ne partage pas l'avis d'Abû Bakr. Je pense plutôt que tu devrais nous autoriser à leur trancher la tête, en laissant 'Alî trancher celle de 'Aqîl, Hamzah trancher celle d'Al-'Abbâs et moi trancher celle d'Untel – un proche parent de 'Umar. » »

Ibn Rawâhah رضي الله عنهما suggéra même de les brûler.

Les Compagnons du Prophète ﷺ divergèrent sur cette question : certains adoptèrent l'avis d'Abû Bakr, d'autres celui de 'Umar et d'autres encore celui d'Ibn Rawâhah.

¹⁵³ Rapporté par At-Tirmidhî (169).

¹⁵⁴ (1763).

‘Umar ibn Al-Khattâb رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ raconte : « Mais le Messager d’Allah ﷺ préféra l’avis d’Abû Bakr au mien. » Puis il termina le hadith.

Deuxième exemple : le jour du pacte d’Al-Hudaybiyah, un espion de la tribu d’Al-Khuzâ’î se rendit auprès du Prophète ﷺ et l’informa que les Quraych avaient rassemblé des groupes de plusieurs tribus afin de le combattre et l’empêcher de se rendre à la Maison sacrée. Le Prophète ﷺ consulta alors ses Compagnons pour savoir s’il devait prendre la direction des familles de ces groupes venus le combattre ou poursuivre sa route jusqu’à La Mecque. Abû Bakr s’exprima : « Allah et Son Messager sont les plus savants. Ô Prophète d’Allah ! Nous ne sommes venus que pour accomplir la ‘Umrah, et non pour combattre qui que ce soit. Néanmoins, celui qui s’interpose entre nous et la Maison sacrée, nous le combattrons. » Le Prophète ﷺ dit alors : « Partez donc [pour La Mecque]. »

Ce hadith est bien connu des gens de science – parmi les exégètes, les spécialistes des batailles prophétiques et des biographies, et les jurisconsultes. Le hadith a été rapporté par Al-Bukhârî¹⁵⁵ et l’imam Ahmad dans son ouvrage « *Al-musnad* »¹⁵⁶.

‘Urwah ibn Mas’ûd Ath-Thaqafî – un notable de la tribu de Thaqîf et allié des Quraych – discuta avec le Prophète ﷺ, et se mit à parler de ses Compagnons en prétendant « qu’ils ne sont qu’un ramassis de gens. » Et dans « *Al-musnad* »¹⁵⁷ : « qu’ils ne sont qu’un groupe de fuyards, prêts à t’abandonner. » Abû Bakr lui rétorqua : « Puisse-tu sucer le clitoris d’Al-Lât ! Allons-nous fuir et l’abandonner ?! »

Puis, lorsque le pacte fut conclu entre le Prophète ﷺ et Quraych, il semblait, au premier abord, désavantager et humilier les musulmans. Mais le Prophète ﷺ conclu ce traité par obéissance à Allah, en ayant pleine confiance en Sa promesse et en étant certain qu’Allah le secourra contre eux. Cependant, la plupart des Compagnons furent mécontents de ce pacte. C’était une chose difficile à supporter, même pour des gens de la trempe de ‘Umar, de ‘Alî et de Sahl ibn Hunayf. Les deux *Sahîh*¹⁵⁸ font mention d’un hadith rapporté par Abû Wâ-il dans lequel il relate : « Sahl ibn Hunayf se leva et dit : “Ô gens !

¹⁵⁵ (4178).

¹⁵⁶ (18928).

¹⁵⁷ Numéro (18910).

¹⁵⁸ (3182) et rapporté par Muslim (1785).

Accusez vos propres personnes ! – Dans une autre version, il dit : « Accusez l'opinion que vous vous faites de votre religion ! » – Nous étions en compagnie du Messager d'Allah ﷺ le jour d'Al-Hudaybiyah ! Si nous avions jugé utile le combat, nous aurions combattu.” Cela se passa lorsque le pacte fut conclu entre le Messager d'Allah ﷺ et les polythéistes. C'est alors que 'Umar ibn Al-Khattâb vint et s'exclama : “Ô Messager d'Allah ! Ne sommes-nous pas sur la vérité et eux dans le faux ? – Oui, répondit-il.

– Nos morts ne sont-ils pas au Paradis et les leurs en Enfer ? – Oui, dit-il.

– Alors pourquoi devrions-nous nous rabaisser dans notre religion et revenir en arrière, alors qu'Allah n'a pas encore tranché entre eux et nous ?”

Le Prophète ﷺ répondit : “Ô fils d'Al-Khattâb ! Assurément, je suis le Messager d'Allah, et jamais Allah ne m'abandonnera.”

Cependant, toujours mécontent, il ne sut patienter et alla voir Abû Bakr. Il lui demanda : “Ô Abû Bakr ! Ne sommes-nous pas sur la vérité et eux dans le faux ? – Oui, répondit-il.

– Nos morts ne sont-ils pas au Paradis et les leurs en Enfer ? – Oui, dit-il.

– Alors pourquoi devrions-nous nous rabaisser dans notre religion et revenir en arrière, alors qu'Allah n'a pas encore tranché entre eux et nous ?”

Abû Bakr répondit : “Ô fils d'Al-Khattâb ! Certes, il est le Messager d'Allah et jamais Allah ne l'abandonnera.”

Puis la sourate *Al-Fath* fut révélée. Le Messager d'Allah ﷺ convoqua 'Umar et la lui récita. 'Umar demanda : “Ô Messager d'Allah ! Le pacte d'Al-Hudaybiyah est-il une victoire ? – Oui, répondit-il.” 'Umar s'apaisa et repartit. »

Allah accepta le repentir de ceux qui s'étaient opposé à ce pacte, qu'Allah les agrée tous.

Tout ceci illustre clairement qu'Abû Bakr se conformait au Prophète ﷺ, lui ressemblait, et avait de nombreuses spécificités, que ce soit dans les paroles, les actes, la science et les états. Ses paroles étaient identiques à celles

du Prophète ﷺ, tout comme ses actes, notamment dans les situations où sa primauté sur les autres était évidente.¹⁵⁹

¹⁵⁹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.245, 249, 250 et 64). Consultez également « *Al-badyu-n-nabawîyy – Zâdu-l-ma’âd –* » (t.2, v.128).

Le Prophète ﷺ consultait Abû Bakr et ‘Umar dans les affaires dans lesquelles il n’y avait pas une Révélation spécifique à celles-ci.

Concernant les affaires générales qui touchaient l’ensemble des musulmans, et pour lesquelles il n’y n’avait pas de révélation spécifique, le Prophète ﷺ avait pour habitude de consulter Abû Bakr et ‘Umar, même si d’autres pouvaient également être consultés. Cependant, ces deux-là étaient les principaux consultants.

Parfois, des versets du Coran étaient révélés pour approuver l’avis de ‘Umar.¹⁶⁰ Et parfois, ‘Umar constatait que la vérité allait à l’encontre de son opinion, alors il l’abandonnait.

Quant à Abû Bakr, il n’est pas rapporté que le Prophète ﷺ lui ait reproché quoi que ce soit, ni qu’il prenait les devants, hormis la fois où il fut en désaccord avec ‘Umar au sujet de celui qui devait être nommé parmi les Banû Tamîm.^{161 162}

¹⁶⁰ Comme dans le hadith de ‘Umar رضي الله عنهما dans lequel il relate : « J’ai été en accord avec mon Seigneur sur trois choses : la station d’Abraham, le Hijâb et les prisonniers de Badr. » Rapporté par Al-Bukhârî (402) et Muslim (2399).

¹⁶¹ Rapporté par Al-Bukhârî (4845).

¹⁶² « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.64 et 65).

Le Prophète ﷺ compta chacun des deux à deux Prophètes

Lorsque le Prophète consulta Abû Bakr [sur le sort des prisonniers], celui-ci lui préconisa de demander une rançon. Puis il consulta ‘Umar, qui lui suggéra de les mettre à mort. Le Prophète ﷺ leur dit alors : « Je vais vous informer de vos deux compagnons. Ô Abû Bakr, tu es comme Abraham qui a dit :

﴿فَمَنْ تَبِعَنِي فَإِنَّهُ مِنِّي وَمَنْ عَصَانِي فَإِنَّكَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ﴾

{« Quiconque suit ma voie est des miens. Quant à celui qui me désobéit, qu'il sache que Tu es Très Clément et Très Miséricordieux. »} [Ibrâhîm, v.36].

Et tu es comme Jésus qui a dit :

﴿إِنْ تُعَذِّبْهُمْ فَإِنَّهُمْ عِبَادُكَ وَإِنْ تَغْفِرْ لَهُمْ فَإِنَّكَ أَنْتَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ﴾

{« Si Tu décides de les châtier, ils sont, en tant que serviteurs, soumis à Ta volonté, et si Tu décides de leur pardonner, Tu le feras en vertu de Ta toute-puissance et de Ton infinie sagesse. »} [Al-Mâ-idah, v.118].

Quant à toi, ô ‘Umar, tu es comme Noé qui a dit :

﴿رَبِّ لَا تَذَرْ عَلَى الْأَرْضِ مِنَ الْكُفَّارِينَ دَيَارًا﴾

{« Ne laisse, Seigneur, aucun impie en vie à la surface de la terre. »} [Nûh, v.26].

Et tu es comme Moïse, lorsqu'il dit :

﴿رَبَّنَا أَطْمِسْ عَلَىٰ أَمْوَالِهِمْ وَأَشْدُدْ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَلَا يُؤْمِنُوا حَقَّنَ يَرُونَ الْعَذَابَ الْأَلِيمَ﴾

{« Ô Seigneur, anéantis leurs biens et endurcis leurs cœurs de sorte qu'ils ne croient qu'à la vue du douloureux châtiment qui les attend. »} [Yûnus, v.88]. »¹⁶³

¹⁶³ Rapporté par Al-Bayhaqî dans son ouvrage « *As-sunan al-kubrâ* », (12844).

Le Prophète ﷺ ne reprocha à aucun des deux leur suggestion. Au contraire, il fit leur éloge et les compara à des Prophètes : il compara Abû Bakr à Abraham et Jésus, en raison de sa douceur pour Allah, tandis qu'il compara 'Umar à Noé et Moïse, en raison de son implacabilité pour Allah.¹⁶⁴

¹⁶⁴ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.88 et 214).

Abû Bakr était le plus éloquent et le plus grand orateur des Compagnons

S'exprimer sans ménagement et se forcer à rimer ses propos ne font pas partie de l'éloquence. Les orateurs arabes, parmi les Compagnons et d'autres – contrairement à ce que font aujourd'hui beaucoup d'orateurs, d'écrivains et de poètes –, ne se forçaient pas à rimer leurs discours ni uniquement à embellir leurs paroles par ce que l'on appelle « *Ilmu-l-badi'* ». Cependant, l'éloquence qui est demandée est la même que celle mentionnée dans la parole du Très-Haut :

﴿وَقُلْ لَهُمْ فِي أَنفُسِهِمْ قَوْلًا بَلِيجًا﴾

{Et adresse-leur, au sujet de leur comportement, des propos éloquents.} [An-Nisâ, v.63].

Cette éloquence est « *Ilmu-l-ma'âni wa-l-bayân* ». Celui qui la pratique perfectionne le sens de ce qu'il veut transmettre, et l'expose de la manière la plus belle.

La majeure partie des sermons que l'auteur du livre « *Nahju-l-balâghah* » a attribuée à 'Alî n'est que mensonge. 'Alî est bien plus illustre et plus noble pour tenir de tels discours. En fabriquant ces mensonges, ces gens-là pensaient en faire des éloges. Mais en réalité, ils ne sont ni véridiques ni élogieux.

Nul doute que 'Alî était l'un des plus grands orateurs. Abû Bakr et 'Umar étaient eux aussi des orateurs. Thâbit ibn Qays ibn Chammâs était un orateur connu pour être l'orateur du Messager d'Allah ﷺ, tout comme Hassân ibn Thâbit, Ka'b ibn Mâlik et 'Abdullâh ibn Rawâhah étaient ses poètes.

Cependant, il arrivait qu'Abû Bakr رضي الله عنه prononçait des sermons à la place du Prophète ﷺ, que ce dernier soit présent ou non. Quand le Prophète ﷺ partait durant la saison du pèlerinage pour inviter les gens à l'Islam, Abû Bakr était avec lui et prononçait des sermons en sa compagnie pour appeler les gens à suivre le Prophète ﷺ. Le Prophète d'Allah, silencieux, approuvait ses dires. Les propos d'Abû Bakr servaient à introduire ce qu'allait transmettre le Messager ﷺ et à l'assister, et non pas pour devancer l'ordre d'Allah et de Son Messager.

Lorsque le Messager d'Allah ﷺ et Abû Bakr arrivèrent à Médine, après avoir émigré, le Messager d'Allah ﷺ s'assit. Abû Bakr se leva alors et exhora les gens à sa place, au point que ceux qui ne les connaissaient pas encore pensèrent que c'était lui le Messager d'Allah, jusqu'à ce qu'ils réalisent que le Messager d'Allah ﷺ n'était autre que celui qui était assis.¹⁶⁵

Abû Bakr partait à la rencontre des délégations en compagnie du Prophète ﷺ et s'adressait à elles, même quand ce dernier était absent.

À la mort du Messager d'Allah ﷺ, ce fut lui qui s'adressa aux gens.¹⁶⁶



¹⁶⁵ « *Târîkh Khalîfah ibn Khayyât* » (p.55).

¹⁶⁶ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.157 – 159) et « *Al-bidâyah wa-n-nihâyah* » (t.8, p.73).

Le sermon d'Abû Bakr après le décès du Messager ﷺ

‘Umar رضي الله عنه était l'un des plus grands orateurs, mais Abû Bakr l'était davantage, ce que ‘Umar lui-même reconnaissait.

C'est Abû Bakr qui s'adressa aux musulmans et qui les informa de la mort du Prophète ﷺ. Il raffermit la foi dans le cœur des musulmans afin d'empêcher que les gens ne tressaillent face à l'immensité de la calamité qui venait de les frapper. Dans les deux *Sahîh*, selon le hadith rapporté par Ibn ‘Abbâs : « Abû Bakr sortit alors que ‘Umar s'adressait aux gens. Abû Bakr lui dit : "Assieds-toi, ô ‘Umar." Mais ce dernier refusa de l'écouter. Les gens se détournèrent alors de ‘Umar pour s'empresser vers Abû Bakr. Abû Bakr dit alors : "Ceci dit ! Que celui qui adorait Muhammad ﷺ sache que Muhammad est mort. Et que celui qui adorait Allah sache qu'Il est le Vivant et ne meurt jamais. Allah dit :

﴿وَمَا مُحَمَّدٌ إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَّتْ مِنْ قَبْلِهِ الرُّسُلُ أَفَإِنْ مَاتَ أَوْ قُتِلَ انْقَلَبْتُمْ عَلَىٰ أَعْقَبِكُمْ
وَمَنْ يَنْقِلِبْ عَلَىٰ عَقِبَيْهِ فَلَنْ يَضُرَّ اللَّهُ شَيْئًا وَسَيَجْزِي اللَّهُ الشَّاكِرِينَ﴾

{Muhammad n'est qu'un Messager que d'autres Messagers ont précédé. Retourneriez-vous à l'impiété s'il venait à mourir ou était tué ? Quiconque retourne à l'impiété ne nuira en rien à Allah. Quant à ceux qui se montrent reconnaissants, Allah ne manquera pas de les récompenser.} [Alu Imrân, v.144].”

Par Allah ! C'est comme si les gens ne savaient pas qu'Allah avait révélé ce verset avant qu'Abû Bakr ne le récite. Tout le monde se mit à le répéter ; je n'ai entendu personne ne pas le réciter ce jour-là.

Ibn Al-Musayyib m'informa¹⁶⁷ par la suite que ‘Umar avait dit : “Par Allah ! Dès que j'ai entendu Abû Bakr réciter ce verset, je fus paralysé, au point

¹⁶⁷ Le narrateur est Chihâbu-d-Dîn Az-Zuhri. Source : « *Fathu-l-bârî* » d'Ibn Hajar (t.8, p.146).

que mes jambes ne pouvaient plus me porter. Je suis alors tombé à terre, réalisant que le Prophète ﷺ était bel et bien mort.” »¹⁶⁸

¹⁶⁸ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.158 et 262), (t.3, p.215).

Le sermon qu'il prononça le jour de Saqîfah

Le jour de Saqîfah, Abû Bakr prononça un sermon éloquent qui fut bénéfique pour tous ceux qui y assistèrent. ‘Umar raconte : « J'avais préparé un discours qui me plaisait et que je voulais prononcer devant Abû Bakr. J'ai donc veillé à ne pas être trop dur dans mes propos. Mais lorsque je voulus parler, Abû Bakr me dit : “Attends un peu.” Je ne voulais pas le contrarier. Abû Bakr, qui était bien plus longanime et sobre que moi, prononça alors son discours. Par Allah ! Il n'y avait pas un seul mot de ceux que j'avais préparés, et me plaisaient, sans qu'Abû Bakr n'emploie les mêmes mots, ou des termes meilleurs que les miens, de manière spontanée. »¹⁶⁹

¹⁶⁹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.157 et 158).

Le sermon qu'il prononça après le serment d'allégeance

Ibn Ishâq a rapporté d'Az-Zuhîrî qui, lui-même, a rapporté d'Anas ibn Mâlik رضي الله عنه le hadith dans lequel il raconte : « Au lendemain de l'allégeance prêtée à Abû Bakr à Saqîfah, ce dernier était assis sur le minbar. Il se leva ensuite, loua Allah et Lui fit les éloges qui Lui conviennent. Puis il dit : “Ceci dit ! Ô vous les gens ! Certes, on m'a désigné pour vous diriger, cependant, je ne suis pas le meilleur d'entre vous. Si j'agis bien, assistez-moi. Mais si j'agis mal, corrigez-moi.

La vérité est une responsabilité et le mensonge, une trahison. Le faible parmi vous est fort à mes yeux, jusqu'à ce que ce je lui retire son affliction par la volonté d'Allah. Tandis que le fort parmi vous est faible à mes yeux, jusqu'à ce que je lui arrache ce qui n'est pas son droit, par la volonté d'Allah.

Aucun peuple n'a délaissé le djihad dans la voie d'Allah sans qu'Allah ne les frappe par l'humiliation. Et aucune turpitude ne se propage chez un peuple, sans qu'Allah ne les recouvre entièrement par la calamité.

Obéissez-moi tant que j'obéirai à Allah et Son Messager. Si je devais leur désobéir, ne m'obéissez pas. Levez-vous pour accomplir la prière, qu'Allah vous fasse miséricorde.” » La chaîne de transmission du hadith est authentique.¹⁷⁰

¹⁷⁰ « *Al-bidâyah wa-n-nihâyah* » (t.9, p.415).

Le sermon qu'il prononça lorsque de nombreux Arabes apostasièrent

Ibn 'Asâkir¹⁷¹ rapporte à travers deux chaînes de transmission le récit suivant : « Chabâbah ibn Sawwâr, rapporte de 'Isâ ibn Yazîd Al-Madanî, qui rapporte que Sâlih ibn Kaysân a dit : « Lorsque de nombreux Arabes apostasièrent, Abû Bakr se leva devant les gens, loua Allah et fit Ses éloges, puis il dit : "La louange tout entière revient à Allah qui guide sur la voie droite et suffit, et qui donne et enrichit. Allah envoya Muhammad ﷺ alors que la science avait été délaissée. L'Islam était étrange et refoulé, sa corde était abîmée, son pacte était ancien et ses adeptes étaient perdus.

Allah a de l'aversion pour les Gens du Livre ; Il ne leur accorde aucun bien en réponse à un bien qu'ils ont, et ne leur détourne aucun mal à cause d'un mal qui est en eux. En effet, ils ont modifié leur Livre et ont ajouté des choses qui n'en faisaient pas partie.

Les Arabes, alors insouciants, pensaient être à l'abri d'Allah ; ils ne L'adoraient pas ni ne L'invoquaient. Allah leur rendit donc la vie difficile et les égara dans leur religion, sur une terre aride malgré la présence de nuages.

Allah a conclu la prophétie en leur envoyant Muhammad ; Il fit des Arabes la communauté du juste milieu et les secourut par le biais de ceux qui les suivirent. Ceci continua jusqu'à ce qu'Allah reprenne l'âme de Son Prophète ﷺ. Satan réussit alors à entraîner une partie d'entre eux avec lui, après qu'Allah l'en avait empêché, en les prenant par la main afin de provoquer leur perte :

﴿وَمَا مُحَمَّدٌ إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَتْ مِنْ قَبْلِهِ الرُّسُلُ أَفَإِنْ مَاتَ أَوْ قُتِلَ أَنْقَلَبْتُمْ عَلَىٰ أَعْقَبِكُمْ
وَمَنْ يَنْقِلِبْ عَلَىٰ عَقِبَيْهِ فَلَنْ يَضُرَّ اللَّهُ شَيْئًا وَسَيَجْزِي اللَّهُ الشَّاكِرِينَ﴾

{Muhammad n'est qu'un Messager que d'autres Messagers ont précédé. Retourneriez-vous à l'impiété s'il venait à mourir ou était tué ? Quiconque retourne à l'impiété ne nuira en rien à Allah. Quant à ceux qui se montrent reconnaissants, Allah ne manquera pas de les récompenser.} [Alu Imrân, v.144].

¹⁷¹ « *Târîkh Dimâchq* » (t.30, v.317 – 318).

Il y a certes autour de vous certains Arabes qui ont refusé de s'acquitter de l'aumône obligatoire sur leurs caprins et leurs dromadaires. Dans leur religion – même si un jour ils y retournent –, ils n'étaient pas plus ascètes qu'ils ne le sont aujourd'hui. Tandis que vous, vous n'avez jamais été aussi forts dans votre religion que vous ne l'êtes aujourd'hui, et ce, en raison de la bénédiction laissée par votre Prophète ﷺ. Il vous a confiés au Maître, Celui qui suffit à Ses serviteurs, Celui qui l'a trouvé ignorant puis l'a guidé, Celui qui l'a trouvé pauvre et l'a placé au-dessus du besoin.

﴿وَكُنْتُمْ عَلَىٰ شَقَاءِ حُفْرَةٍ مِّنَ الْتَّارِ فَأَنْقَذَكُمْ مِّنْهَا﴾

{Vous étiez alors au bord du gouffre de l'Enfer dont Il vous a sauvés.} [Alu Imrân, v.103].

Par Allah ! Je ne cesserai de combattre dans la voie d'Allah jusqu'à ce qu'Allah accomplisse Sa promesse et tienne Son engagement envers nous. Ceux des nôtres qui doivent tomber en martyrs iront au Paradis, et ceux qui doivent rester vivant demeureront les successeurs et les héritiers de l'autorité sur terre. Le décret d'Allah est vérité et Sa parole est véridique :

﴿وَعَدَ اللَّهُ الَّذِينَ ظَاهَرُوا مِنْكُمْ وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ لَيَسْتَخْلَفَنَّهُمْ فِي الْأَرْضِ﴾ الآية

{Allah promet à ceux d'entre vous qui croient et accomplissent de bonnes œuvres de leur faire hériter de l'autorité sur terre...} [An-Nûr, v.55].” Jusqu'à la fin du verset. Puis il descendit. »¹⁷²

¹⁷² « Al-bidâyah wa-n-nihâyah » (t.9, p.439).

Le sermon qu'il prononça lorsqu'il rassembla des armées pour combattre les Gens du Livre, au Châm

Lorsque les armées souhaitées par Abû Bakr le Véridique se rassemblèrent autour de lui pour aller combattre au Châm, Abû Bakr leur adressa un sermon. Il commença par faire les éloges d'Allah qui conviennent à Sa Majesté, puis il encouragea les gens au combat en disant :

« Sachez que chaque chose repose sur des principes essentiels. Quiconque les atteint, cela lui suffit. Celui qui œuvre pour Allah, Allah lui suffira. Persévérez et attachez-vous à la sincérité, car c'est elle qui a le plus d'impact.

Personne n'a de religion s'il n'a pas de foi, et personne n'a de foi s'il n'est pas habité par la crainte d'Allah. Quiconque n'a pas d'intention sincère n'a pas d'œuvre.

Sachez que la récompense du combat dans la voie d'Allah, citée dans le Livre d'Allah, est telle qu'il conviendrait que chaque musulman désire être désigné par celle-ci. Le djihad est le commerce qu'Allah a mentionné, et avec lequel Il sauve de l'humiliation et fait atteindre la dignité. »¹⁷³

¹⁷³ « *Al-bidâyah wa-n-nihâyah* » (t.9, p.542).

Le meilleur de la communauté, après le Prophète ﷺ, est Abû Bakr

Allah préféra certains Prophètes à d'autres, et préféra les Messagers au reste des créatures. Il préféra les Messagers doués de résolution aux autres Messagers, de même qu'Il préféra les tout premiers croyants, parmi les Émigrés et les Anṣârs, au reste des croyants. Tous sont des alliés d'Allah et tous sont destinés au Paradis. Allah éleva les degrés de certains par rapport à d'autres.

Les vertus mères sont : la science, la religion, le courage et la générosité, mais la plus importante d'entre elles est la science. Allah le Très-Haut a dit :

﴿ قُلْ هَلْ يَسْتَوِي الَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَالَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ ﴾

{Dis : « Ceux qui savent sont-ils comparables à ceux qui ne savent pas ? »} [Az-Zumar, v.9].

Quiconque – parmi les Prophètes, les Compagnons ou d'autres – est meilleur qu'un autre ne l'est qu'en raison de sa science.

Les hadiths authentiques – ainsi que de nombreuses autres preuves – font naître une certitude, pour quiconque les connaît, qu'Abû Bakr était le compagnon le plus aimé du Prophète ﷺ. Il le préférait à 'Umar, 'Uthmân, 'Alî et aux autres Compagnons. Plus la personne connaît la Sunnah du Messager d'Allah ﷺ et sa vie, plus elle connaîtra le rang qu'occupait Abû Bakr. Ne doute de cela que celui qui ne sait pas distinguer les hadiths authentiques des hadiths faibles : soit il les considère tous véridiques, soit il doute d'eux dans leur entièreté.

Parmi les hadiths authentiques, il y a celui rapporté par Al-Bukhârî¹⁷⁴ et Muslim¹⁷⁵, dans lequel Ibn 'Umar رضي الله عنهما relate : « Du vivant du Messager d'Allah ﷺ, nous disions : “Les meilleurs de cette communauté, après le Prophète ﷺ, sont Abû Bakr, puis 'Umar, puis 'Uthmân. »

¹⁷⁴ (3655).

¹⁷⁵ Al-Bukhârî est le seul à avoir rapporté cette narration, et je n'ai pas trouvé le hadith dans le *Sahîh* de Muslim. (t.6, p.251).

At-Tirmidhi¹⁷⁶ et d'autres¹⁷⁷ ont rapporté un hadith remontant au Prophète ﷺ, dans lequel 'Alî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ وَسَلَّمَ relate que le Prophète ﷺ a dit : « Ces deux-là (Abû Bakr et 'Umar) sont les maîtres des hommes d'âge mûr des gens du Paradis, parmi les premières et les dernières générations. Ne les informe pas de cela, ô 'Alî. »

Il est rapporté dans le *Sahîh*¹⁷⁸ : Lorsque la dépouille de 'Umar fut placée afin d'accomplir la prière funéraire, 'Alî ibn Abî Tâlib passa à travers les rangs puis il dit : « J'espère qu'Allah te placera avec tes deux compagnons. En effet, j'ai souvent entendu le Prophète ﷺ dire : « Je suis entré en compagnie d'Abû Bakr et de 'Umar dans tel lieu... Je suis parti en compagnie d'Abû Bakr et de 'Umar à tel endroit... »

Ceci illustre clairement qu'Abû Bakr et 'Umar étaient constamment en compagnie du Prophète ﷺ lors de ses venues, ses sorties et ses trajets. Ainsi, lorsque Ar-Rachîd questionna Mâlik : « Ô Abû 'Abdillâh, quel rang occupaient Abû Bakr et 'Umar auprès du Prophète ﷺ ? » Ce dernier répondit : « Ô Émir des croyants ! Le rang qu'ils occupaient de son vivant est le même que celui qu'ils occupent après sa mort. » Ar-Rachîd dit alors : « Tu as apaisé mon cœur, ô Mâlik ! Tu as apaisé mon cœur. »¹⁷⁹

Il a été rapporté de très nombreuses fois que l'Émir des croyants, 'Alî ibn Abî Tâlib رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ وَسَلَّمَ, disait : « Le meilleur de cette communauté après son Prophète est Abû Bakr, puis 'Umar. »¹⁸⁰ Cette parole a été rapportée par de très nombreuses chaînes de transmission, certains ont estimé que leur nombre serait de quatre-vingt.¹⁸¹

Al-Bukhârî a aussi rapporté dans son *Sahîh* un hadith de 'Alî avec une chaîne de transmission hamdanite. Les Hamdanites étaient les plus proches de 'Alî, au point que ce dernier disait :

Si j'étais un gardien de l'une des portes du Paradis

¹⁷⁶ Dans les chapitres des mérites, numéro (3665).

¹⁷⁷ Comme Ahmâd dans « *Al-musnad* » (602), et Ibn Mâjah (95).

¹⁷⁸ Rapporté par Al-Bukhârî (3685) et Muslim (2389).

¹⁷⁹ Rapporté par Al-Lâlakâ-i dans son ouvrage « *Charḥu uṣūlī-tiqādī abḥi-s-sunnati wa-l-jamā'ah* » (t.7, p.1378), numéro (2461).

¹⁸⁰ Rapporté par Ahmâd dans son ouvrage « *Al-musnad* », numéro (834).

¹⁸¹ « *Târîkhî-l-islâm* » (t.2, p.60), « *Mâhdî-ṣ-ṣawâb fî fadâ-ili amâri-l-mu-minîn 'Umar ibn Al-Khattâb* » (t.1, p.244).

*J'annoncerais au clan des Hamadân : entrez en paix.*¹⁸²

Al-Bukhârî¹⁸³ a donc mentionné un hadith rapporté par Sufyân Ath-Thawrî – un Hamdanite –, qui l'a rapporté de Mundhir – lui aussi Hamdanite – qui l'a rapporté de Muâmmad ibn Al-Hanafîyyah, dans lequel ce dernier a dit : « J'ai demandé à mon père ('Alî) : "Qui est la meilleure personne après le Messager d'Allah ﷺ ? – Abû Bakr, répondit-il – Et ensuite ? – 'Umar." » 'Alî a tenu ces propos en privé avec son fils, il n'est donc pas concevable qu'il lui ait dit cela par dissimulation (*Taqîyyah*). De plus, son fils rapporta ces propos uniquement de son père et les évoqua même publiquement sur le minbar¹⁸⁴. Il est également rapporté que 'Alî a entendu cela du Prophète ﷺ.¹⁸⁵

Il ne fait aucun doute que 'Alî n'a pu affirmer une telle chose qu'avec certitude, ce qui sied d'ailleurs totalement à sa personne رضي الله عنه. En effet, il faisait partie des Compagnons qui connaissaient le mieux le mérite d'Abû Bakr et de 'Umar, mais aussi le rang qu'ils avaient en Islam et l'impact positif de leurs actions dans la religion. Il disait même qu'il aurait souhaité rencontrer Allah avec des œuvres similaires à celles de 'Umar. Qu'Allah les agrée tous. 'Alî رضي الله عنه nomma même ses deux garçons Abû Bakr et 'Umar.

'Alî رضي الله عنه disait : « Quiconque me fait venir une personne qui me préfère à Abû Bakr et 'Umar, je la fouetterai comme on fouette un calomniateur. »¹⁸⁶ 'Alî n'a pas dit ces paroles par simple modestie, car il n'est pas permis pour le modeste de punir quelqu'un qui a exprimé une vérité et de le qualifier de calomniateur.

Il a également beaucoup été rapporté qu'Ibn 'Abbâs رضي الله عنه préférait Abû Bakr et 'Umar à 'Alî.

Ibn Battâh, avec sa propre chaîne de transmission¹⁸⁷, rapporte : « J'ai entendu Layth ibn Abî Sulaym dire : "J'ai rencontré les premiers chiites, et ils ne préféraient personne d'autre à Abû Bakr et 'Umar. »

¹⁸² « *At-târîkh al-kabîr* » d'Ibn Abî Khaythamah (t.3, p.172).

¹⁸³ (3671).

¹⁸⁴ Rapporté par Ahmâd dans son ouvrage « *Al-musnâd* », numéro (834).

¹⁸⁵ « *As-sunnah* » d'Ibn Abî 'Âsim (t.2, p.569), « *At-tuyârîyât* » (t.1, p.99).

¹⁸⁶ Rapporté par Ahmâd (t.1, p.83), numéro (49), et par 'Abdullâh, le fils de l'imam Ahmâd dans son ouvrage « *As-sunnah* » (t.2, p.562), numéro (1312).

¹⁸⁷ Je ne l'ai pas trouvée. Cependant, Al-Lâlakâ-i l'a rapportée dans « *Charḥu uṣâlī-ṭigâdi abli-s-sunnati wa-l-jamâ'ah* » (t.7, p.1381), numéro (2471).

Quelqu'un demanda à Charîk ibn Abî Namir : « Lequel des deux est meilleur : Abû Bakr ou 'Alî ? » Il répondit : « Abû Bakr. » L'homme, étonné, lui dit : « Tu dis cela alors que tu es chiïte ? ! »

Il répondit : « Oui ! Seul un vrai chiïte dit cela. Par Allah ! 'Alî est monté sur le minbar et a déclaré : "Sachez que les meilleurs de cette communauté, après leur Prophète, sont Abû Bakr et 'Umar." Allions-nous réfuter sa parole ? Allions-nous le traiter de menteur ? Par Allah, il n'était pas un menteur ! » Al-Qâdî 'Abd Al-Jabbâr¹⁸⁸ mentionna cela et l'attribua à l'ouvrage d'Abû Al-Qâsim Al-Balkhî.

Chaykh Al-Islâm رَجُلُ اللَّهِ مَعَنَا a dit, après avoir évoqué le verset :

﴿لَا تَحْزُنْ إِنَّ اللَّهَ مَعَنَا﴾

{« Ne t'afflige pas, Allah est avec nous ! »} [At-Târibah, v.40].

« Ce verset n'indique aucunement que 'Alî, 'Uthmân, 'Umar ou un autre soit meilleur qu'Abû Bakr, car aucun d'entre eux n'était avec le Prophète ﷺ dans cette situation. Or, s'ils avaient été présents, nous n'aurions jamais su s'ils avaient été meilleurs qu'Abû Bakr le Véridique.

Au contraire, ce que l'on connaît d'eux et d'Abû Bakr, c'est que dans les moments de crainte, c'était Abû Bakr qui avait toujours la certitude et la patience la plus complète. Lorsqu'un doute subsistait, c'était Abû Bakr le Véridique qui manifestait toujours la certitude et la sérénité la plus grande. Et lorsqu'un tort pouvait émaner d'Abû Bakr à l'encontre du Prophète ﷺ, Abû Bakr était toujours le plus rapide à rechercher son agrément et le plus éloigné de tout ce qui pouvait lui porter préjudice. C'est ce qui est connu de tous ceux qui ont lu

¹⁸⁸ « *Tathbîtu dalâ'il an-nuburrah* » (t.1, p.63).

Al-Qâdî 'Abd Al-Jabbâr : il s'agit d'Abû Al-Husayn, 'Abd Al-Jabbâr ibn Aḥmad ibn 'Abd Al-Jabbâr, Al-Qâdî, Al-Asadâbâdhî – que l'on dit aussi : Al-Hamadhâni –, Ach-Châfi'i, le chaykh des Mu'tazilah, auteur de très nombreux ouvrages. Il décéda en l'an 415 de l'Hégire. « *Tabaqâtu-l-fuqahâ' abh-châfi'iyyah* » (t.1, p.523), « *Târikhu-l-islâm* » (t.9, p.254).

en détail leur biographie lorsque le Messager d'Allah ﷺ était vivant et après sa mort. »¹⁸⁹

¹⁸⁹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.297, 276, 261, 246, 140, 138, 202, 135, 137, 102 et 63), (t.3, p.161, 162, 165 et 246) et (t.2, p.182), « *Majmû'u fatâwâ Chaykh Al-Islâm* » (t.4, p.421 – 426) et (t.1, p.224).

Pour chaque éloge présent dans le Coran, Abû Bakr est le premier désigné

En résumé : tous les discours et les éloges présents dans le Coran adressés aux croyants, aux pieux et aux bienfaisants, désignent en premier lieu le meilleur de cette communauté : Abû Bakr. Il est le meilleur de la communauté comme cela a été rapporté de nombreuses fois par le Prophète ﷺ : « La meilleure génération est celle dans laquelle je me trouve, puis celle qui lui succède, puis celle qui lui succède. »

﴿وَالَّذِي جَاءَ بِالصِّدْقِ وَصَدَقَ بِهِ أُولَئِكَ هُمُ الْمُتَّقُونَ﴾

{Quant à celui qui a apporté la vérité et ceux qui l'ont acceptée, ceux-là sont les pieux.} [Az-Zumar, v.33].

L'avis le plus répandu chez les exégètes est que celui qui a apporté la vérité est Muḥammad ﷺ, et celui qui l'a acceptée est Abû Bakr رضي الله عنه. C'est ce qu'une partie d'entre eux a soutenu, et c'est ce qu'At-Tabarî a rapporté avec sa propre chaîne de transmission qui remonte à 'Alî رضي الله عنه¹⁹⁰.

Certains ont rapporté le récit d'Abû Bakr 'Abd Al-'Azîz ibn Ja'far – l'esclave d'Abû Bakr Al-Khallâl – dans lequel une personne le questionna à propos de ce verset. Il répondit – ou certains de ceux présents répondirent – : « Ce verset a été révélé concernant Abû Bakr. » Le questionneur objecta : « C'est plutôt à propos de 'Alî qu'il a été révélé. » Abû Bakr ibn Ja'far récita alors les versets suivants :

﴿أُولَئِكَ هُمُ الْمُتَّقُونَ * لَهُم مَا يَشَاءُونَ عِنْدَ رَبِّهِمْ ذَلِكَ جَزَاءُ الْمُحْسِنِينَ * لِئَكَفِرَ اللَّهُ عَنْهُمْ أَسْوَأُ الَّذِي عَمِلُوا﴾

{Ceux-là sont les pieux. Ils trouveront auprès de leur Seigneur tout ce qu'ils désireront. Telle est la rétribution des bienfaisants. Allah effacera ainsi leurs péchés les plus graves.} [Az-Zumar, v.33 – 35].

Le questionneur resta alors sans voix. »

¹⁹⁰ « *Tafsîru-l-Tabarî* » (t.20, p.204).

Les termes du verset ont une portée générale et ne désignent pas spécifiquement Abû Bakr ou ‘Alî. Au contraire, tous ceux qui entrent dans la globalité de ces versets sont concernés par leur jugement. Et nul doute qu’Abû Bakr, ‘Umar, ‘Uthmân et ‘Alî sont plus dignes d’être désignés par ces versets que le reste de la communauté. Cependant, ces versets ne se limitent pas à eux. Par conséquent, les éloges contenus dans ces versets englobent l’ensemble des Compagnons, car ils sont ceux qui ont apporté la vérité et qui l’ont acceptée. Ils sont donc les premiers à être concernés par ces éloges.

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ عَامَنُوا أَتَقْوِ أَللَّهَ وَكُنُوْمَ مَعَ الصَّدِيقِينَ﴾

{Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et soyez du nombre des véridiques !} [At-Tawbah, v.119].

Il est établi par de très nombreuses preuves qu’Abû Bakr est le Véridique, il est donc évident que ce verset le désigne davantage que tous les autres Compagnons. Ce verset a été révélé à propos de Ka'b ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ, lorsqu'il resta en retrait lors de la bataille de Tabûk. Il dit alors la vérité au Prophète ﷺ en avouant qu'il n'avait aucune excuse. Allah accepta son repentir en raison de sa sincérité.¹⁹¹ ¹⁹²

¹⁹¹ « *Tafsîru-t-Tabarî* » (t.12, p.65).

¹⁹² « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.1, p.214), (t.4, p.276, 51 – 53 et 72).

Les caractéristiques qui se sont réunies chez Abû Bakr en un seul jour

Il a authentiquement été rapporté dans le *Sahîh*¹⁹³ que le Prophète ﷺ demanda à ses Compagnons : « Qui d'entre vous s'est levé en état de jeûne ? » Abû Bakr répondit : « Moi. »

Le Prophète ﷺ continua : « Qui d'entre vous a participé à un convoi funéraire ? – Moi, répondit Abû Bakr.

- Qui d'entre vous a visité un malade ? – Moi, répondit Abû Bakr.
- Qui d'entre vous a fait une aumône ? – Moi, répondit une nouvelle fois Abû Bakr. »

Le Prophète ﷺ dit alors : « Ces quatre caractéristiques ne se réunissent pas chez une personne sans qu'elle n'entre au Paradis. » Il n'a pas été rapporté que 'Alî, ou quelqu'un d'autre, ait accompli ces quatre choses en une seule journée.¹⁹⁴

¹⁹³ Rapporté par Muslim (1028).

¹⁹⁴ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.44).

Le premier de cette communauté à entrer au Paradis

Abû Dawûd a rapporté dans ses « *Sunan* »¹⁹⁵, « que le Prophète ﷺ dit à Abû Bakr : “Quant à toi, Abû Bakr, tu es le premier de ma communauté à entrer au Paradis.” »

Pour les gens de la Sunnah, tous ceux qui ont participé à la bataille de Badr sont destinés au Paradis, ainsi que les Mères des croyants – comme ‘Aïchah et d’autres –. Abû Bakr, ‘Umar, ‘Uthmân, ‘Alî, Talhah et Az-Zubayr sont les maîtres des gens du Paradis après les Prophètes.¹⁹⁶

¹⁹⁵ (4652).

¹⁹⁶ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.45).

On l'appellera de toutes les portes du Paradis

Il est rapporté dans les deux *Sahîh*¹⁹⁷ que le Prophète ﷺ a dit : « Quiconque dépense deux choses dans la voie d'Allah sera appelé de toutes les portes du Paradis : “Serviteur d'Allah ! Voici un bien immense.” Celui donc qui se distinguait par ses prières sera appelé de la porte de la prière. Celui qui se distinguait par sa lutte pour la cause d'Allah sera appelé de la porte du djihad. Celui qui se distinguait par ses aumônes sera appelé de la porte de l'aumône. [Et celui qui se distinguait par ses jeûnes sera appelé de la porte *Ar-Rayyân*.] »

Après avoir entendu cela, Abû Bakr dit : « Il n'y a aucun mal à être appelé d'une seule de ces portes si on ne l'est pas par toutes. Cependant, certains seront-ils appelés de toutes ces portes à la fois ? »

Le Prophète ﷺ répondit : « Oui, et j'espère bien que tu fasses partie de ces personnes-là, ô Abû Bakr. » Et ceci n'a été dit à personne d'autre qu'Abû Bakr عَنْهُ.¹⁹⁸

¹⁹⁷ Rapporté par Al-Bukhârî (1897) et Muslim (1027).

¹⁹⁸ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.44).

Les éloges de ‘Âichah pour son père

‘Âichah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا était l'une des personnes les plus éloquentes. Al-Âhnaf ibn Qays avait même dit : « J'ai entendu les discours d'Abû Bakr, de ‘Umar, de ‘Uthmân et de ‘Alî, mais je n'ai jamais entendu de propos aussi convaincants et aussi beaux que ceux de ‘Âichah. »¹⁹⁹

‘Âichah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا a dit dans l'un de ses discours : « Mon père, et quel père ! Par Allah, vos mains ne sauraient l'atteindre ! Cet homme est une haute montagne au sommet élevée. Les [mauvais] soupçons [à son égard] ont menti. Il a réussi là où vous avez échoué ; et il vous a devancés lorsque vous avez faibli, tel un cheval de course remportant le prix. Quraych le mettait en avant dans sa jeunesse, et il était leur refuge lorsqu'il vieillit. Il libérait les prisonniers, donnait aux pauvres et rassemblait ce qui était dispersé de cette communauté, jusqu'à ce que les cœurs l'aiment.

Puis il ne fit que se renforcer dans la voie d'Allah, et sa détermination ne cessa de s'accroître. Il dédia une partie de sa demeure pour en faire une mosquée, revivifiant ainsi ce que les négateurs avaient fait mourir.

C'était un homme – qu'Allah lui fasse miséricorde – dont les larmes coulaient abondamment. Son cœur était chagriné et ses sanglots déchirants. Les femmes et les enfants de La Mecque s'étaient regroupés autour de lui pour se moquer de lui et le tourner en dérision.

﴿أَللَّهُ يَسْتَهِرُ بِهِمْ وَيَمْدُهُمْ فِي طُغْيَانِهِمْ يَعْمَهُونَ﴾

{Allah répondra à leurs moqueries et les laissera s'enfoncer dans l'impiété aveuglément.} [Al-Baqarah, v.15].

Tout cela irrita les hommes forts de Quraych. Ils tendirent leurs arcs, encochèrent leurs flèches et le prirent pour cible. Mais ils se heurtèrent à un rocher qu'ils ne purent briser, et ils échouèrent à défaire sa détermination. Puis il continua [sur cette voie] avec vigueur. Et lorsque la religion fut bien établie – à l'instar du dromadaire qui s'agenouillerait et étendrait son cou sur le sol –, qu'elle

¹⁹⁹ Rapporté par Al-Îkâim dans son ouvrage « *Al-mustadrak* » (t.4, p.12), numéro (6732), et rapporté par Al-Lâlakâ-î dans son ouvrage « *Charbu usâl-i'tiqâdi abli-s-sunnati wa-l-jamâ'ah* » (t.8, p.1522), numéro (2767). Le terme que tous les deux ont employé est : puissant, au lieu de : convainquant.

fut solidement raffermie et que les gens y entrèrent en masse, par groupe et de toutes parts, Allah rappela son Prophète auprès de Lui.

Lorsqu'Allah reprit l'âme de son Prophète, Satan dressa sa tente, tendit ses cordages avec force et plaça ses pièges. Certains pensèrent que leurs souhaits s'étaient enfin réalisés, mais cet instant ne fut pas celui qu'ils auraient espéré. Comment en aurait-il été autrement alors que le Véridique se tenait devant eux ? Il se leva alors, dévoué et déterminé. Il rassembla ses troupes et fut fin prêt pour cette mission. Il fit face à la question des apostats et rétablit la propagation de l'Islam. Par sa médecine, il rassembla ce qui était épargné [de la communauté], redressa ce qui s'était tordu et terrassa l'hypocrisie (Satan), sauvant ainsi la religion et l'établissant à nouveau.

Lorsqu'il rétablit l'aumône obligatoire [aux ayants droits], empêcha que les têtes ne volent [sous les coups d'épées] et que le sang ne soit versé, la mort le toucha. Cette brèche fut dès lors colmatée par son égal dans la miséricorde, son frère de parcours et de justice : Ibn Al-Khattâb. Bénie soit sa mère qui l'allaita et mit au monde un homme unique. Il brisa et humilia les impies, anéantit le polythéisme sous toutes ses formes, et parcourut la terre qui lui révéla tous ses trésors et lui livra tous ses secrets. La vie mondaine s'inclinait pour lui, mais il la repoussait ; elle s'offrait à lui, mais il la refusait. Il vécut dans celle-ci avec scrupule, et lui fit ses adieux de la même manière qu'il l'avait accompagnée.

Informez-moi donc de ce qui vous fait douter et lequel des deux jours vous reprochez à mon père : le jour où il était parmi vous et jugeait avec justice ? Ou le jour de son départ après vous avoir désigné celui qui lui succèdera ? Voilà ce que j'avais à dire, et j'implore le pardon d'Allah pour vous et moi. »

Ce discours a été rapporté par Ja'far ibn 'Awn, qui le rapporta de Hichâm ibn 'Urwah, qui le rapporta de son père, qui lui-même le rapporta de 'Âichah²⁰⁰. Et tous sont des rapporteurs que l'on retrouve dans les deux recueils authentiques.

²⁰⁰ Rapporté par Abû Al-Hajjâj Ad-Dimachqî dans son ouvrage « *Fî 'awâlî Hichâm ibn 'Urwah wa ghayrîhi* » (p.392), numéro (32).

Abû Usâmah l'a également rapporté de Hichâm ibn 'Urwah, qui le rapporta de son père. Et d'autres l'ont également rapporté de Hichâm, mais sans mentionner 'Urwah.²⁰¹ ²⁰²

²⁰¹ Rapporté par Al-Khaïb dans son ouvrage « *Târîkhu Baghdâd* » (t.16, p.589). Al-Tabarâî rapporta également cette histoire dans son ouvrage « *Al-mu'jam al-kabîr* » (t.23, p.184), numéro (300).

²⁰² « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.3, p.163 et 164).

La parole de 'Umar : « Une nuit et une journée d'Abû Bakr sont meilleures que 'Umar et toute sa famille. »

At-Talamankî a rapporté le hadith de Maymûn ibn Mihrân dans lequel il dit : « Lorsqu'Abû Mûsâ Al-Ach'arî accomplissait le sermon du vendredi à Bassora – dont il était le gouverneur –, il priait sur le Prophète ﷺ puis il invoquait en la faveur de 'Umar ibn Al-Khattâb.

Un jour, Dabbah ibn Mihsan Al-'Anazî se leva et s'exclama : “Pourquoi n'as-tu pas cité son compagnon avant lui ? Le préfères-tu à lui – en faisant référence à Abû Bakr – ?” Puis il se rassit. Mais après avoir réitéré ces propos plusieurs fois, Abû Mûsâ s'irrita.

Il écrivit à 'Umar ﷺ pour l'informer que Dabbah le critiquait et agissait de telle sorte. 'Umar écrivit à Dabbah pour qu'il se rende auprès de lui. Abû Mûsâ l'envoya.

Lorsque Dabbah arriva à Médine et qu'il se rendit auprès de 'Umar, le garde annonça à ce dernier que Dabbah se tenait derrière la porte.

'Umar l'autorisa à entrer. Une fois à l'intérieur, il lui dit : “Tu n'es ni le bienvenu, ni comme chez toi !”

Dabbah répondit : “Concernant le lieu pour lequel on est la bienvenue, il appartient à Allah le Très-Haut. Et quant au fait d'être comme chez moi, je n'ai ici ni famille ni bien. Pourquoi as-tu approuvé que je quitte ma terre alors que je n'ai pas commis de péché et n'ai rien fait d'autre ?

- Que s'est-il passé entre toi et ton gouverneur ? demanda 'Umar.

- Je vais t'en informer, émir des croyants. Lorsqu'il prononce le sermon [du vendredi], il loue Allah, Lui fait Ses éloges, prie sur le Prophète ﷺ, puis il invoque pour toi. Et ceci me mit en colère. Je lui ai donc dit : « Pourquoi n'as-tu pas cité son compagnon avant lui ? Le préfères-tu à lui ? » Puis il t'a écrit pour se plaindre de moi.”

'Umar se mit à pleurer en disant : “Par Allah, tu es bien plus raisonnable et sensé que lui. Me pardones-tu mon erreur ? Qu'Allah te pardonne.”

Je répondis : “Qu’Allah te pardonne, ô émir des croyants.” ‘Umar pleura de plus belle et dit : “Par Allah ! Une nuit et une journée d’Abû Bakr sont meilleures que ‘Umar et toute sa famille. Veux-tu que je te raconte sa nuit et sa journée ?

- Oui, ô émir des croyants, répondis-je.

- Concernant sa nuit : lorsque le Messager d’Allah ﷺ voulut quitter La Mecque pour fuir les polythéistes, il partit la nuit. Abû Bakr le suivit ; il marchait tantôt devant lui, tantôt derrière lui, parfois à sa droite et parfois à sa gauche. Le Messager d’Allah ﷺ, étonné, lui demanda : “Que fais-tu, Abû Bakr ? Je ne te reconnaiss pas dans ces agissements.”

Abû Bakr lui répondit : “Ô Messager d’Allah ! Quand je pense à d’éventuels embusqués, je me place devant toi. Et quand je pense à ceux qui nous poursuivent, je me place alors derrière toi. Et parfois je me place à ta droite et parfois à ta gauche. Je ne suis pas rassuré à ton sujet.”

Le Messager d’Allah ﷺ continua d’avancer sur la pointe des pieds, jusqu’à ce qu’ils s’écorquent.

Lorsqu’Abû Bakr vit cela, il le porta sur ses épaules jusqu’à atteindre l’entrée de la grotte. Il le fit descendre et lui dit : “Par Celui qui t’a envoyé avec la vérité ! Tu n’entreras pas tant que je n’y serai pas entré en premier. Une fois à l’intérieur, le Véridique trouva des terriers de serpents. Il décida de les obstruer avec son talon, mais les serpents se mirent à le mordre ou le frapper. Ses larmes coulèrent sur ses joues à cause de la douleur qu’il éprouvait, tandis que le Messager d’Allah ﷺ disait :

﴿لَا تَحْزُنْ إِنَّ اللَّهَ مَعَنَّا﴾

« Ne t’afflige pas, Allah est avec nous ! »} [At-Tawbah, v.40].

Allah fit ainsi descendre Sa tranquillité et Sa quiétude sur Abû Bakr.

Voici ce qu’est sa nuit.

Quant à sa journée : lorsque le Messager d’Allah ﷺ décéda, des Arabes apostasièrent. Certains dirent : nous prions, mais nous ne nous acquittons plus de l’aumône obligatoire. D’autres dirent : nous nous acquittons de l’aumône obligatoire, mais nous ne prions plus. Je me suis donc rendu auprès d’Abû Bakr, et je n’ai pas fait preuve de manquement en le conseillant. Je lui ai

dit : “Ô Calife du Messager d’Allah ! Unis les gens et fais preuve de bonté envers eux.” Il me répondit : “Tu étais fort à l’époque préislamique et te voilà inquiet avec l’Islam ? L’âme du Messager d’Allah ﷺ a été reprise avec la révélation. Par Allah ! Même s’ils s’abstenaient de reverser un agal qu’ils avaient coutume de reverser au Messager d’Allah ﷺ, je les combattrais pour cela.” Et par Allah ! Il était clairvoyant dans sa décision.”

‘Umar écrivit ensuite à Abû Mûsâ pour le blâmer. »

Le hadith de Dabbah est l’un des hadiths les plus connus.^{203 204}

²⁰³ Mon père a dit : « Il a été rapporté par Ad-Dînawarî dans son ouvrage « *Al-mujâlasah* » (t.5, p.380), numéro (2238), par Abû Al-Hasan ibn Bîchrân dans son ouvrage « *Fawâ-id* », par Al-Bayhaqî dans son ouvrage « *Ad-Dalâ-il* » (t.2, p.476), par Al-Lâlakâ-î dans son ouvrage « *As-Sunnah* » (t.7, p.1354), numéro (2426) et rapporté par Al-Hâkim dans son ouvrage « *Al-mustadrak* » (t.3, p.7), numéro (4268), à propos duquel il dit : « C’est un hadith authentique. » Adh-Dhahabî approuva son jugement et dit : « Il est authentique avec une chaîne de transmission interrompue (*Mursal*). » (*Kanzu-l’ummâl*, t.12, p.491 – 494)

²⁰⁴ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.2, p.185 et 186).

Le califat d'Abû Bakr, le Véridique

Le Véridique رَجُلَ الْحَقِّ est le calife du Messager ﷺ, et il est le plus en droit au califat après lui

Le calife est celui qui succède à une autre personne, même s'il n'a pas été désigné comme son successeur – c'est le sens reconnu dans la langue arabe et c'est aussi l'avis majoritaire des savants. Ce terme peut également désigner celui qui a été nommé par une autre personne.

Un calife ne peut devenir calife qu'après la disparition ou le décès de celui à qui il doit succéder. C'est pourquoi, il n'est pas correct de dire : « Allah S'est désigné un successeur », car Allah est le Vivant (*Al-Hayy*), Celui qui subsiste par Lui-même (*Al-Qayyûm*) et le Gérant des affaires de Ses serviteurs. Il est donc exempt de la mort, du sommeil et de l'absence.

Cependant, on peut décrire Allah comme Celui qui remplace et fait succéder le serviteur. Le Prophète ﷺ a d'ailleurs dit : « Ô Allah ! Tu es notre compagnon durant le voyage et Celui qui nous remplace (*Al-Khalîfah*) auprès de nos familles. »²⁰⁵ Il dit aussi dans le hadith du Dajjâl : « Mais Allah prendra ma place (*Khalîfati*) auprès de chaque musulman. »²⁰⁶

Tous les successeurs mentionnés par Allah dans le Coran sont des califes qui succèdent à des créatures qui les ont précédés. Par exemple, Allah dit :

﴿ثُمَّ جَعَلْنَاكُمْ خَلِيفَ فِي الْأَرْضِ مِنْ بَعْدِهِمْ لِنَنْظُرَ كَيْفَ تَعْمَلُونَ﴾

{Puis Nous vous avons fait succéder à ces peuples sur terre afin de voir quel serait votre comportement.} [Yûnus, v.14].

﴿وَأَذْكُرُوا إِذْ جَعَلَكُمْ خُلَفَاءَ مِنْ بَعْدِ قَوْمٍ نُوحٍ﴾

{Souvenez-vous comment, après la disparition du peuple de Noé, Il vous a fait hériter du pouvoir sur terre.} [Al-A'râf, v.69].

﴿وَعَدَ اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا مِنْكُمْ وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ لَيَسْتَخْلِفَنَّهُمْ فِي الْأَرْضِ﴾

²⁰⁵ Rapporté par Muslim (1342).

²⁰⁶ Rapporté par Muslim (2937).

{Allah promet à ceux d'entre vous qui croient et accomplissent de bonnes œuvres de leur faire hériter de l'autorité sur terre.} [An-Nûr, v.55].

Ou encore Sa parole :

﴿إِنِّي جَاعِلٌ فِي الْأَرْضِ خَلِيفَةً﴾

« Je vais installer sur terre une succession. »} [Al-Baqarah, v.30].

C'est-à-dire un calife sur terre qui succèdera à des créatures déjà présentes, comme l'ont évoqué les exégètes²⁰⁷ et d'autres²⁰⁸.

Quant à la croyance de certains adeptes du groupe « *Al-ittihâdiyyah* »²⁰⁹, et d'autres, selon laquelle les êtres humains sont les successeurs d'Allah, ceci n'est qu'une pure ignorance et un égarement manifeste. C'est pourquoi, lorsque l'on dit à Abû Bakr : « Tu es le calife d'Allah », il rétorqua : « Je ne suis pas le calife d'Allah, mais plutôt celui du Messager d'Allah. Et cela me suffit. »^{210 211}

²⁰⁷ « *Tafsîr At-Tabârî* » (t.1, p.477), « *Tafsîr Ath-Thâ'labî* » (t.1, p.175).

²⁰⁸ « *Al-'ayn* » (t.4, p.267), « *Al-bidâyah wa-n-nihâyah* » (t.1, p.128).

²⁰⁹ Il s'agit d'un groupe déviant prétendant que l'existence tout entière – malgré toute les diversités et les oppositions qu'elle renferme – est la divinité, selon leur prétention. Ils ont donc considéré Allah comme étant l'existence tout entière. L'origine de cette voie revient à la négation [de leurs adeptes] de la transcendance d'Allah et de Son élévation. « *Mukhtaṣar-n-ṣaṣādīq al-mursalah* » (p.495), « *Ma'âriju-l-qabûl* » (t.1, p.370) et « *Mawṣû'atu-l-fîraq al-muntasibah li-l-islâm* » (t.8, p.220).

²¹⁰ Rapporté par Ahmâd dans son ouvrage « *Al-muṣnâd* », numéro (59).

²¹¹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.94), (t.2, p.222).

Le califat d'Abû Bakr est un califat authentique et légitime, confirmé par les textes religieux et le consensus

De nombreux textes religieux prouvent l'authenticité du califat d'Abû Bakr et sa légitimité, aucun savant ne diverge sur cette question.

Cependant, ils divergèrent sur ce point : Est-ce que le califat d'Abû Bakr a été institué par un texte religieux qui le désignait comme calife – comme ce fut le cas pour 'Umar ? Ou bien a-t-il été établi par le consensus et le fait d'avoir été choisi ?

L'avis correct, et c'est aussi ce qui ressort de la parole de l'imam *Ahmad*²¹², est que le califat d'Abû Bakr a été établi par le choix des Compagnons et par le serment d'allégeance qu'ils lui prêtèrent. Le Prophète ﷺ avait annoncé que ce califat aurait lieu, chose qu'il loua et approuva. De plus, le Prophète ﷺ avait ordonné d'obéir à Abû Bakr, de lui confier l'ordre des choses, et il avait orienté la communauté à lui prêter allégeance. Ces trois aspects : l'information sur son califat, l'injonction de lui obéir et l'orientation de lui prêter allégeance, ont tous été rapportés du Prophète ﷺ.

Ils sont rapportés dans la Sunnah et confirmé par la Coran.²¹³



²¹² « *Fadâ-ilu-s-sahâbah* » (t.1, p.132).

²¹³ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.234), « *Majmû'u fatâwâ Chaykhi-l-Islâm* » (t.35, p.47).

Le premier aspect : le Prophète ﷺ annonça que son califat aurait lieu, chose qu'il loua et approuva

1 – Le Prophète ﷺ a dit dans le hadith authentique : « Alors que je dormais, je fis un songe dans lequel je me vis en train de puiser de l'eau dans un puit [avec mes mains]. Ibn Quhâfah se saisit alors d'un seau, puis il remonta un ou deux seaux d'eau. Mais il y avait de la faiblesse dans sa puisée – qu'Allah lui pardonne –. Ensuite, ce fut au tour d'Ibn Al-Khattâb de prendre le seau, qui se transforma en un seau immense. Je n'ai pas vu d'homme faire mieux que ce qu'il a fait, tout le monde a pu s'abreuver. »²¹⁴

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ a évoqué des choses qui indiquent la rectitude des dirigeants. Et celles-ci se réalisèrent durant les califats d'Abû Bakr et de 'Umar.²¹⁵

2 – Dans les *Sunan* d'Abû Dâwûd et d'autres, Al-Ach'ath rapporte le hadith d'Al-Hasan, qui lui-même le rapporte d'Abû Bakrah رَجُلُ الْمَسْكَنَةِ dans lequel le Prophète ﷺ a dit : « “Qui d'entre vous a fait un songe ? – Moi, répondit un homme, j'ai vu une sorte de balance descendre du ciel. Toi et Abû Bakr étiez pesés, et tu étais plus lourd qu'Abû Bakr. Puis 'Umar et Abû Bakr furent pesés, et Abû Bakr fut le plus lourd. Ensuite, 'Umar et 'Uthmân furent pesés, et 'Umar fut le plus lourd. La balance fut ensuite élevée.” Nous vîmes alors la tristesse sur le visage du Messager d'Allah ﷺ. »

Abû Dâwûd mentionna également ce hadith mais rapporté par Hammâd ibn Salamah, qui le rapporte de 'Alî ibn Zayd ibn Judâan, qui le rapporte de 'Abd Ar-Rahmân ibn Abî Bakrah, qui le rapporte de son père. Cependant, il n'évoqua pas la tristesse sur le visage du Messager ﷺ : « Le Messager d'Allah ﷺ s'affligea et dit : “[Ce que tu as vu] est le califat qui suivra la voie prophétique. Ensuite, Allah donnera la souveraineté à qui Il voudra.” »

Le Prophète ﷺ expliqua dans ce hadith que la gouvernance de ces Compagnons sera un califat suivant la voie prophétique, et qu'après cela apparaîtra la souveraineté. De plus, 'Alî n'a pas été cité dans ce hadith car les gens ne s'étaient pas tous rassemblés autour de lui à son époque et étaient

²¹⁴ Rapporté par Al-Bukhârî (3682) et Muslim (2393).

²¹⁵ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.1, p.184) et (t.3, p.367).

divisés. C'est pourquoi, son règne ne pouvait être un califat suivant la voie prophétique ou une souveraineté.²¹⁶

3 – Dans le hadith rapporté dans les deux *Sahîh*²¹⁷, ‘Âichah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا relate que le Messager d’Allah ﷺ, lors de sa maladie, lui demanda : « Fais-moi venir Abû Bakr – ton père – et ton frère afin que l’on écrive mes recommandations. En effet, je crains que quelqu’un aspire [à gouverner] ou qu’une personne dise : “J’en suis le plus digne”. Cependant, Allah et les croyants n’accepteront qu’Abû Bakr.” » Dans ce hadith, le Prophète ﷺ exprima sa volonté d’écrire ses recommandations de peur [qu’une tierce personne ne prétende au califat]. Cependant, lorsqu’il constata que l’affaire était claire et apparente, et qu’elle n’accepte aucun désaccord, il abandonna cette idée. Il savait pertinemment que le mérite d’Abû Bakr et sa légitimité à gouverner étaient trop évidents pour avoir besoin de le désigner comme successeur.

4 – Il est mentionné dans le *Sahîh* d’Al-Bukhârî²¹⁸ que ‘Âichah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا dit un jour : « Ma tête me fait mal ! » Le Messager d’Allah ﷺ lui dit alors : « C'est plutôt moi qui devrais me plaindre de ma tête ! J'ai eu la ferme intention – ou : la volonté – de convoquer Abû Bakr et son fils pour désigner [le calife qui me succédera], afin qu’aucune personne ne puisse prétendre à ce poste ou aspirer [à vouloir prendre le pouvoir]. » Je lui répondis : « Allah n’acceptera [que le califat d’Abû Bakr] et les croyants refuseront tout autre califat – ou : Allah refusera le califat de tous [sauf celui d’Abû Bakr], et les croyants n’accepteront [que son califat]. »

Ce hadith authentique met en évidence l’intention qu’avait le Prophète ﷺ de désigner Abû Bakr comme calife, afin qu’aucune autre personne ne prétende en être le plus digne. Puis il dit : « Allah et les croyants n’accepteront que le califat d’Abû Bakr. »

Lorsque le Messager ﷺ comprit qu’Allah le Très-Haut ne choisirait qu’Abû Bakr, et que les croyants ne choisirraient personne d’autre que lui, il s’est alors suffit de cela et n’a pas fait rédiger sa recommandation. De plus, la rédaction de la recommandation du Prophète ﷺ n’était pas une chose qu’Allah lui avait demandé de faire ni de transmettre. En effet, si sa communauté désignait Abû Bakr de son plein gré, sans qu’elle n’y soit contrainte – et qu’il

²¹⁶ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.1, p.185).

²¹⁷ Rapporté par Al-Bukhârî (5666) et Muslim (2387).

²¹⁸ (7217).

était en même temps celui qu'Allah et Son Messager avaient agréé – cela aurait été bien plus bénéfique pour la communauté, aurait montré la science qui règne au sein de celle-ci et aurait été un indicateur de sa religiosité. Or, si le choix lui avait été imposé, on aurait probablement affirmé que la communauté a été contrainte de suivre la vérité et qu'elle ne l'a pas choisie d'elle-même, comme ce fut le cas pour les fils d'Israël. Certains pouvaient même penser qu'il demeurait encore dans la communauté des restes de la pratique de l'époque préislamique, où l'on privilégiait ceux de sa lignée. Mais ce qu'Allah choisit pour Son Prophète et pour les musulmans fut bien meilleur.

Toutes les louanges reviennent donc à Allah d'avoir guidé cette communauté, de nous avoir comptés parmi les suiveurs et d'avoir écarté ceux qui ne choisissent pas ce qu'Allah, Son Messager et les croyants ont choisi.²¹⁹

5 – Abû Dâwûd²²⁰ a rapporté le hadith d'Ibn Chihâb, qui l'a rapporté de 'Amr ibn Abân et qui l'a rapporté de Jâbir, dans lequel il relate que le Messager d'Allah ﷺ avait dit : « Cette nuit, on m'a montré un homme vertueux en rêve. On aurait dit qu'Abû Bakr était attaché au Messager d'Allah ﷺ, que 'Umar était attaché à Abû Bakr et que 'Uthmân l'était avec 'Umar. »

Jâbir رَجُلَ اللَّهِ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : « Après avoir quitté le Messager d'Allah ﷺ, nous avons dit : "L'homme vertueux était le Messager d'Allah ﷺ. Quant au fait qu'ils soient attachés les uns aux autres, cela signifie qu'ils sont les dirigeants de cette religion qu'Allah a envoyée avec son Prophète ﷺ. »

6 – Abû Dâwûd a rapporté le hadith de Hammâd ibn Salamah, qu'il a rapporté d'Ach'ath ibn 'Abd-Ar-Rahmân, qui l'a rapporté de son père, qui lui-même l'a rapporté de Samurah ibn Jundub رَجُلَ اللَّهِ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : « Un homme dit au Prophète ﷺ : "Ô Messager d'Allah ! J'ai fait un songe dans lequel on aurait dit qu'un seau descendait du ciel. Abû Bakr est alors venu ; il saisit le sceau par ses deux poignées et but légèrement. Puis ce fut 'Umar qui arriva ; il saisit les deux poignées du seau et but jusqu'à en être rassasié. Ce fut ensuite au tour de 'Uthmân ; il saisit les deux poignées du seau et but jusqu'à en être rassasié. Ce fut enfin au tour de 'Alî ; il saisit les deux poignées du seau, mais il lui glissa des mains et le mouilla légèrement. »

²¹⁹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.1, p.188), (t.4, p.294), (t.3, p.268, 212, 269 et 270).

²²⁰ (4636).

7 – Sa'îd ibn Jumhân rapporte que Safînah رَجُلَ اللَّهِ كَانَ مَعَهُ a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ a dit : “Le califat qui suivra la voie prophétique durera trente ans. Ensuite, Allah donnera la souveraineté à qui Il voudra – ou : Sa souveraineté à qui Il voudra.” »²²¹

Sa'îd continue : « Safînah me dit ensuite : “Compte avec moi. Le califat d'Abû Bakr dura deux ans, celui de 'Umar dix ans, celui de 'Uthmân douze ans, et celui de 'Alî six ans.” »

Sa'îd dit alors à Safînah : « Ceux-là prétendent que 'Alî n'était pas un calife. » Safînah répondit : « Les Banû Az-Zarqâ – c'est-à-dire les Banû Marwân – ont menti. »

²²¹ (4646).

Le deuxième aspect : l'injonction de lui obéir et de lui confier l'ordre des choses

1 – Il est mentionné dans les *Sunar*²²² que le Prophète ﷺ a dit : « Suivez la voie de ces deux personnes après ma mort : Abû Bakr et ‘Umar. »

L'ordre explicite du Prophète ﷺ de suivre la voie d'Abû Bakr et de ‘Umar après sa mort est une preuve de leur califat après son décès. C'est pourquoi, l'un des deux avis des savants – et c'est aussi l'une des deux narrations de l'imam Ahmad – affirme que si la parole d'Abû Bakr et de ‘Umar était unanime, ce serait alors un argument qu'il n'est pas permis de rejeter.²²³

Cependant, s'ils étaient tous les deux injustes, jamais le Prophète ﷺ n'aurait ordonné de suivre leur voie. En effet, le Prophète ﷺ n'ordonne pas que l'on prenne pour modèle l'injuste, car il n'est pas un exemple à suivre. La preuve est la parole du Très-Haut :

﴿لَا يَنَالُ عَهْدِي الظَّالِمِينَ﴾

{[Allah répondit] : « Mon alliance n'est pas promise aux injustes. »} [Al-Baqarah, v.124].

Ainsi, l'injonction du Prophète ﷺ de suivre la voie de ceux qui viendront après lui, sachant qu'il nous a informés qu'il s'agira d'Abû Bakr et de ‘Umar, montre que ce sont ces deux hommes dont il faudra suivre la voie après sa mort, et c'est ce qui est recherché. Le rang de celui que les musulmans suivent dans ses actes et sa voie (*Sunnah*) est supérieur à celui qui est suivi uniquement dans sa voie.

Quant à la différence entre ce hadith et celui-ci : « Mes Compagnons sont tels des étoiles »²²⁴ – bien qu'il ne soit pas authentique –, elle réside dans le fait

²²² Rapporté par At-Tirmidhî (3662) et Ibn Mâjah (97).

²²³ « *Rawdatu-n-nâdhir wa jannatu-l-munâdhir* » (t.1, p.467), « *Charâhu mukhtaṣar ar-râwîdah* » (t.3, p.99).

²²⁴ Rapporté par Ibn ‘Abd Al-Barr dans son ouvrage « *Jâmi'u bayâni-l-‘ilmî wa fadlib* » (t.2, p.898), numéro (1684).

que ce dernier ne contient pas le terme : « après ma mort » ni l'ordre de suivre leur voie.²²⁵

2 – « Accrochez-vous à ma Sunnah et à celle des Califes bien-guidés après moi. »²²⁶ Dans ce hadith, le Prophète ﷺ a ordonné de suivre la voie (la Sunnah) des Califes bien-guidés et a fixé une période déterminée pour leur califat.

Ceci montre que ceux qui gouverneront pendant cette période seront les Califes bien-guidés, car ils auront succédé au Prophète ﷺ tant dans la science que dans la pratique. En effet, en les qualifiant de bien-guidés, le Prophète ﷺ leur a exclu toute forme d'égarement et de déviance. Et ceci reflète la perfection dans la science et dans les actes, car l'égarement résulte de l'ignorance tandis que la déviance, du suivi des passions.²²⁷

C'est pourquoi, l'avis le plus correct est que le consensus des quatre Califes constitue un argument qu'il n'est pas permis de contredire. Et ce, en raison de l'ordre du Prophète ﷺ de suivre leur Sunnah.²²⁸

3 – Dans les deux *Sahîh*²²⁹, Muhammad ibn Jubayr ibn Mut‘im rapporte que son père رَجُلَ الْمَعْدَنَةَ a dit : « Une femme demanda au Messager d'Allah quelque chose, mais ce dernier lui demanda de revenir le voir. Elle dit alors : “Messager d'Allah, que dois-je faire si je ne te trouve plus ?” – Mon père m'a dit : on aurait dit qu'elle sous-entendait la mort du Prophète – ﷺ Le Messager répondit : “Si tu ne me vois plus, rends-toi auprès d'Abû Bakr.” »

4 – « Si vous ne me trouvez plus, alors questionnez Abû Bakr. »²³⁰ Dans ce hadith, le Prophète ﷺ ordonne à celui qui se rendrait auprès de lui pour le questionner, de se diriger vers une autre personne après sa mort qui

²²⁵ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.1, p.184 et 185), (t.3, p.162), (t.4, p.238). Et « *Majmû‘u fatâwâ chaykhi-l-Islâm* » (t.24, p.400).

²²⁶ Rapporté par Ahmad dans son ouvrage « *Al-musnad* », numéro (17144).

²²⁷ « *Adh-dhârî‘ah ilâ makârimi-ch-charî‘ah* » (p.167).

²²⁸ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.3, p.267 et 268).

²²⁹ Rapporté par Al-Bukhârî (3659) et Muslim (2386).

²³⁰ Rapporté par Al-Hâkim dans son ouvrage « *Al-mustadrak* » (t.3, p.82), numéro (4460), et « *Mu‘jamu-l-kabîr* » d'At-Tabarâni (t.17, p.180), numéro (477).

occupera sa place. Ceci indique donc que cette personne sera le calife après sa mort, et c'est Abû Bakr qui le fut.²³¹

²³¹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.295), (t.1, p.184), (t.3, p.267).

Le troisième aspect : l'orientation que le Prophète fit à la communauté de lui prêter allégeance

1 – Il est rapporté dans le *Sahîh* de Muslim²³² que les Compagnons de Muhammed ﷺ étaient en voyage avec lui – puis il cita le hadith. Dans celui-ci, le Prophète ﷺ dit : « S'ils obéissent à Abû Bakr et 'Umar, ils suivront la bonne voie. »

2 – Le Prophète ﷺ désigna Abû Bakr pour diriger la prière, et ceci a été confirmé et largement rapporté dans les recueils de *Sahîh*, de *Sunan* et de *Masâni'd* à travers plusieurs chaînes de transmission – comme Al-Bukhârî²³³, Muslim²³⁴, Ibn Khuzaymah²³⁵, Ibn Hîbâb²³⁶ et d'autres auteurs de recueils authentiques. Dans le hadith rapporté par Abû Mûsâ Al-Ach'arî رَجُلُ اللَّهِ عَنْهُ عَنْهُ, ce dernier relate : « Lorsque la maladie du Prophète ﷺ s'aggrava, il dit : "Ordonnez à Abû Bakr de diriger la prière des fidèles !" 'Aichah رَجُلُ اللَّهِ عَنْهُ عَنْهُ fit alors remarquer : "Abû Bakr est un homme sensible. S'il prend ta place dans la prière, il ne réussira pas à diriger la prière des fidèles." Mais il répéta : "Ordonne-lui de diriger la prière ! Vous êtes vraiment comme ces femmes avec Yûsuf." Un messager fut alors envoyé pour informer Abû Bakr, et celui-ci dirigea la prière du vivant du Prophète ﷺ. »

Dans les deux *Sahîh*²³⁷, 'Aichah رَجُلُ اللَّهِ عَنْهُ عَنْهُ relate : « Alors que l'état du Prophète ﷺ s'aggravait, Bilâl vint l'informer du début de l'heure de la prière. Le Prophète ﷺ dit alors : "Ordonnez à Abû Bakr de diriger la prière." Je lui dis : "Ô Messager d'Allah ! Abû Bakr est un homme qui s'attriste facilement ; s'il te remplace dans la prière, les fidèles ne pourront pas l'entendre. Tu devrais ordonner cela à 'Umar." Mais le Prophète ﷺ réitera : "Ordonnez à Abû Bakr de diriger la prière des fidèles." »

'Aichah poursuit : « Je dis alors à Hafṣah : "Informe le Prophète ﷺ qu'Abû Bakr est un homme qui s'attriste facilement, et que s'il dirige la prière,

²³² (681).

²³³ (678).

²³⁴ (420).

²³⁵ (6161).

²³⁶ (2120).

²³⁷ Rapporté par Al-Bukhârî (713) et Muslim (418).

les fidèles ne pourront pas l'entendre. Il vaudrait mieux qu'il choisisse 'Umar.' Et c'est ce qui fit Hafṣah. Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : 'Certes, vous êtes vraiment comme ces femmes avec Yûsuf. Ordonnez à Abû Bakr de diriger la prière.' » On ordonna donc à Abû Bakr de diriger la prière des fidèles. »

Abû Bakr dirigea ainsi la prière durant la maladie du Prophète ﷺ, du jeudi jusqu'au jeudi d'après dans un premier temps, puis jusqu'au lundi. Sa maladie – selon ce qui a été dit – a donc duré douze jours. De plus, l'appartement du Prophète ﷺ était collé à la Mosquée.

Dans ce récit, 'Âichah contesta la décision du Prophète ﷺ [de désigner Abû Bakr pour diriger la prière], et ordonna à Hafṣah de faire la même chose. Le Prophète ﷺ les blâma pour leur attitude et considéra ceci comme un faux débat, à l'instar de ce qu'avaient fait les femmes avec Yûsuf.

Ceci indique clairement que désigner un autre qu'Abû Bakr pour diriger la prière est une chose erronée et que celui qui conteste cette décision mérite d'être blâmé. De plus, Abû Bakr avait demandé à 'Umar de présider la prière, mais ce dernier refusa et dit : « Tu en es le plus digne. »²³⁸ 'Umar a donc reconnu qu'Abû Bakr était plus digne que lui pour la présider, tout comme il reconnut qu'il était plus en droit au califat que lui et le reste des Compagnons, et qu'il était le meilleur de tous.

Toujours dans les deux *Sahîh*²³⁹, 'Âichah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا relate : « J'ai remis en cause la décision du Messager d'Allah ﷺ de désigner Abû Bakr pour diriger la prière. En effet, la chose qui m'a poussée à insister est ma crainte que certains ne puissent pas accepter l'homme qui prendrait sa place après lui. J'ai donc voulu que le Messager d'Allah ﷺ désigne quelqu'un d'autre qu'Abû Bakr. »

Le jour de son décès, le Prophète ﷺ tira le rideau [de son appartement] – tandis que les fidèles priaient derrière Abû Bakr – et ce qu'il vit le réjouit. Dans les deux *Sahîh*²⁴⁰, Anas ibn Mâlik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate : « Lorsque le Messager d'Allah ﷺ souffrait de sa maladie qui a conduit à sa mort, Abû Bakr présidait la prière des fidèles. Un lundi, alors qu'ils étaient alignés en rangs, en train de prier, le Prophète ﷺ, qui se tenait debout, tira le rideau de son

²³⁸ Rapporté par Al-Bukhârî (687) et Muslim (418).

²³⁹ Rapporté par Al-Bukhârî (4445) et Muslim (418).

²⁴⁰ Rapporté par Al-Bukhârî (680) et Muslim (419).

appartement et les observa. Son visage était illuminé comme une page vierge d'un livre ; il se mit à sourire, rempli de joie.

Alors que nous accomplissions la prière, nous fûmes surpris de voir le Messager d'Allah ﷺ réapparaître. Abû Bakr recula pour regagner le premier rang, pensant que le Messager d'Allah ﷺ était sorti pour accomplir la prière [avec eux]. Cependant, le Messager d'Allah ﷺ lui fit signe de la main de poursuivre la prière.

Le Messager d'Allah ﷺ retourna ensuite dans son appartement et réétendit le rideau. Le Messager d'Allah ﷺ décéda ce jour-là. »

Un jour, le Prophète ﷺ sortit et dirigea la prière en étant assis. Abû Bakr dirigea toutes les autres prières sous son ordre.

Dans le *Sahîh*, 'Ubaydullâh ibn 'Abdillâh ibn 'Utbah relate : « Je me rendis auprès de 'Âichah et lui demandai : “Pourrais-tu me parler du Messager d'Allah ﷺ lorsqu'il tomba malade ? – Oui, répondit-elle. Alors que l'état du Prophète ﷺ s'était aggravé, il demanda : Les gens ont-ils prié ? Nous répondîmes : Non. Ils t'attendent, ô Messager d'Allah.

– Mettez-moi de l'eau dans la bassine, dit-il.” C'est ce qui nous fîmes et il se lava. Mais lorsqu'il voulut se relever, il s'évanouit, puis reprit connaissance et demanda : “Les gens ont-ils prié ? – Non, ils t'attendent, ô Messager d'Allah.

– Mettez-moi de l'eau dans la bassine, dit-il à nouveau.” C'est ce qui nous fîmes et il se lava. Mais lorsqu'il voulut se relever, il s'évanouit, puis reprit connaissance et demanda : “Les gens ont-ils prié ? – Non, ils t'attendent, ô Messager d'Allah.”

Les gens étaient dans la mosquée à attendre le Messager d'Allah ﷺ pour accomplir la prière du 'Ichâ. Le Messager d'Allah ﷺ envoya alors quelqu'un pour demander à Abû Bakr de diriger la prière. Lorsque l'envoyé en question arriva à lui, il dit : “Le Messager d'Allah ﷺ t'ordonne de diriger la prière.”

Abû Bakr, qui était un homme sensible, dit alors : “Ô 'Umar ! Dirige la prière.” Mais 'Umar lui répondit : “Tu en es plus digne.” Abû Bakr dirigea donc la prière pendant plusieurs jours.

Puis, se sentant mieux, le Messager d'Allah ﷺ sortit marcher en s'appuyant sur deux hommes – dont l'un était Al-'Abbâs – pour la prière du

midi, alors qu'Abû Bakr était en train de diriger la prière. À sa vue, Abû Bakr voulut reculer, mais le Prophète ﷺ lui fit signe de ne pas reculer et dit : “Asseyez-moi à côté de lui.” Ils l'assirent donc à côté d'Abû Bakr.

Abû Bakr priait debout, en suivant la prière du Prophète ﷺ, et les gens suivaient la prière d'Abû Bakr, alors que le Prophète ﷺ était assis. »

'Ubaydullâh poursuit : « J'entrai ensuite chez 'Abdullâh ibn 'Abbâs et lui dis : “Veux-tu que je te raconte ce que 'Aichah m'a relaté à propos du Messager d'Allah lorsqu'il était malade ?” Il répondit : “Raconte-moi.” Je lui rapportai alors ce qu'elle m'avait relaté, et il ne démentit rien. Il me demanda simplement : “T'a-t-elle donné le nom de l'homme qui était avec Al-'Abbâs ? – Non, répondis-je.” Il dit alors : “Il s'agissait de 'Alî.” »

Ce hadith relate la parole commune de 'Aichah et d'Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما dans laquelle tous deux informent de la maladie du Prophète ﷺ, de la désignation d'Abû Bakr pour diriger la prière et le fait qu'Abû Bakr a dirigé la prière des fidèles pendant plusieurs jours avant que le Prophète ﷺ ne sorte. Ils informèrent également qu'après être sorti pour la prière du Dhuhr, le Prophète ﷺ fit signe à Abû Bakr de ne pas reculer et de rester à sa place, puis il s'assit à côté de lui. Les gens suivaient la prière d'Abû Bakr tandis que ce dernier suivait celle du Prophète ﷺ.

Tous les savants sont unanimes quant à la véracité de ce hadith et l'ont accepté favorablement. Ils ont également tiré de ce hadith de nombreux enseignements.

Avant cet épisode, Abû Bakr avait déjà remplacé le Prophète ﷺ dans la prière quand ce dernier s'était rendu auprès des Banû 'Amr ibn 'Awf pour les réconcilier²⁴¹. D'ailleurs, il n'est pas rapporté que le Prophète ﷺ ait désigné quelqu'un d'autre qu'Abû Bakr pour le remplacer lorsqu'il s'absentait pour un voyage ou lors de sa maladie. Hormis la fois où 'Abd Ar-Rahmân ibn 'Awf présida la prière du Fajr des musulmans durant l'expédition de Tabûk, car le Prophète ﷺ s'était absenté pour accomplir ses besoins et avait eu du retard.^{242 243}

²⁴¹ Rapporté par Al-Bukhârî (1218) et Muslim (421).

²⁴² Rapporté par Muslim (274).

²⁴³ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.290 – 296), (t.1, p.184).

3 – At-Tirmidhi²⁴⁴ rapporte un hadith remontant au Prophète ﷺ : « Il ne convient pas de désigner un autre imam qu’Abû Bakr s’il se trouve parmi vous. »²⁴⁵

4 – Ou encore la parole du Prophète ﷺ dans le hadith authentique lorsqu'il se tenait sur son minbar : « Si je devais prendre un ami intime, je prendrais certainement Abû Bakr pour ami intime. Scellez tous vos portes qui conduisent à la Mosquée, hormis celle d’Abû Bakr. »

Ceux qui soutiennent qu’Abû Bakr a été explicitement désigné par un texte s’appuient sur le consensus des Compagnons à le nommer : « le Calife du Messager d’Allah ﷺ ». Ils expliquèrent que le calife est appelé comme tel lorsqu'une personne le désigne comme son successeur. Ainsi, pour eux, le mot calife (*Khalifah*) en arabe, serait un complément d’objet direct (COD)²⁴⁶. Ceci indiquerait donc que c'est le Messager d’Allah ﷺ qui l'a désigné comme successeur pour la communauté.

D’autres affirment que le terme « calife » désigne non seulement celui qui a été désigné par une autre personne, mais aussi celui qui prend la succession d'un autre. Dans ce cas, le calife (*Khalifah*) en arabe, serait un sujet²⁴⁷. Et ces deux sens ne sont valables que pour Abû Bakr, ce qui fait bien de lui le calife.

Chaykh Al-Islâm رحمه الله a dit : « Les gens de la Sunnah disent qu’Abû Bakr a succédé au Prophète ﷺ, et qu'il était le plus en droit de lui succéder. »²⁴⁸



²⁴⁴ (3673).

²⁴⁵ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.45).

²⁴⁶ « *Al-fâšlu fî-l-milâl wa-l-abwâ-i wa-n-nihâl* » (t.4, p.88).

²⁴⁷ « *Ma-âthiru-l-inâqâh fî ma’âlimi-l-khildâfah* » (t.1, p.8 – 10).

²⁴⁸ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.1, p.183 et 184), (t.2, p.223).

Les indications du Coran sur le califat d'Abû Bakr رضي الله عنه

Les trois aspects précédemment cités – et confirmés par la Sunnah – sont également appuyés par le Coran :

Le premier aspect : la parole d'Allah le Très-Haut :

﴿وَعَدَ اللَّهُ الَّذِينَ ءَامَنُوا مِنْكُمْ وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ لَيَسْتَخْلِفَهُمْ فِي الْأَرْضِ﴾ الآية

{Allah promet à ceux d'entre vous qui croient et accomplissent de bonnes œuvres de leur faire hériter de l'autorité sur terre...} [An-Nâr, v.55].

Ainsi que Sa parole :

﴿فَسَوْفَ يَأْتِيَ اللَّهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّوْهُمْ﴾

{Allah fera venir à leur place des hommes qu'Il aimera et qui L'aimeront.} [Al-Mâ-idah, v.54].

Et enfin :

﴿وَسَيَجِزِي اللَّهُ الشَّكِيرِينَ﴾

{Quant à ceux qui se montrent reconnaissants, Allah ne manquera pas de les récompenser.} [Alou Imrân, v.144].

Le deuxième aspect : la parole du Très-Haut :

﴿سَتُدْعَوْنَ إِلَى قَوْمٍ أُولَئِي بَأْسٍ شَدِيدٍ تُقْتَلُونَهُمْ أَوْ يُسْلِمُونَ﴾

{« Vous serez appelés à affronter de redoutables guerriers, à moins qu'ils ne se soumettent à Allah. »} [Al-Fâth, v.16].

Le troisième aspect : la parole d'Allah :

﴿وَسَيُجَنِّبُهَا الْأَنْقَى﴾

{Il ne sera épargné qu'à l'homme le plus pieux.} [Al-Layl, v.17].

Sa parole :

﴿النَّبِيُّنَ وَالصِّدِّيقِينَ﴾

{Les prophètes et les véridiques...} [An-Nisâ, v.69].

Ou encore :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ﴾

{Les tout premiers croyants parmi ceux qui ont émigré (Al-Muhâjirûn) et ceux qui leur ont apporté leur soutien (Al-Ansâr)...} [At-Tawbah, v.100].

Mais il existe aussi d'autres versets, à l'instar de celui-ci :

﴿كُنْتُمْ خَيْرُ أُمَّةٍ أُخْرَجْتُ لِلنَّاسِ تَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَتَنْهَوُنَ عَنِ الْمُنْكَرِ﴾

{Vous êtes la meilleure communauté suscitée aux hommes. Vous incitez les autres à la vertu et condamnez le vice.} [Âlu Imrân, v.110].

Et celui-ci :

﴿وَكَذَلِكَ جَعَلْنَاكُمْ أُمَّةً وَسَطًا﴾ الآية

{C'est ainsi que Nous avons fait de vous la plus noble et la plus juste des communautés.} [Al-Baqarah, v.143].

Si la gouvernance d'Abû Bakr avait été interdite ou réprouvée, il aurait été du devoir des Compagnons de l'interdire. De même si la gouvernance de 'Alî avait été obligatoire, cela aurait été l'une des choses les plus importantes que les Compagnons auraient dû ordonner. Or, dès lors qu'ils ont attesté qu'Abû Bakr était le plus légitime pour l'imamat, ils ont forcément été véridiques dans leur attestation.

Ainsi, la validité du califat d'Abû Bakr et l'obligation de lui obéir sont confirmées par le Coran, la Sunnah et le consensus.²⁴⁹

²⁴⁹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.234 et 235). Et « *Majmû'u fatâwâ chaykhi-l-Islâm* » (t.35, p.48 et 49).

Des paroles indiquant le califat d'Abû Bakr

1 – Dans le *Sabîh* de Muslim²⁵⁰, Ibn Abî Mulaykah relate : « J'ai entendu quelqu'un questionner 'Âichah رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهُ : "Quel successeur le Messager d'Allah ﷺ désignerait-il s'il devait en choisir un ? – Abû Bakr, répondit-elle. – Et qui désignerait-il après Abû Bakr ? – 'Umar, dit-elle. – Et après lui ? – Abû 'Ubaydah ibn Al-Jarrâh." Puis elle s'arrêta à lui. »²⁵¹

2 – Ibn Battah a rapporté avec sa propre chaîne de transmission²⁵² ce qui suit : « Le scribe Abû Al-Hasan ibn Salam a rapporté d'Az-Za'farâni, qui a rapporté de Yazîd ibn Hârûn, qui a rapporté d'Al-Mubârak ibn Fâdâlah, qui lui-même relate : ('Umar ibn 'Abd Al-'Azîz envoya Muhammad ibn Az-Zubayr Al-Handhalî auprès d'Al-Hasan Al-Basrî pour lui demander : "Le Messager d'Allah ﷺ a-t-il désigné Abû Bakr comme étant son successeur ?" Il répondit : "Ton compagnon est-il dans le doute ? Oui, par Allah ! Je jure par la seule divinité en droit d'être adorée qu'il l'a désigné comme son successeur. Abû Bakr était bien trop vertueux pour chercher à prendre lui-même la gouvernance.")

Ibn Al-Mubârak a dit : « Pour Al-Hasan, la désignation d'Abû Bakr comme calife s'est réalisée lorsque le Prophète ﷺ lui a ordonné de diriger la prière des fidèles. »²⁵³

3 – Ibn Battah a dit²⁵⁴ : « Abû Al-Qâsim, 'Abdullâh ibn Muhammad, nous a rapporté d'Abû Khaythamah Zuhayr ibn Harb, qui a rapporté de Yahyâ ibn Sulaym, qui a rapporté de Ja'far ibn Muhammad, qui a rapporté de son père, qui a rapporté de 'Abdullâh ibn Ja'far رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهُ : "Abû Bakr nous a gouvernés, et quel

²⁵⁰ (2385).

²⁵¹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.3, p.135), (t.4, p.293).

²⁵² Je n'ai pas trouvé cette parole dans les ouvrages imprimés d'Ibn Battah. Cependant, Abû Al-Husayn, Muhammad ibn Al-Qâdî Abî Ya'lâ, l'a citée dans son ouvrage « *Al-masâ'il allatî halafâ 'alayhâ Ahmad ibn Hanbal* » (p.112) et a dit : « Rapportée par Ibn Battah. »

²⁵³ « *Al-masâ'il allatî halafâ 'alayhâ Ahmad ibn Hanbal* » (p.112), « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.1, p.183).

²⁵⁴ Je n'ai pas trouvé cette parole dans ses ouvrages qui ont été imprimés.

excellent calife il fut ! Quel calife miséricordieux et bienveillant était-il envers nous !” »^{255 256}

4 – Al-Mubârak ibn Fadâlah a dit : « J'ai entendu Mu‘âwiyah ibn Qurrah dire : “Le Messager d'Allah ﷺ a désigné Abû Bakr comme successeur.” »^{257 258}

5 – Dans les Écritures des Prophètes, à partir desquelles les gens ont extrait les passages mentionnant notre Prophète ﷺ, il est évoqué que dans le coffre du Muqawqis – dans lequel se trouvaient des portraits de Prophètes – figuraient aussi les portraits d'Abû Bakr et de 'Umar avec celui du Prophète ﷺ, et qu'à travers leur aide, l'ordre du Prophète ﷺ sera établi.²⁵⁹

²⁵⁵ Rapporté avec la même chaîne de transmission par Al-Âjurî dans son ouvrage « *Ach-charî‘ah* » (t.4, p.1717), numéro (1187), et par Ad-Dâraqutnî dans son ouvrage « *Fadâ-ilu-s-sahâbah* » (p.49), numéro (21).

²⁵⁶ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.1, p.183).

²⁵⁷ Rapporté par Al-Lâlakâ-i dans son ouvrage « *Charh uṣûl-i-tiqâdi ahli-s-sunnati wa-l-jamâ‘ah* » (t.7, p.1369), numéro (2446).

²⁵⁸ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.1, p.183).

²⁵⁹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.46).

D'autres preuves pour ceux qui ne maîtrisent pas la science des chaînes de transmission

1 – De très nombreuses narrations prouvent qu'Abû Bakr n'a jamais demandé le califat par incitation ou intimidation.

Nombreux sont les érudits, sans même parler des gens de la masse, à éprouver des difficultés de discernement dans ce domaine ainsi que dans d'autres domaines similaires à celui-ci. Ce sont seulement les savants du hadith qui maîtrisent cette science.

Cependant, nous allons proposer une approche différente. Supposons que les récits dans lesquels des divergences subsistent n'existaient pas, ou que nous ne savions pas lequel de ces récits est authentique. Dans les deux cas, nous ne prenons pas en compte ces récits et nous nous concentrerons sur ce que nous connaissons des textes qui ont été massivement rapportés, et à ce que nous connaissons à travers la raison, les coutumes et la signification des textes unanimement reconnus authentiques.

Ainsi, nous disons : ce qui est connu – aussi bien chez les spécialistes que les gens de la masse – et qui a été rapporté en grand nombre dans des textes sur lesquels les gens de science et les biographes ne divergent pas, est qu'Abû Bakr رضي الله عنه n'a jamais réclamé le califat, que ce soit par incitation ou par intimidation. Il n'a rien mis en œuvre pour que les gens le désignent comme calife, ni n'a brandit son épée pour les forcer à le choisir. Il n'avait pas de tribu et de bien qui lui auraient permis d'accéder à cette fonction – contrairement à ce qui est courant chez les rois qui sont soutenus par leurs proches et leurs alliés –, et il n'a pas lui-même demandé le califat. Il n'a jamais dit : « Prêtez-moi allégeance ! » Au contraire, il avait même ordonné à ce que l'on prête allégeance à 'Umar ou à Abû 'Ubaydah. Quant à ceux qui ne lui ont pas prêté allégeance – à l'instar de Sa'd ibn 'Ubâdah – il ne leur a fait aucun mal, ni ne les a forcés à lui prêter allégeance, ni ne leur a privé d'un droit qui leur est dû, ni ne les a inquiétés. Tout ceci est une preuve manifeste qu'Abû Bakr ne contraignait pas les gens à lui prêter allégeance.

Ceux qui ont prêté allégeance à Abû Bakr sont les mêmes qui avaient prêté allégeance au Prophète صلی الله علیه وساله sous l'arbre. Il s'agit des devanciers et des premiers parmi les Émigrés (*Al-muhâjirûn*) et les Ansârs, ainsi que tous ceux qui

les ont suivis avec conformité. Ils sont ceux dont Allah est satisfait d'eux et qui sont satisfaits d'Allah. Et ils sont les gens de la foi, de l'émigration et du djihad.

Durant son califat, avec ces mêmes croyants, Abû Bakr combattit les apostats et les polythéistes, mais jamais les musulmans. Il restaura l'ordre tel qu'il était avant la vague d'apostasie. Il initia les premières conquêtes islamiques, et combattit les Perses et les Byzantins. Lorsqu'il mourut, les musulmans assiégeaient Damas. Il quitta ce monde plus démunî qu'il n'y était entré. Il ne s'est rien approprié au détriment des autres ni n'a désigné un chef parmi ses proches.

Puis 'Umar ibn Al-Khattâb lui succéda. Il conquit de nombreuses terres, domina les mécréants, renforça les croyants, humilia les hypocrites et les ennemis, propagea l'Islam, répandit la justice dans le monde entier, créa les registres *Al-Kharrâj* et *Al-'Atâ* pour les musulmans, bâtit des villes pour eux, et lui aussi quitta ce monde plus démunî encore qu'il n'y était entré. Il ne s'est pas sali pour de l'argent et n'a confié un poste de pouvoir à aucun de ses proches. Et ceci est une réalité que tout le monde sait.

2 – Les musulmans ont ainsi suivi la vérité en lui prêtant allégeance, et non les passions, en raison de la complétude de leur raison. Nous pouvons donc affirmer que le motif des musulmans, après la mort du Prophète ﷺ, était de vouloir suivre la vérité, sans que rien ne puisse les en détourner. Ils disposaient également de toute leur capacité pour la suivre. Par conséquent, si le motif du suivi de la vérité est présent, que rien ne s'y oppose et que l'on a la capacité de la suivre, alors le suivi de la vérité est inévitable.

On sait donc que les musulmans ont suivi la vérité dans ce qu'ils ont fait, car ils sont la meilleure communauté et Allah leur a parachevé la religion et complété Ses bienfaits sur eux. Abû Bakr رضي الله عنه n'avait aucun intérêt mondain à gagner pour que les musulmans le choisissent. Au contraire, s'ils avaient agi en conformité avec leur nature, ils auraient préféré 'Alî. Si les Anṣârs avaient suivi leurs passions, ils auraient préféré suivre un homme des Banû Hâchim plutôt que des Banû Taym. Il en va de même pour l'ensemble des tribus de Quraych, notamment celles des Banû 'Abd Manâf et des Banû Makhzûm. En effet, si elles avaient suivi leurs passions, elles auraient préféré suivre un homme des Banû 'Abd Manâf plutôt que des Banû Taym.

C'est pourquoi, lorsque le Messager d'Allah ﷺ décéda et qu'Abû Bakr lui succéda, on dit à Abû Quhâfah رضي الله عنه : « Le Messager d'Allah ﷺ

est mort. » Il répondit : « C'est un événement grave. Qui lui a succédé ? – Abû Bakr, répondirent-il. – Les Banû 'Abd Manâf et les Banû Makhzûm l'ont-ils accepté ? – Oui, répondirent-ils. » Il dit alors : « Il s'agit d'une faveur d'Allah qu'Il octroie à qui Il veut – ou une parole similaire. »²⁶⁰

C'est également pour cette raison qu'Abû Sufyân se rendit auprès de 'Alî رضي الله عنهما pour lui demander : « Étiez-vous d'accord pour confier ce poste à un homme des Banû Taym ? » 'Alî répondit : « Ô Abû Sufyân ! L'Islam n'est pas comparable à la période de l'ignorance préislamique. – Ou une parole similaire. »²⁶¹

Ainsi, le fait que les musulmans n'aient pas choisi Al-'Abbâs, 'Alî, ou un autre, mais aient préféré Abû Bakr, est une preuve manifeste qu'ils ont accordé à la vérité la place qui lui revenait, qu'ils l'ont approuvée, qu'ils ont opté pour le choix le plus sage et ont su qu'Allah et Son Messager approuvaient tous deux la primauté d'Abû Bakr رضي الله عنهما.

Allah est Celui qui lui a accordé la succession islamiquement et selon un décret universel. Il a ordonné aux croyants de le choisir comme successeur et les a guidés à le choisir, sans qu'Abû Bakr ne l'ait réclamée pour lui-même.²⁶²

3 – La désignation d'Abû Bakr comme successeur témoigne de la perfection de la prophétie et du message de Muḥammad ﷺ. Elle prouve également qu'il est véritablement le Messager d'Allah, et non un roi. En effet, l'habitude des rois est d'avoir tendance à bien plus privilégier leurs proches et leurs alliés pour des postes de pouvoir, plutôt que d'autres, espérant ainsi consolider leur autorité.

La désignation d'Abû Bakr et de 'Umar comme successeurs après la mort du Prophète ﷺ, plutôt que son oncle Al-'Abbâs et ses cousins : 'Alî, 'Aqîl, Rabî'ah ibn Al-Hârith, Abû Sufyân et d'autres, ou encore que les Banû 'Abd Manâf tels que 'Uthmân ibn 'Affân, Khâlid ibn Sa'îd ibn Al-'Âs, Abân ibn Sa'îd et d'autres – qui étaient les plus nobles de Quraych et les plus proches du Prophète ﷺ par la parenté – est l'une des plus grandes preuves que

²⁶⁰ Rapporté par Al-Hâkim dans son ouvrage « *Al-mustadrak* » (t.3, p.274), numéro (5071).

²⁶¹ Chaykh Al-Islâm l'a rapporté tel quel dans « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* », – éditions université d'Al-Imâm – (t.4, p.360). Et Al-Hâkim l'a également rapporté dans son ouvrage « *Al-mustadrak* » (t.2, p.83), numéro (4462).

²⁶² « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.3, p.122), (t.2, p.252 – 254), (t.4, p.231 et 254), (t.1, p.215, 186 et 214).

Muhammad est le serviteur d'Allah et Son Messager, et qu'il n'était pas un roi qui désignait quelqu'un en raison de son lien de parenté ou de son appartenance au même foyer que lui, mais plutôt pour sa foi et sa piété.

Ceci montre que Muhammad et les membres de sa communauté qui viendront après lui n'adorent qu'Allah et Lui obéissent. Ils ne recherchent pas la renommée ici-bas contrairement à d'autres, ni ne veulent la royauté, comme cela fut autorisée pour certains Prophètes. En effet, Allah donna à Muhammad le choix d'être un serviteur-messager ou un prophète-roi, il choisit alors d'être un serviteur-messager.²⁶³

La désignation d'Abû Bakr et de 'Umar comme des successeurs en est une parfaite illustration. Si c'était l'un des membres du foyer prophétique qui avait été choisi, cela aurait servi la cause de ceux qui pensaient qu'il était un roi. De même, s'il avait légué des biens à ses héritiers, cela aurait servi la cause de ceux qui prétendaient qu'il amassait des biens pour eux. Ainsi, en ne désignant aucun membre du foyer prophétique comme successeur et en ne leur léguant aucun bien, ceci démontre qu'il était bien loin d'être de ceux qui réclament l'autorité et les biens – même si cela est permis –, et qu'il n'était pas l'un des prophètes-rois, mais plutôt un serviteur d'Allah et Son messager²⁶⁴.

4 – Les grandes figures de l'Islam ont préféré Abû Bakr et 'Umar [aux autres] et ont reconnu leur droit à la succession :

Il y a eu, au sein de la communauté, et au fil des générations, des hommes dont tout le monde a reconnu la pureté et l'intelligence – qui n'ont aucun intérêt à favoriser un autre que le plus méritant, que cet intérêt soit lié au pouvoir ou aux biens, et qui sont les plus savants des sciences islamiques –, et tous s'accordent sur la supériorité d'Abû Bakr et de 'Umar. De même que tous ceux dont la parole est véridique dans la communauté, parmi les savants et les dévots, sont unanimes sur la préséance d'Abû Bakr et de 'Umar dans la succession.

Ach-Châfi'i رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهُ أَعْلَمُ الْمُعْلَمَاتُ a dit, comme l'a rapporté Al-Bayhaqî avec sa propre chaîne de transmission : « Aucun Compagnon et Suiveur (*Tâbi'in*) ne diverge sur la préséance d'Abû Bakr et de 'Umar sur l'ensemble des Compagnons. »²⁶⁵

²⁶³ Rapporté par Ahmad dans son ouvrage « *Al-musnad* », numéro (7160).

²⁶⁴ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.125).

²⁶⁵ « *Manâqibu-ch-Châfi'i* » (t.1, p.434).

Aucun savant de l'Islam ne diverge sur ce point, comme l'ont évoqué Mâlik²⁶⁶, Abû Hanîfah²⁶⁷, Aḥmad²⁶⁸, Dâwûd, Ath-Thawrî²⁶⁹, Al-Layth, Al-Awzâ'i, Iṣhâq, Ibn Jarîr, Abû Thawr et tous leurs compagnons. C'est également l'opinion de tous les savants connus et reconnus, à l'exception de ceux qui ne méritent pas qu'on leur prête attention.

Mâlik rapporte le consensus de tous ceux qu'il a rencontrés sur le fait qu'ils n'ont pas divergé quant à la préséance d'Abû Bakr et de 'Umar²⁷⁰. Ath-Thawrî disait même : « Quiconque place 'Alî au-dessus d'Abû Bakr, je ne pense pas que ses œuvres puissent s'élever vers Allah. » Rapporté par Abû Dâwûd dans ses *Sunan*.²⁷¹

On trouve également Hammâd ibn Zayd, Hammâd ibn Salamah, Sa'îd ibn Abî 'Urûbah, ainsi que leurs semblables parmi les savants de Bassora. Mais aussi Sa'îd ibn 'Abd Al-'Azîz, 'Amr ibn Al-Hârith, Ibn Wahb et d'autres savants d'Égypte.

Ou encore 'Abdullâh ibn Al-Mubârak, Waki' ibn Al-Jarrâh, 'Abd Ar-Rahmân ibn Mahdî, Abû Yûsuf, Muḥammad ibn Al-Hasan et Abû 'Ubayd.

Mais aussi : Al-Bukhârî²⁷², Abû Dâwûd²⁷³ et Ibrâhîm Al-Harbî.

Ou encore : Al-Fudayl ibn 'Iyâd²⁷⁴, Abû Sulaymân Ad-Dârâni, Ma'rûf Al-Karkhî, As-Sarî As-Saqatî, Al-Junayd et Sahl ibn 'Abdillâh At-Tustarî.

Et bien d'autres encore, dont Allah seul connaît leur nombre, parmi les hommes de science connus pour leur véracité. Tous sont unanimes pour affirmer la supériorité d'Abû Bakr et de 'Umar, ainsi que la légitimité de leur imamat – en raison des efforts qu'ils ont déployé pour suivre la voie du Prophète ﷺ et par loyauté envers lui.

N'est-ce pas là le reflet de ce qu'ils connaissaient de la préséance d'Abû Bakr et de 'Umar auprès du Prophète ﷺ, ainsi que de la préférence que

²⁶⁶ « *Al-istidhkâr* » (t.5, p.110).

²⁶⁷ « *Al-i'tiqâd* » d'Al-Bayhaqî (p.162).

²⁶⁸ « *Manâqibu-l-imâmi Aḥmad* » (p.239).

²⁶⁹ « *Charḥu uṣûl-i'tiqâdi ablî-s-sunnati wa-l-jamâ'ah* » (t.1, p.170), numéro (314).

²⁷⁰ « *Al-mudawwanah* » (t.4, p.670).

²⁷¹ (4630).

²⁷² Dans son *Sahîh* (t.5, p.4).

²⁷³ Dans ses *Sunan* (t.4, p.206).

²⁷⁴ « *Charḥu uṣûl-i'tiqâdi ablî-s-sunnati wa-l-jamâ'ah* » (t.8, p.1451), numéro (2618).

ce dernier leur témoignait à travers l'amour, l'éloge, la consultation et d'autres signes de celle-ci ?

Lorsque Ar-Rachîd questionna Mâlik au sujet du rang qu'occupaient Abû Bakr et 'Umar auprès du Prophète ﷺ, ce dernier répondit : « Le rang qu'ils occupaient de son vivant est le même que celui qu'ils occupent après sa mort. » Ar-Rachîd dit alors : « Tu as apaisé mon cœur, ô Mâlik, tu as apaisé mon cœur. »^{275 276}

5 – Les ennemis du Prophète ﷺ connaissaient le mérite d'Abû Bakr et de 'Umar, et les craignaient tous les deux :

Le fait que le Prophète ﷺ mettait en avant Abû Bakr, le préférait et le spécifiait par des marques de respect, est une chose que tout le monde sait – aussi bien les spécialistes que les gens du commun –. Même les ennemis du Prophète ﷺ parmi les polythéistes, les Gens du Livre et les hypocrites, savaient qu'Abû Bakr possédait des qualités que l'on ne retrouvait chez personne d'autre, et ils le redoutaient.

Il authentiquement rapporté dans les recueils de *Sahîh*²⁷⁷, de *Masâni'd*²⁷⁸, de *Sunan*²⁷⁹, ainsi que dans les ouvrages qui traitent des expéditions militaires et des batailles²⁸⁰ – et c'est une chose pour laquelle tout le monde est unanime : « Lors de la bataille d'Uhud, lorsque les musulmans subirent un revers, Abû Sufyân grimpa le mont et s'exclama : "Muhammad est-il parmi vous ?" Le Prophète ﷺ dit [à ses Compagnons] : "Ne lui répondez pas. – Ibn Abî Quhâfah est-il parmi vous ? demanda Abû Sufyân. – Ne lui répondez pas, dit le Prophète ﷺ. – Ibn Al-Khattâb est-il parmi vous ? – Ne lui répondez pas, dit une nouvelle fois le Prophète ﷺ." » Abû Sufyân s'adressa alors à ses compagnons : "Vous voilà maintenant débarrassés de ces hommes !" Mais 'Umar رضي الله عنه ne put se contenir et s'écria : "Tu as menti, ennemi d'Allah ! Ceux que tu as cités sont toujours vivants, et ce qui t'attend te déplaira assurément." »

²⁷⁵ Rapporté par Al-Lâlakâ-i dans son ouvrage « *Charhu usâli-'tiqâdi abli-s-sunnati wa-l-jamâ'ah* » (t.7, p.1378), numéro (2461).

²⁷⁶ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.77 et 136), (t.1, p.224).

²⁷⁷ Comme dans le *Sahîh* d'Al-Bukhârî (4043).

²⁷⁸ Comme dans « *Al-musnad* » de l'imam Ahmad, numéro (18593).

²⁷⁹ Comme dans « *As-sunan al-kubrâ* » d'An-Nasâ'i (8581).

²⁸⁰ Comme dans « *Maghâzî Al-Wâqidî* » (t.1, p.297).

Cet homme, alors chef des mécréants, s'est uniquement contenté d'appeler le Prophète ﷺ, Abû Bakr et 'Umar, car il savait, comme tout le monde, que ces trois-là étaient les têtes de cette prédication islamique et que celle-ci reposait sur eux.

Cela démontre qu'il était parfaitement clair pour les mécréants que ces deux hommes étaient les deux ministres du Prophète ﷺ, que la mission du Prophète ﷺ se complétait à travers eux, que ces deux hommes étaient les plus proche de lui, et qu'ils avaient contribué à la propagation de l'Islam comme nul autre ne l'a fait. C'était donc un point qui était non seulement connu des musulmans, mais aussi des impies.

Je connais même certains grands hypocrites, parmi ceux qui affirment que le Prophète ﷺ était un homme sensé et qu'il a établi son autorité avec intelligence et sagacité, affirmer qu'Abû Bakr était son conseiller personnel et qu'il connaissait ses secrets, contrairement à 'Umar, 'Uthmân et 'Alî.

Il est évident pour tous qu'Abû Bakr était la personne la plus proche de Muhammad. D'un côté se tient le Prophète ﷺ, et de l'autre celui qui témoigna de sa véracité. Et si Muhammad est le meilleur des Prophètes, son ami le Véridique est alors le meilleur des véridiques.

Par conséquent, la proximité exceptionnelle dont jouissaient Abû Bakr et 'Umar avec le Prophète ﷺ, le privilège d'avoir été ses compagnons, leur amitié sincère, leur religiosité profonde, leur amour mutuel et la grande connaissance qu'ils détenaient, font d'eux les personnes les plus légitimes au califat.²⁸¹

²⁸¹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.54, 135 – 140, 104), (t.1, p.188).

Les hadiths authentiques ne prouvent pas que ‘Alî est le meilleur des Compagnons, ni ne prouvent son infaillibilité, ni sa légitimité au califat après la mort du Prophète ﷺ

1 – Le hadith du point d'eau

Les termes du hadith mentionnés dans le *Sahîh* Muslim sont les suivants : Zayd ibn Arqam رَجُلُ اللَّهِ عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ relate : « Le Messager d'Allah ﷺ se tint devant nous et nous exhorte près d'un point d'eau appelé "Khumm", situé entre La Mecque et Médine. Il dit : "Ceci dit, ô gens ! Je ne suis qu'un être humain. Le messager de mon Seigneur est sur le point de venir à moi, et je suis prêt à répondre à mon Seigneur. Je vous laisse deux choses importantes : la première des deux est le Livre d'Allah, dans lequel se trouvent la guidée et la lumière. Saisissez-vous de ce Livre et cramponnez-vous-y !" Puis il nous incita et nous encouragea à y rester attachés. Il dit ensuite : "Quant aux membres de mon foyer, je vous rappelle devant Allah votre devoir envers eux." »

Les termes de ce hadith indiquent que la chose à laquelle on nous a ordonné de nous accrocher, et qui protège de l'égarement celui qui s'y cramponne, est le Livre d'Allah.

Ce sens a été rapporté dans d'autres hadiths, comme celui mentionné dans le *Sahîh* Muslim²⁸², dans lequel Jâbir رَجُلُ اللَّهِ عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ rapporte que le Prophète ﷺ a dit lors du pèlerinage d'adieu, lorsqu'il prononça le sermon le jour de ‘Arafat : « Je vous ai laissé une chose avec laquelle, si vous vous y accrochez fermement, vous ne vous égarerez jamais : le Livre d'Allah. »

Rappeler à la communauté ses devoirs envers les membres du foyer prophétique implique qu'elle doit se rappeler ce qui lui a été préalablement évoqué, à savoir donner leurs droits et ne pas faire preuve d'injustice envers eux. Cela avait donc été exposé avant l'événement du point d'eau *Khumm*.

Nous en concluons donc qu'il n'y a pas eu de nouvelle révélation au point d'eau *Khumm*, que ce soit concernant ‘Alî رَجُلُ اللَّهِ عَبْدُهُ ou quelqu'un d'autre, à propos de l'imamat ou d'autres questions.

²⁸² Numéro (1218).

Ce hadith a été rapporté uniquement par Muslim, mais pas par Al-Bukhârî.

At-Tirmidhî²⁸³ l'a également rapporté, mais avec un ajout : « Ces deux choses (le Livre d'Allah et la famille du Prophète ﷺ) ne se sépareront pas jusqu'à ce qu'ils me rejoignent au Bassin. »

On questionna l'imam Ahmad ibn Hanbal sur l'authenticité de cet ajout, et il le jugea faible²⁸⁴. D'autres savants l'ont également rendu faible et ont dit : « Il n'est pas authentique. »²⁸⁵

Quant à ceux qui ont jugé cet ajout authentique, ils l'ont expliqué en disant : « Ceci signifie que l'ensemble des membres de la famille du Prophète ﷺ – c'est-à-dire les Banû Hâchim – ne peuvent se réunir autour d'un égarement. Or, ils n'ont pas été unanimes concernant l'imamat et la supériorité de 'Alî. Au contraire, les plus éminents de la famille prophétique – tels qu'Ibn 'Abbâs et d'autres – ont donné la préséance à Abû Bakr et 'Umar.

Ce qui est authentiquement rapporté de tous les savants issus du foyer prophétique, notamment des Banû Hâchim – parmi les Suiveurs (*Tâbi'in*) et leurs successeurs qui descendent d'Al-Husayn ibn 'Alî, d'Al-Hasan et d'autres – est qu'ils donnaient la primauté au califat d'Abû Bakr et de 'Umar plutôt qu'à celui de 'Alî, et qu'ils considéraient Abû Bakr et 'Umar meilleurs que lui.

À ce propos, Ad-Dâraqutnî avait rédigé un ouvrage intitulé : « *Thanâ-u-s-sahâbah 'alâ-l-qarâbah, wa thanâ-u-l-qarâbah 'alâ-s-sahâbah* » (Les éloges des Compagnons envers les proches du Prophète, et les éloges des proches du Prophète envers les Compagnons).

Les gens de la Sunnah ne contestent pas les hauts degrés de perfection que 'Alî a atteints. Cependant, ils divergent sur la question : est-il plus complet et plus en droit au califat que les trois autres ou non ?²⁸⁶

²⁸³ (3788).

²⁸⁴ « *Al-muntakhab mina-l-'ilal li-l-khallâl* » (p.206).

²⁸⁵ « *Al-'ilal al-mutanâbiyah fî-l-ahâdîth al-wâhiyah* » (t.1, p.268).

²⁸⁶ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.2, p.325 et 326), (t.4, p.104 et 85).

2 – Le hadith de la demande de malédiction sur le menteur (*Al-mubâhalah*)

Muslim²⁸⁷ a rapporté le long hadith de Sa'd ibn Abî Waqqâs ﷺ dans lequel il relate : « Quand ce verset fut révélé :

﴿فَقُلْ تَعَالَوْا نَدْعُ أَبْنَاءَنَا وَأَبْنَاءَكُمْ﴾

{Dis : « Venez ! Faisons venir nos fils et les vôtres ! } [Alu Imrân, v.61], le Messager d'Allah ﷺ fit venir 'Alî, Fâtimah, Al-Hasan et Al-Husayn, puis il dit : “Ô Allah ! Ceux-là font partie de ma famille.” »

Cependant, ce hadith n'indique aucunement l'imamat de 'Alî ni sa supériorité [sur Abû Bakr et 'Umar], car Fâtimah, Al-Hasan et Al-Husayn ont également été cités avec lui dans le hadith. De ce fait, ce hadith n'est restreint ni aux hommes, ni aux garçons, ni aux personnes les plus importantes. On retrouve même dans ce hadith une femme et des enfants. En effet, Al-Hasan et Al-Husayn étaient encore enfants lorsque le verset sur la demande de la malédiction sur le menteur fut révélé.

Le Prophète ﷺ les convoqua car il avait ordonné à chaque partie de faire venir ses plus proches : ses enfants, ses femmes et leur propre personne. Chacun d'entre eux appela donc les enfants, les femmes et les hommes qui étaient les plus proches d'eux par filiation. Quant à ceux mentionnés dans le hadith, il s'agit des membres les plus proches du Prophète ﷺ par filiation, même si d'autres pouvaient être meilleurs à ses yeux. Cependant, on ne lui avait pas ordonné de convoquer les meilleurs de ses suiveurs, car l'objectif était que chacun fasse venir les plus proches de sa famille, car l'être humain, de par sa nature, se préoccupe beaucoup plus de ses proches parents.

Concernant la signification de la parole d'Allah :

﴿وَأَنفُسَنَا وَأَنفُسَكُمْ﴾

{Nous-mêmes et vous-mêmes} [Alu Imrân, v.61].

C'est-à-dire les hommes qui sont des nôtres et des vôtres, dans la religion et la filiation.²⁸⁸ Ce qui est voulu par le verset est uniquement la proximité filiale.

²⁸⁷ (2404).

²⁸⁸ « *Tafsîru-l-Baghâvî* » (t.1, p.450).

Quant au fait que ‘Alî ait été désigné pour la demande de malédiction – car il n'y avait pas d'autre proche de son rang – n'implique pas qu'il soit égal au Prophète ﷺ dans quelque chose, ni qu'il soit le meilleur de tous les Compagnons. Certes, sa participation à la demande de malédiction mutuelle (*Al-mubâhalah*) lui confère un certain mérite, mais celui-ci est aussi partagé avec Fâtimah, Hasan et Husayn.²⁸⁹

²⁸⁹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.34), (t.3, p.11), (t.2, p.125 et 126).

3 – Le hadith du manteau

Muslim²⁹⁰ rapporte que ‘Âichah رَضِيَ اللَّهُ تَعَالَى عَنْهَا a dit : « Tôt le matin, le Prophète ﷺ sortit vêtu d'un manteau en poils noirs, sur lequel se trouvaient des motifs représentant des selles pour dromadaire. Al-Hasan ibn ‘Alî arriva, le Prophète ﷺ le fit alors entrer sous son manteau. Al-Husayn ibn ‘Alî arriva à son tour, puis le Prophète ﷺ le fit entrer sous le manteau aux côtés de son frère. Fâtimah arriva, et le Prophète ﷺ la fit aussi entrer sous son manteau. Et enfin ‘Alî arriva, et le Prophète ﷺ le fit entrer sous son manteau. Il récita ensuite :

﴿إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنْكُمُ الْرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ وَيُظَهِّرَ كُمْ تَطْهِيرًا﴾

{Allah veut seulement vous préserver de toute souillure, ô membres de la famille du Prophète, et vous purifier entièrement du péché.} [Al-Abzâb, v.33].

Cependant, ce hadith ne constitue pas une preuve de leur infallibilité et de leur imamat.

Et l'explication de cela repose sur deux points :

Le premier : La parole d'Allah : {Allah veut seulement vous préserver de toute souillure, ô membres de la famille du Prophète, et vous purifier entièrement du péché}, est similaire à ce verset :

﴿مَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيَجْعَلَ عَلَيْكُمْ مِّنْ حَرَجٍ﴾

{Allah ne veut vous imposer aucune gêne.} [Al-Mâ-idah, v.6].

Ou encore :

﴿يُرِيدُ اللَّهُ بِكُمُ الْيُسْرَ وَلَا يُرِيدُ بِكُمُ الْعُسْرَ﴾

{Allah veut vous faciliter les choses, non les rendre difficiles.} [Al-Baqarah, v.185].

Ou encore aux deux versets :

²⁹⁰ (2424).

﴿يُرِيدُ اللَّهُ لِيُبَيِّنَ لَكُمْ﴾ الآيتين

{Allah veut vous exposer Ses lois...} [An-Nisâ, v.26 – 27].

La volonté d'Allah mentionnée dans ces versets exprime Son amour et Son agrément pour cette chose qu'Allah veut, mais aussi le fait qu'Il l'a prescrite pour les croyants et leur a ordonné de l'accomplir. Cependant, cela ne signifie pas nécessairement qu'Allah a créé, décrété et prédestiné cette chose voulue, ni que celle-ci se réalisera inévitablement.

La preuve réside dans la parole du Prophète ﷺ lorsqu'il dit après la révélation de ce verset : « Ô Allah, ceux-là sont les membres de mon foyer ! Je t'implore de les débarrasser de l'impureté et de les purifier. »²⁹¹ Ceci est donc une preuve que le Prophète ﷺ n'a pas été informé qu'une purification avait eu lieu. Si elle avait eu lieu, le Prophète ﷺ aurait fait les éloges d'Allah et L'aurait remercié, plutôt que de simplement L'invoquer.

De plus, les épouses du Prophète ﷺ sont mentionnées dans le verset qui évoque l'obligation de se purifier, la promesse de la récompense liée à cette purification et la menace du châtiment si celle-ci est délaissée. Allah le Très-Haut dit en effet :

﴿يَنِسَاءَ النَّبِيِّ مَنْ يَأْتِ مِنْكُنَ﴾ إلى قوله ﴿وَأَطْعُنَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَإِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنْكُمُ الرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ وَيُظْهِرُكُمْ تَطْهِيرًا﴾

{Ô femmes du Prophète ! Celle d'entre vous qui commettrait un péché...} jusqu'à Sa parole : {...et obéissez à Allah et Son Messager. Allah veut seulement vous préserver de toute souillure, ô membres de la famille du Prophète, et vous purifier entièrement du péché.} [Al-Ahzâb, v.30 – 33].

Ces versets s'adressent initialement aux épouses du Prophète ﷺ et comportent des injonctions, des interdictions, des promesses et des menaces. Mais en raison des bienfaits qu'apporte cette purification aux épouses du Prophète ﷺ et aux autres membres du foyer prophétique, l'ordre de se purifier dans ce verset ne se restreint plus seulement aux épouses du Prophète ﷺ, mais il s'étend à tout le foyer prophétique. 'Alî, Fâtimah, Al-Hasan et

²⁹¹ Rapporté par Ahmad dans son ouvrage « *Al-musnad* », numéro (26508).

Al-Husayn étant particulièrement concernés par ce discours, c'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ invoqua spécifiquement pour eux.

Quant au second : supposons que le Coran confirme leur purification et leur débarras de toute souillure. Cependant, cela ne prouve en aucun cas l'inaffabilité contre toute erreur.

La preuve en est qu'Allah, à travers ce qu'Il a ordonné aux épouses du Prophète ﷺ, n'a pas voulu qu'elles soient à l'abri de toute erreur, puisque les erreurs sont pardonnées, aussi bien à elles qu'au reste des croyants.

La purification du péché consiste à ce que le serviteur ne le commette pas, ou s'en repente, comme le mentionne la parole du Très-Haut :

﴿خُذْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً تُظْهِرُهُمْ وَلْرَكِيمْ بِهَا﴾

{Prélève sur leurs biens une aumône propre à les purifier de leurs péchés et à les rendre plus vertueux.} [At-Tawbah, v.103].

Par conséquent, l'invocation faite par le Prophète ﷺ pour qu'Allah les purifie est la même que celle faite pour les rendre plus vertueux, meilleurs, pieux, etc.

Il est d'ailleurs connu que celui qui demeure sur cette pratique est aussi concerné par ce verset. De plus, la purification que le Prophète ﷺ demandait pour eux n'était pas plus importante que celle qu'il demandait pour lui-même. Il dit en effet : « Ô Allah, purifie-moi de mes fautes avec la neige, la grêle et l'eau fraîche. »²⁹² Ainsi, quiconque voit son péché pardonné – ou expié – Allah l'aura alors purifié entièrement de celui-ci. Néanmoins, celui qui meurt sali par ses péchés n'en aura pas été purifié de son vivant.

En résumé, la purification voulue par Allah et demandée par le Prophète ﷺ n'était pas celle qui impliquait l'inaffabilité, et cela fait l'objet d'un consensus.

Chaykh Al-Islâm a également dit dans un autre passage : « Allah n'a pas informé avoir purifié l'ensemble des membres du foyer prophétique, ni leur avoir retiré toute trace de souillure. Affirmer une telle chose serait mentir sur Allah. Et comment ne le serait-il pas alors que nous savons que certains des

²⁹² (476).

Banû Hâchim n'ont pas été purifiés ? De plus, Allah a dit : {Allah veut seulement vous préserver de toute souillure, ô membres de la famille du Prophète.} [Al-*Ahzâb*, v.33]. Or, nous avons déjà mentionné que ce verset était similaire à Sa parole : {Allah ne veut vous imposer aucune gêne, mais seulement vous purifier.} [Al-*Mâ-idah*, v.6], ainsi qu'à d'autres versets indiquant qu'Allah aime ce qu'Il veut et agréé pour vous, et ce qu'Il vous ordonne de faire. Quiconque le fait obtiendra la chose qu'Allah veut et aime. Mais quiconque s'en abstient ne l'obtiendra pas. »²⁹³

²⁹³ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.20 – 32), (t.2, p.219, 145 et 146).

4 – Le hadith : « N'aimerais-tu pas avoir auprès de moi le même rang que celui d'Aaron vis-à-vis de Moïse ? »

Al-Bukhârî²⁹⁴ a rapporté avec sa propre chaîne de transmission le hadith de Muṣ‘ab ibn Sa‘d, qu'il rapporte de son père, dans lequel il relate : « Lorsque le Prophète ﷺ partit pour Tabûk, il confia la gouvernance [de Médine] à ‘Alî. Ce dernier s'exclama : “Me confies-tu la charge des femmes et des enfants ?” Le Prophète ﷺ lui répondit : “N'aimerais-tu pas avoir auprès de moi le même rang que celui d'Aaron vis-à-vis de Moïse ? Cependant, il n'y a plus de prophète après moi.” » Le hadith est authentique et rapporté dans les deux recueils de *Sahîh*, mais il ne prouve pas pour autant le califat [de ‘Alî] après la mort du Prophète ﷺ, et ce, pour les raisons suivantes :

1. Le remplacement confié à ‘Alî n'est pas le même que celui d'Aaron. En effet, l'armée était restée auprès d'Aaron pendant que Moïse était parti, seul. Alors qu'ici, le Prophète ﷺ était parti avec toute l'armée, ne laissant à Médine que femmes et enfants, ceux qui ne pouvaient pas partir et les désobéissants.

Le Prophète ﷺ adressa ces mots spécifiquement à ‘Alî, car ce dernier s'était imaginé que ce modeste remplacement signifiait une faiblesse et une diminution de son rang. Les autres Compagnons que le Prophète ﷺ avait désignés comme remplaçants, en dehors de ‘Alî, n'avaient pas considéré cela comme une source de faiblesse, le Prophète ﷺ n'a donc pas eu besoin de tenir ce genre de propos.

2. Cette comparaison faite par le Prophète ﷺ est comparable à celle qu'il fit entre Abû Bakr et les deux Prophètes : Abraham et Jésus, ou encore celle qu'il fit entre ‘Umar et les deux Prophètes : Noé et Moïse, afin d'illustrer l'implacabilité [de ‘Umar] pour Allah et la douceur [d'Abû Bakr] pour Allah. Et il n'est pas impossible que des membres de la communauté puissent partager des ressemblances avec Abraham, Jésus, Noé et Moïse ﷺ, car le fait que ces Prophètes soient caractérisés par la perfection n'empêche pas que l'on puisse partager la base de cette ressemblance. Ces quatre Prophètes sont meilleurs qu'Aaron. Le Prophète ﷺ compara Abû Bakr et ‘Umar à deux Prophètes chacun, et pas seulement un, ce qui rend ainsi cette comparaison bien plus éloquente que celle faite pour ‘Alî.

²⁹⁴ (4416) et Muslim (2404).

De plus, la similitude du rang entre ‘Alî et Aaron est déterminée par le contexte du hadith, à savoir le remplacement du Prophète ﷺ durant son absence, à l’instar de Moïse qui confia à Aaron le soin de le remplacer durant son absence.

3. Si le rang de ‘Alî était en tout point identique à celui d’Aaron, le Prophète ﷺ n’aurait pas demandé à quelqu’un d’autre de le remplacer à Médine en sa présence. En effet, lors de l’expédition militaire de Khaybar, le Prophète ﷺ avait confié le commandement de Médine à un autre compagnon car ‘Alî souffrait d’une conjonctivite.

4. Déléguer une personne pour une mission précise est une forme de remplacement qui est utilisée par tous les gouvernements. Or, ce n’est pas toute personne déléguée qui est apte à prendre la succession de l’autorité en place.

5. Cet événement se passa l’année de l’expédition militaire de Tabûk. Après être revenu de celle-ci, le Prophète ﷺ envoya Abû Bakr en tant qu’émir [des pèlerins], lors de la saison du pèlerinage, et lui dépêcha ‘Alî. Abû Bakr lui demanda : « As-tu été envoyé comme émir ou pour m’obéir ? » Abû Bakr était donc son chef tandis que ‘Alî – ainsi que tous ceux qui l’accompagnaient – était placé sous ses ordres. Il priait derrière Abû Bakr et proclamait avec les gens, lors du pèlerinage, « que dorénavant aucun polythéiste ne pourra accomplir le pèlerinage après cette année, et qu’aucune personne dénudée ne pourra tourner autour de la Maison sacrée. »

Le Prophète ﷺ l’avait envoyé avec Abû Bakr afin qu’il rompe le pacte avec les Arabes, car les Arabes avaient pour habitude que seul un chef obéi ou un homme issu de sa famille puisse conclure ou rompre un pacte.

6. Si le Prophète ﷺ avait souhaité le désigner comme le calife de sa communauté après lui, cela n’aurait pas été le genre de conversation pour le lui annoncer. D’autant plus que le Prophète ﷺ n’aurait pas attendu que ‘Alî vienne se plaindre pour le lui informer.

En résumé, les remplacements temporaires à Médine ne sont pas une chose spécifique à ‘Alî ; ils ne constituent en aucun cas une preuve de sa supériorité ni de son imamat. Le Prophète ﷺ avait en effet désigné d’autres personnes que lui pour le remplacer à Médine.²⁹⁵

²⁹⁵ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.87 – 92), (t.2, p.224), (t.3, p.8, 9 et 16).

5 – Le hadith : « Le juge le plus savant d'entre vous est 'Alî »

Aucun des auteurs des six grands ouvrages [de hadiths], ni des savants du hadith reconnus – qu'il s'agisse Ahmad ou d'autres – n'a rapporté ce hadith avec une chaîne de transmission authentique ou faible. Cependant, 'Umar رضي الله عنه a dit : « Le meilleur récitant du Coran est Ubayy et le juge le plus savant d'entre nous est 'Alî. »²⁹⁶ Il prononça ces mots après la mort d'Ubayy.

Dans un hadith dans lequel 'Alî est également mentionné – bien qu'il soit faible – il est dit que « Mu'âdh ibn Jabal est le plus savant en matière de licite et d'illicite, et que Zayd ibn Thâbit maîtrise le mieux la science de l'héritage. »²⁹⁷ Si ce hadith était authentique, le plus savant en matière de licite et d'illicite aurait alors une science plus vaste que celle du plus savant des juges.

Quant à la parole de 'Umar : « Le juge le plus savant d'entre nous est 'Alî », elle fait référence à la capacité de 'Alî à résoudre les litiges selon leurs apparences, avec la possibilité que la vérité cachée soit différente. Or, la science du licite et de l'illicite englobe à la fois ce qui est caché et apparent.²⁹⁸

²⁹⁶ Rapporté par Ahmad dans son ouvrage « *Al-musnad* », numéro (21084).

²⁹⁷ Rapporté par Ibn Mâjah (154).

²⁹⁸ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.138).

Les hadiths mensongers

Parmi eux :

1 – Le hadith faisant mention que ‘Alî aurait fait aumône d’une bague durant la prière et pour qui le verset :

﴿إِنَّمَا وَلِيُّكُمْ أَلَّهُ وَرَسُولُهُ﴾

{Vos seuls alliés sont Allah, Son Messager...} [Al-Mâ-idah, v.55] aurait été révélé²⁹⁹ :

Le hadith : « ‘Alî a fait aumône d’une bague pendant la prière », est mensonger selon l’unanimité des savants spécialisés dans le hadith.

Douzième point : le verset {Vos seuls alliés sont Allah, Son Messager et les croyants qui accomplissent la prière, s’acquittent de l’aumône et se soumettent humblement à leur Seigneur.} [Al-Mâ-idah, v.55] a été révélé afin d’interdire l’alliance avec les mécréants et d’ordonner de s’allier aux croyants. Lorsque certains hypocrites – à l’instar de ‘Abdullâh ibn Ubayy – s’allierent aux Juifs en disant : « Nous craignons de subir des retournements. », ‘Ubâdah ibn As-Sâmit ﷺ déclara : « C’est Allah et Son Messager que je prends comme alliés, et je me désavoue de ces mécréants et de leur alliance auprès d’Allah et de Son Messager. »

Ibn ‘Abbâs رضي الله عنهما a rapporté : « Ce verset a été révélé concernant Abû Bakr. »

Le verset a une portée générale qui englobe tous les croyants décris par l’ensemble des caractéristiques mentionnées dans le verset. Il n’est donc pas spécifique à un individu en particulier : ni Abû Bakr, ni ‘Umar, ni ‘Uthmân, ni ‘Alî, ni personne d’autre. Cependant, ces hommes sont les premiers concernés par ce verset.

Jusqu’à ce que le Chaykh dise :

Seizième point : la différence entre les termes « *Al-walâyah* » et « *Al-wilâyah* » est bien connue : « *Al-walâyah* » est le contraire de l’animosité, et c’est

²⁹⁹ Rapporté par At-Tabarâni dans son ouvrage « *Al-mu’jam al-awsat* » (t.6, p.218), numéro (6232).

ce terme qui est utilisé dans les textes mentionnés plus haut. Ce n'est donc pas le terme « *Al-wilâyah* », qui lui désigne l'autorité.³⁰⁰

³⁰⁰ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.2 – 9), (t.1, p.208), « *Majmû'u fatâwâ chaykhi-l-Islâm* » (t.4, p.418).

2 – Le hadith : « Quiconque s'oppose à ‘Alî dans son califat est un mécréant. »

Ces hadiths font partie de ce que l'on sait avec certitude être des hadiths mensongers attribués au Messager d'Allah ﷺ. Ils contredisent l'Islam et impliquent la mécréance de ‘Alî et de tous ceux qui s'opposent à lui. Aucun de ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier n'a prononcé une telle parole. L'imputer au Messager d'Allah ﷺ est un immense blasphème et une grande diffamation.³⁰¹

³⁰¹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.107 – 109). Et consultez « *Majmû‘u fatâwâ chaykhi-l-Islâm* » (t.4, p.418).

3 – Le hadith dans lequel le Prophète ﷺ aurait dit à ‘Alî : « Tu es pour moi comme mon frère, mon exécuteur testamentaire, celui qui me succèdera après moi et celui qui règlera ma dette. » :

C'est un hadith mensonger et inventé selon l'unanimité des savants du hadith³⁰². Nous avions déjà cité la parole d'Ibn Hazm³⁰³ dans laquelle il dit : « Tous ces hadiths sont des hadiths inventés. Tous ceux qui détiennent un tant soit peu de science dans le hadith et les rapporteurs le savent. »³⁰⁴ Et il a dit vrai. C'est pourquoi, aucun savant du hadith n'a rapporté ce hadith dans leurs ouvrages faisant autorité.³⁰⁵

³⁰² « *Dhakħiratu-l-huffādh* » (t.3, p.1588), « *Al-mawdū’at li-bni-l-Jawzī* » (t.1, 378).

³⁰³ « *Minhāju-s-sunnah an-nabawīyyah* », éditions université d'Al-Imâm, (t.7, p.321).

³⁰⁴ « *Al-faṣlu fi-l-mīlāl wa-l-ahwā wa-n-nihāl* » (t.4, p.116).

³⁰⁵ « *Minhāju-s-sunnah an-nabawīyyah* » (t.4, p.95).

4 – Le hadith : « Certes, Allah m'a fait une recommandation à propos de 'Alî. Il m'a aussi informé qu'il est l'imam de la guidée, l'imam des bien-aimés d'Allah et la parole qu'Allah a imposée aux pieux » :

Ce hadith est mensonger et inventé selon l'unanimité des savants du hadith et des gens de science.³⁰⁶

Le simple fait qu'il soit rapporté par l'auteur de l'ouvrage « *Al-hilyah* », ou par d'autres auteurs similaires, n'est pas suffisant pour en prouver l'authenticité. Le problème réside dans la chaîne de transmission du hadith.

Quant à la parole évoquée dans le hadith : « il est la parole de la piété », qualifier 'Alî de « parole » met en évidence le caractère mensonger du hadith. Le nommer « parole » est comparable à l'appellation du Messie : « La parole d'Allah. » Le Messie a été nommé ainsi car son exemple, auprès d'Allah, est similaire à celui d'Adam : Il l'a créé de terre puis Il lui a dit : “Sois !” et il fut ! Jésus a donc été créé par la parole [d'Allah], tandis que 'Alî a été créé de la même manière que le reste de l'humanité.

« La parole de la piété » est similaire aux paroles « Point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah » et « Allah est le Plus Grand ». ³⁰⁷

³⁰⁶ « *Al-mawdû'ât li-bni-l-Jawzî* » (t.1, 388).

³⁰⁷ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.3, p.18 et 19).

5 – Le hadith de l'étoile : « Celui chez qui l'étoile tombera sera l'exécuteur testamentaire après ma mort. Ils partirent à la recherche de cette étoile et la trouvèrent dans la maison de 'Alî ibn Abî Tâlib. Les Mecquois s'écrièrent : “Muhammad s'est égaré et s'est éloigné du droit chemin ; il favorise les membres de sa famille et préfère son cousin paternel, 'Alî ibn Abî Tâlib.” C'est alors que la parole d'Allah fut révélée :

﴿وَالنَّجْمُ إِذَا هَوَىٰ * مَا ضَلَّ صَاحِبُكُمْ وَمَا غَوَىٰ﴾

{Par les étoiles à leur déclin ! Votre compagnon (le Prophète) ne s'est ni égaré, ni écarté du droit chemin.} [An-Najm, v.1 – 2]. »

Abû Al-Faraj a dit : « Il ne fait aucun doute que ce hadith est inventé. Que celui qui l'a inventé est absurde ! Que ce qu'il a évoqué est très loin de la vérité ! La chaîne de transmission de ce hadith comporte également de nombreuses zones d'ombre... »³⁰⁸

Je dis : « Chaykh a répondu à ce hadith en huit points... »³⁰⁹

³⁰⁸ « *Al-mawdû'ât* » (t.1, 373).

³⁰⁹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.17 – 19).

6 – Le hadith : « Je suis une cité de science et ‘Alî en est la porte » :

Ce hadith est l'un des plus faibles. Voilà pourquoi il est considéré comme un hadith inventé et mensonger – même si At-Tirmidhî l'a rapporté³¹⁰ –. Ibn Al-Jawzî l'a mentionné dans son ouvrage « *Al-mawdû‘ât* »³¹¹ et a démontré que toutes ses voies de narration sont inventées.

Le mensonge est apparent dans le contenu même du hadith. Car si le Prophète ﷺ était une cité de science avec une seule porte, une seule personne aurait pu transmettre la science de lui, ce qui aurait alors corrompu l'Islam.³¹²

³¹⁰ (3723).

³¹¹ (t.1, p.353).

³¹² « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.4, p.138 et 139), « *Majmû‘u fatâwâ Chaykhi-l-Islâm* » (t.4, p.408 et 413.).

Le consensus autour de l'imamat d'Abû Bakr رضي الله عنه

- Le serment d'allégeance fait à *Saqîfah* :

Les Compagnons étaient unanimes quant à la supériorité d'Abû Bakr le Véridique, et au fait qu'il était le plus en droit au califat. Ils lui ont donné autorité par choix et de plein gré, sans qu'Abû Bakr n'ait eu recours à la force de l'épée ou du bâton, ni offert de l'argent à ceux qui l'ont choisi comme calife.

'Umar رضي الله عنه a dit en présence des Émigrés et des Anṣârs : « Tu es le meilleur d'entre nous, notre maître et celui que le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم aimait le plus »³¹³, sans que personne ne conteste ses paroles, et sans qu'aucun Compagnon ne dise : « Quelqu'un d'autre, parmi les Émigrés, mérite plus le califat qu'Abû Bakr. »

C'est pourquoi, lors du sermon qu'il fit en présence des Émigrés et des Anṣârs, 'Umar ibn Al-Khattâb رضي الله عنه dit : « Il n'y a personne parmi vous qui puisse atteindre le rang d'un homme comme Abû Bakr. » Rapporté par Al-Bukhârî³¹⁴ et Muslim³¹⁵.

Les Émigrés et les Anṣârs qui étaient présents à Saqîfah Banî Sâ'idah lui prêtèrent tous allégeance. Al-Bukhârî a rapporté le hadith d'Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما dans lequel il relate le discours tenu par 'Umar رضي الله عنه, à la fin de sa vie, après son retour du pèlerinage. 'Umar dit dans celui-ci : « Il m'est parvenu que l'un d'entre vous a dit : "Par Allah ! Si 'Umar devait mourir, je prêterais serment d'allégeance à Untel." Que personne ne soit trompé en affirmant que le serment d'allégeance prêté à 'Abû Bakr a été fait dans la précipitation. Ce fut en effet bien le cas, cependant Allah a protégé ce serment des troubles et il n'y a personne parmi vous qui puisse atteindre le rang d'un homme comme Abû Bakr. Quiconque prête allégeance à un homme sans avoir consulté les musulmans, cet homme et celui qui lui a prêté allégeance ne doivent pas être suivis, de crainte qu'ils soient tous deux tués.

Lorsqu'Allah reprit l'âme de Son Prophète صلى الله عليه وسلم, les Anṣârs divergèrent avec nous (les Émigrés) et se rassemblèrent à Saqîfah Banî Sâ'idah. 'Alî, Az-Zubayr et ceux qui étaient avec eux n'étaient pas présents. Les Émigrés,

³¹³ Rapporté par Al-Bukhârî (3668).

³¹⁴ (6830).

³¹⁵ (1691).

eux, se réunirent auprès d'Abû Bakr. 'Umar lui dit : "Ô Abû Bakr ! Viens avec nous rejoindre nos frères Anṣârs."

Nous partîmes donc les voir. Nous n'étions plus très loin d'eux quand nous rencontrâmes deux hommes vertueux qui nous informèrent de ce sur quoi les Anṣârs s'étaient accordés. Ils dirent : "Où allez-vous, chers Émigrés ?" Nous répondîmes : "Nous voulons voir nos frères Anṣârs." Mais ils rétorquèrent : "Ne vous y approchez pas [tout de suite]. Empressez-vous plutôt de faire ce que vous avez à faire." Mais 'Umar s'exclama : "Par Allah, nous nous y rendront coûte que coûte."

Nous reprîmes la route et arrivâmes auprès des Anṣârs, à Saqîfah Banî Sâ'idah. Mais un homme enveloppé d'un manteau se trouvait devant eux. 'Umar demanda : "Qui est-ce ? – Sa'd ibn 'Ubâdah, lui a-t-on répondu. – Et qu'a-t-il ? – Il a de la fièvre."

Après nous être assis un cours instant, leur orateur prononça l'attestation de foi, fit les éloges d'Allah qui conviennent à Sa Majesté, puis il dit : "Ceci étant dit : Nous, nous sommes les Anṣârs (secoureurs) d'Allah et la brigade de l'Islam. Quant à vous, ô Émigrés, vous n'êtes qu'un petit groupe qui avez fui votre peuple et qui veut maintenant nous priver de notre droit et nous écarter du califat."

'Umar raconte : « Lorsqu'il eut terminé, je voulus prendre la parole. J'avais préparé un discours qui me plaisait et que je voulais prononcer devant Abû Bakr. J'ai donc veillé à ne pas être trop dur dans mes propos.

Lorsque je voulus parler, Abû Bakr me dit : "Attends un peu." Je ne voulais pas le contrarier. Abû Bakr, qui était bien plus longanime et sobre que moi, prononça alors son discours. Par Allah ! Il n'y avait pas un seul mot de ceux que j'avais préparés, et me plaisaient, sans qu'Abû Bakr n'emploie les mêmes mots, ou des termes meilleurs que les miens, de manière spontanée. Puis il se tut. Il dit ensuite : "Vous êtes dignes des qualités que vous avez mentionnées. Cependant, cette affaire ne peut être confiée qu'à ce groupe de Quraych ; ils ont en effet le meilleur lignage et viennent du meilleur endroit. J'ai aussi agréé pour vous l'un de ces deux hommes ; prêtez donc allégeance à l'un des deux."

Il prit alors ma main et celle d'Abû 'Ubaydah ibn Al-Jarrâh, qui était assis entre Abû Bakr et moi. Aucune des choses qu'Abû Bakr avait mentionnées ne m'ont déplu, hormis cette dernière parole. Par Allah ! Que l'on me prenne pour me trancher la tête et que cela m'éloigne du péché m'était préférable, plutôt que

de prendre l'autorité sur un peuple dans lequel se trouvait Abû Bakr. Sauf si mon âme me soufflait au moment de la mort une chose que je n'ai pas actuellement.

Un Anṣâr s'exprima : "Je suis tel un tronc solide devenu lisse et un palmier consolidé ! Nous choisirons un émir parmi nous, et vous – ô Quraychites – nommez-en un parmi vous."

Le brouhaha s'intensifia et les voix s'élevèrent, au point que je craignis la division. J'ai alors dit : "Tends-moi ta main, ô Abû Bakr."

Il s'exécuta. Moi et les Émigrés lui prêtâmes serment d'allégeance. Ce fut ensuite les Anṣârs qui lui prêtèrent allégeance. Nous avons pu ainsi vaincre Sa'd ibn 'Ubâdah. Mais quelqu'un s'exclama : "Vous avez tué Sa'd ibn 'Ubâdah !" Je rétorquai : "Qu'Allah fasse périr Sa'd ibn 'Ubâdah !"

'Umar poursuit : « Par Allah ! Dans cette situation, nous n'avions rien trouvé de meilleur que de prêter allégeance à Abû Bakr. Nous craignions que si nous quittions les Anṣârs sans avoir conclu un serment d'allégeance, ils l'auraient prêté à l'un des leurs après notre départ. Nous aurions alors été contraints soit de leur prêter allégeance sur ce que nous désapprouvions, soit de nous opposer à eux, et cela aurait conduit à la corruption. »

Quant à la signification de la parole de 'Umar « Le serment d'allégeance à Abû Bakr fut précipité, mais Allah a protégé ce serment des troubles » : Le serment d'allégeance à Abû Bakr a été conclu rapidement, sans tarder et sans attente, car il était déjà tout désigné pour cette mission. Comme l'a dit 'Umar : « Il n'y a personne parmi vous qui puisse atteindre le rang d'un homme comme Abû Bakr. »

Le mérite et la supériorité d'Abû Bakr sur les autres, ainsi que le fait que le Prophète ﷺ l'ait fait prévaloir sur le reste des Compagnons sont des faits évidents et bien connus. Les textes religieux qui le désignaient étaient suffisants pour ne pas avoir besoin de faire de consultation, ni d'attendre, ni de tarder, contrairement aux autres.

'Umar n'a pas imploré Allah de protéger ce serment des maux, mais il a informé qu'Allah l'avait préservé des troubles, et ce, à l'unanimité. Ce qui s'est passé à Saqîfah ne peut être qualifié de désaccord, car ils ne se sont séparés qu'après être parvenus à un accord.³¹⁶

³¹⁶ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.3, p.119, 120, 186 et 113), (t.4, p.216 et 217), (t.1, p.36).

- Le serment d'allégeance général lui fut prêté sur le minbar :

Dans le *Sahîh* d'Al-Bukhârî³¹⁷, Anas رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ relate « avoir entendu le dernier sermon de 'Umar lorsque celui-ci s'assit sur le minbar, le lendemain du décès du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ». 'Umar fit le *Tâchâbbud*, alors qu'Abû Bakr restait silencieux, et ne parlait pas. 'Umar dit : « J'aurais souhaité que le Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ soit le dernier d'entre nous à être encore en vie. Cependant, Muḥammad étant bel et bien mort, Allah le Très-Haut a placé devant vous une lumière à travers laquelle vous cheminez sur la vérité en suivant ce qu'Allah a révélé à Muḥammad صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ».

Certes, Abû Bakr est le compagnon du Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, celui qui était seul avec lui [dans la grotte]. Il est donc plus en droit de s'occuper de vos affaires. Levez-vous donc et prêtez-lui serment d'allégeance. »

Avant cela, un groupe de Compagnons lui avait déjà prêté allégeance à Saqîfah Banî Sâ'idah. Mais le serment d'allégeance général eut lieu sur le minbar. »

Az-Zuhri rapporte qu'Anas ibn Mâlik a dit : « Ce jour-là, j'ai entendu 'Umar dire à Abû Bakr : « Monte sur le minbar. » Il n'a cessé d'insister jusqu'à ce qu'Abû Bakr s'exécute, et tout le monde lui prêta allégeance. »

Il a été rapporté qu'Abû Bakr a dit : « Démettez-moi [de cette fonction]. »^{318 319}

³¹⁷ (7219).

³¹⁸ Rapporté par Ahmad dans son ouvrage « *Fadâ'ilu-s-sâhabah* » (t.1, p.151), numéro (133).

³¹⁹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.3, p.120).

Sa‘d ibn ‘Ubâdah رَجُلَ اللَّهِ عَنِ الْمُنْكَرِ ne prêta pas allégeance

Certains Ansârs ont tenu des propos que les plus nobles d'entre eux ont immédiatement blâmés, à l'instar d'Usayd ibn Hubayr, 'Abbâd ibn Bichr et d'autres, qui sont meilleurs et plus nobles que Sa‘d.

Il est authentiquement rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « La meilleure tribu des Ansârs est celle des Banû An-Najjâr, puis celle des Banû Al-Ach-hal, puis celle des Banû Al-Khazraj, et enfin celle des Banû Sâ'idah. Mais dans chaque tribu des Ansârs, il y a un bien. »³²⁰

Il n'a pas été relaté que les trois meilleures tribus aient contesté l'imamat d'Abû Bakr, à l'exception de Sa‘d ibn ‘Ubâdah, Al-Hubâb ibn Al-Mundhir et d'un petit groupe d'individus. Toutefois, tous sont revenus et ont prêté allégeance à Abû Bakr le Véridique, hormis Sa‘d ibn ‘Ubâdah, car ces derniers l'avaient désigné comme émir. Il restait donc au fond de lui un sentiment humain [de frustration]. Cependant, Abû Bakr ne lui porta aucun préjudice, que ce soit par la parole ou les actes.

Quant à l'affirmation d'Ach-Chahrastâni selon laquelle les Ansârs étaient tous unanimes pour donner préséance à Sa‘d ibn ‘Ubâdah, alors celle-ci est fausse selon l'unanimité des savants du hadith. Au contraire, les hadiths authentiques affirment le contraire.

Malgré cela, Sa‘d ne s'est jamais opposé, et n'a ni repoussé un droit ni soutenu le faux. L'imam Ahmad رَجُلَ اللَّهِ عَنِ الْمُنْكَرِ a même mentionné dans le « Musnad du Véridique »³²¹ la narration suivante : Abû ‘Awânah a rapporté de Dâwûd ibn ‘Abdillâh Al-Awdî, qui a rapporté de Humayd ibn ‘Abd Ar-Rahmân – connu sous le nom d'Al-Himyarî – le hadith de Saqîfah dans lequel Abû Bakr le Véridique a dit : « Tu sais certainement, ô Sa‘d, que le Messager d'Allah ﷺ a dit – alors que tu étais assis – : “Les Quraych sont les détenteurs de cette affaire (le califat) ; la piété des gens suivra la leur, et leur perversité suivra la leur.” Sa‘d répondit : “Tu as dit vrai. Nous sommes les ministres, et vous êtes les émirs.” » Ce hadith est *Mursal* et bon (*Hasan*). Il est possible que Humayd l'ai rapporté de certains Compagnons qui ont assisté à cette scène.

³²⁰ Rapporté par Al-Bukhârî (3789) et Muslim (2511).

³²¹ Numéro (18).

On peut tirer de cela une immense leçon : le fait que Sa‘d ibn ‘Ubâdah soit finalement revenu sur sa position concernant le califat et qu'il se soit conformé au califat d'Abû Bakr. Qu'Allah les agrée tous.

Sa‘d ibn ‘Ubâdah n'a jamais dénigré Abû Bakr ni remis en cause qu'il était le meilleur des Émigrés. Cependant, il ne prêta allégeance ni à Abû Bakr ni à ‘Umar. Sa‘d décéda sous le califat de ‘Umar.

Sa‘d faisait partie des tous premiers croyants parmi les Anṣârs et fait partie des habitants du Paradis, comme l'a affirmé ‘Âichah رضي الله عنها.³²²

Concernant les quelques Anṣârs qui, initialement, n'ont pas prêté allégeance, leur intention n'était pas de s'opposer personnellement à Abû Bakr. Ils revendiquaient plutôt qu'un émir soit désigné parmi les Quraych et un autre parmi eux. Mais quand ils compriront que le califat revenait aux Quraych, ils cessèrent aussitôt de s'opposer.³²³

³²² Rapporté par Al-Bukhârî (4141) et Muslim (2770).

³²³ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.2, p.239), (t.4, p.214 et 226), (t.3, p.269 et 15).

‘Alî رضي الله عنه et certains Banû Hâchim tardèrent à prêter allégeance

Il est dit que ‘Alî et un groupe de personnes des Banû Hâchim n’ont pas immédiatement prêté allégeance [à Abû Bakr]. Certains ont dit qu’ils lui ont prêté allégeance le lendemain, d’autres ont prétendu qu’ils lui ont prêté serment six mois après, sans réel désir ni par contrainte. Cependant, Abû Bakr ne les a ni inquiétés ni forcés à lui prêter allégeance. Tout ceci témoigne de son scrupule à ne pas vouloir porter préjudice à la communauté, ainsi que de son sens parfait de la justice et de sa crainte d’Allah.

Quant à la lettre dont certains écrivains prétendent qu’Abû Bakr l’aurait envoyée à ‘Alî, il s’agit d’un mensonge et d’une pure fabrication, comme l’ont affirmé les hommes de science. C’est plutôt ‘Alî qui envoya une lettre à Abû Bakr dans laquelle il lui demanda de les rejoindre. Abû Bakr partit donc les voir, et ‘Alî s’excusa et lui prêta allégeance. Les deux *Sahîh*³²⁴ mentionnent le hadith de ‘Âichah رضي الله عنه dans lequel elle relate : « Fâtimah envoya quelqu’un demander à Abû Bakr رضي الله عنه sa part de l’héritage du Messager d’Allah ﷺ parmi le butin qu’Allah lui avait accordé à Médine, ainsi que Fadak, et ce qui restait du cinquième de Khaybar. Mais Abû Bakr le Véridique lui répondit : ‘J’ai entendu le Prophète ﷺ dire : ‘Nous, les Prophètes, ne laissons pas d’héritage. Ce que nous laissons est une aumône.’ La famille de Muhammad n’a droit à celle-ci uniquement dans la mesure où cela lui suffit pour se nourrir. Quant à moi, par Allah, je ne changerai rien de l’aumône du Messager d’Allah ﷺ et la laisserai telle qu’elle était de son vivant. Il n’y a rien que le Messager d’Allah ﷺ ait fait que je n’accomplisse pas. Si je délaissais une chose de son ordre, je craindrais de m’égarter.’”

Fâtimah ressentit alors de la colère à l’encontre d’Abû Bakr et elle ne lui adressa plus la parole jusqu’à sa mort – elle vécut six mois après la mort du Messager d’Allah ﷺ. Après son décès, ‘Alî l’enterra la nuit, sans en informer Abû Bakr, et accomplit la prière funéraire sur elle. Du vivant de Fâtimah, les gens avaient du respect envers ‘Alî. Mais après sa mort, ‘Alî perçut un changement d’attitude. Il chercha donc à se réconcilier avec Abû Bakr et lui prêter allégeance, chose qu’il n’avait pas faite durant ces [six] mois. Il envoya un

³²⁴ Rapporté par Al-Bukhârî (3711), (3712) et Muslim (1759).

messager à Abû Bakr pour lui dire : “Rejoins-nous, et que personne ne vienne avec toi.” Il ne souhaitait pas la présence de ‘Umar ibn Al-Khattâb.

‘Umar dit à Abû Bakr : “Par Allah ! Ne t'y rends pas seul.”

Abû Bakr répondit : “Et que pourraient-ils bien me faire ? Par Allah, je m'y rendrai !”

Lorsqu’Abû Bakr arriva, ‘Alî prononça l’attestation de foi, puis il dit : “Assurément, nous connaissons le mérite qu’Allah t’a accordé, ô Abû Bakr, et nous n’envions pas le bien qu’Allah t’a donné. Néanmoins, tu as pris cette décision sans nous avoir consultés, alors que nous estimions avoir un droit en raison de notre proximité avec le Messager d’Allah ﷺ.” Il ne cessa de parler à Abû Bakr jusqu’à ce que dernier fonde en larmes.

Lorsqu’Abû Bakr reprit la parole, il dit : “Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! Maintenir les liens de parenté du Messager d’Allah ﷺ m'est bien plus cher que de maintenir mes propres liens de parenté. Quant à ce qui s'est passé entre nous concernant les biens laissés par le Prophète ﷺ, je n'ai agi que conformément à la vérité et je n'ai rien omis de ce que faisait le Messager d’Allah ﷺ.

‘Alî dit à Abû Bakr : “Nous te donnons rendez-vous en début d’après-midi pour te prêter allégeance.”

Après avoir accompli la prière du *Dhuhr*, Abû Bakr monta sur le minbar, prononça l’attestation de foi, évoqua la question du retard de ‘Alî dans son allégeance ainsi que de l’excuse qu’il avait avancée, puis il implora le pardon d’Allah.

‘Alî ibn Abî Tâlib prononça à son tour l’attestation de foi, rappela l’importance du droit d’Abû Bakr et expliqua que son attitude n’était pas causée par la jalouse à son égard, ni par le rejet de ce qu’Allah lui avait préféré. Puis il ajouta : “Nous estimions avoir un droit concernant l’héritage. Mais lorsqu’il (Abû Bakr) s’en occupa seul, nous avions alors ressenti en nous [une certaine frustration].”

Les musulmans se réjouirent de cette déclaration et s'exclamèrent : “Tu as bien agi.” Puis leur affection envers ‘Alî se renforça davantage lorsqu'il revint à ce qui était juste, [en prêtant allégeance à Abû Bakr]. »³²⁵

Je dis : « Nous avions déjà mentionné la parole du Chaykh Al-Islâm ﷺ : “Aucun des Gens de la Sunnah ne conteste la complétude de ‘Alî et du haut degré de perfection qu'il a atteint. Cependant, ils contestent le fait qu'il soit le plus complet des trois autres et qu'il mérite plus qu'eux le califat.” »

³²⁵ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.230 – 232 et 214), (t.3, p.171).

Le consensus reconnu et établi concernant l'imamat

Nul doute que le consensus reconnu et établi concernant l'imamat d'un individu n'est pas affecté en raison d'une ou deux personnes, voire d'un petit groupe, qui se sont abstenus de lui prêter allégeance. En effet, si l'on devait prendre en considération ces quelques individus, il serait presque impossible de parvenir à un consensus concernant l'imamat d'une personne. L'imamat est donc une affaire précise, et son rejet par certains peut être dû à une passion que l'on ignore.

Cependant, ce consensus diffère de celui qui est en lien avec les jugements religieux généraux – tels que l'obligation, l'interdiction et la permission. Si une ou deux personnes divergent sur ces jugements, les savants ont exprimé deux avis. Le premier avis est que cette divergence n'est pas prise en compte³²⁶. Le second est que celle-ci doit être prise en compte – et c'est l'avis de la majorité des savants³²⁷.

La différence entre les jugements religieux et l'imamat est que les jugements religieux ont une portée générale et s'adressent à tout le monde. Ainsi, celui qui juge que telle chose est obligatoire, celle-ci lui est obligatoire et l'est aussi pour autrui. Par conséquent, le contestataire ne peut être accusé en raison de sa divergence.

Le califat, lui, n'est conditionné que par une seule chose : l'unanimité des gens influents et de la majorité nécessaire pour établir l'autorité, afin que ce consensus permette d'établir les objectifs visés par l'imamat. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit : « Accrochez-vous au groupe, car la Main d'Allah est avec le groupe. »³²⁸ Il dit aussi : « Satan reste avec celui qui est seul, mais il se tient bien plus éloigné lorsqu'ils sont deux. »³²⁹ Il dit encore : « Assurément, Satan est envers l'homme ce qu'est le loup envers les moutons : le loup ne

³²⁶ Il s'agit de la parole d'Ibn Jarîr At-Tabarî وَالْمُؤْمِنُونَ et d'une narration de l'imam Ahmâd وَالْمُؤْمِنُونَ. « *Al-ihkâm* » d'Ibn Hazm (t.4, p.145), « *Al-'uddah* » d'Abû Ya'lâ (t.4, p.1118).

³²⁷ À l'instar des quatre grands imams وَالْمُؤْمِنُونَ. « *Al-'uddah* » d'Abû Ya'lâ (t.4, p.1117), « *Uṣūl-us-sarkâsî* » (t.1, p.316), « *Charḥu tanqîhi-l-fusûl* » (p.335).

³²⁸ Rapporté par At-Tabarâni dans son ouvrage « *Al-mu'jam al-kâbir* » (t.12, p.447), numéro (13623).

³²⁹ Rapporté par Ahmâd dans son ouvrage « *Al-musnâd* », numéro (114).

s'attaque qu'à la proie isolée. »³³⁰ Et enfin : « Attachez-vous au groupe ! Quant à celui qui s'en écarte, il s'écarte vers le feu. »³³¹ ³³²

³³⁰ Rapporté par Ah^mad dans son ouvrage « *Al-musnad* », numéro (22029).

³³¹ Rapporté par Al-Hâkim dans son ouvrage « *Al-mustadrak* » (t.1, p.99), numéro (392).

³³² « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.231 et 232), (t.1, p.190).

Et quand bien même le consensus sur le califat d'Abû Bakr ne serait pas établi

Lorsque l'on aborde le califat du Véridique, on évoque soit son califat en tant que tel, soit la légitimité d'Abû Bakr au califat.

Concernant le premier point : il est établi par de très nombreuses narrations et par le consensus qu'Abû Bakr est devenu calife et a tenu le rôle du Messager ﷺ. Il lui a donc succédé dans sa communauté ; il a établi les peines légales, restitué les droits à leurs ayants droit, combattu les mécréants et les apostats, nommé des responsables pour différentes fonctions, réparti les biens et accompli tout ce qu'un imam peut accomplir. Il fut même le premier à exercer l'imamat au sein de la communauté.

Mais si, en évoquant son imamat, on désire parler de la légitimité d'Abû Bakr au califat, alors cela a été prouvé par de nombreuses preuves en dehors du consensus.

De ce fait, nous n'avons besoin du consensus ni pour le premier point ni pour le second, quand bien même le consensus serait déjà établi.³³³

³³³ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p. 232).

Le califat d'Abû Bakr fut établi par le Livre et le fer

La religion de vérité a besoin du Livre qui guide vers la voie droite et de l'épée secoureuse. Comme Allah le Très-Haut dit :

﴿لَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلًا إِلَيْبِنَتِ وَأَنْزَلْنَا مَعَهُمُ الْكِتَابَ وَالْمِيزَانَ لِيَقُولُوا إِنَّا نَسْأَلُ اللَّهَ وَإِنَّمَا مَا نَنْهَاكُمْ عَنِ الْقِسْطِ وَأَنَّا أَنْزَلْنَا الْحَدِيدَ فِيهِ بَأْسٌ شَدِيدٌ وَمَنْفَعٌ لِلنَّاسِ وَلِيَعْلَمَ اللَّهُ مَنْ يَنْصُرُهُ وَرَسُولُهُ وَبِالْعَيْبِ إِنَّ اللَّهَ قَوِيٌّ عَزِيزٌ﴾

{Nous avons envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes et les avons chargés d'enseigner les Écritures et l'équité aux hommes afin que ceux-ci pratiquent la justice. Nous avons aussi mis à leur disposition le fer dont ils tirent une force terrible et divers avantages. Allah distinguera ainsi ceux qui soutiennent sincèrement Sa cause et Ses Messagers. Allah est Fort et Tout-Puissant.} [Al-Hadîd, v.25].

Ainsi, le Livre expose les ordres et les interdictions d'Allah, tandis que l'épée les secourt et les soutient.

Il est établi par le Livre et la Sunnah qu'Allah a ordonné de prêter allégeance à Abû Bakr. Ceux qui lui ont prêté allégeance savaient manier l'épée et obéissaient à Allah en l'utilisant [dans Sa voie]. Par conséquent, le califat prophétique d'Abû Bakr s'est conclu par le Livre et le fer.³³⁴

³³⁴ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.1, p190 et 191).

Les œuvres d'Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ، après être devenu calife, font partie de ses vertus

Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ a succédé au Messager d'Allah ﷺ sans manquer à ses devoirs, il avait lui-même dit : « Il n'y a rien que le Messager d'Allah ﷺ ait fait que je n'accomplisse pas. Si je délaissais une chose de son ordre, je craindrais de m'égarer. »

Voici, de manière détaillée, quelques grandes œuvres qu'Abû Bakr a accomplies :

1 – Il a raffermi les musulmans et les a renforcés :

Les habitants de la ville du Messager d'Allah ﷺ ont embrassé l'Islam volontairement – les Émigrés et les Anṣârs – et ont combattu pour l'Islam. C'est pourquoi, aucun des Médinois n'a apostasié. Cependant, à la mort du Prophète ﷺ, la plupart d'entre eux ont faibli et fait preuve de réticence à combattre dans la voie d'Allah pour leur religion. Et ce, jusqu'à ce qu'Allah les raffermisse et les renforce par l'intermédiaire d'Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ. Cet homme à travers lequel Allah secouera l'Islam lorsque le Messager était vivant, et par qui Il préserva l'Islam après sa mort. Qu'Allah le récompense de la meilleure façon au nom de l'Islam et des musulmans.

Anas رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ a dit : « Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ nous exhora alors que nous étions [agités] comme des renards. Mais il ne cessa de nous encourager jusqu'à ce que nous devenions de véritables lions. »³³⁵

2 – Il a combattu les apostats :

Ceux qui ont apostasié après la mort du Prophète ﷺ s'étaient convertis sous la force de l'épée, à l'instar des compagnons de Musaylimah et les habitants du Najd. Il est d'ailleurs très connu que celui qui a combattu les apostats est Abû Bakr le Véridique et ses compagnons :

Il combattit Musaylimah le Menteur – qui prétendait être prophète – et ses partisans parmi les Banû Hanîfah et les gens du Yamâmah. Il est dit qu'ils étaient cent mille personnes, voire plus.

³³⁵ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p137, 129, 58, 59 et 165).

Il combattit Tulayhah Al-Asadî – qui prétendait aussi être un prophète dans le Najd – et qui a été suivi par de nombreuses personnes de la tribu des Asad et des Ghatafân.

Sajâh était une femme qui avait également prétendu à la prophétie et que Musaylimah le Menteur avait épousée. Le Menteur épousa ainsi la Menteuse.

Il y avait aussi des Arabes qui avaient apostasié sans pour autant suivre un faux prophète.

Concernant la parole du Très-Haut :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا مَنْ يَرْتَدَ مِنْكُمْ عَنِ دِينِهِ﴾

﴿فَسَوْفَ يُأْتِي اللَّهُ بِقُوَّمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُ﴾

{Ô vous qui croyez ! Que ceux parmi vous qui renient la foi sachent qu'Allah fera venir à leur place des hommes qu'Il aimera et qui L'aimeront.} [Al-Mâ-idah, v.54].

Les plus grands exégètes³³⁶ ont dit qu'elle fait référence à Abû Bakr, 'Umar, aux Yéménites qui les auront suivis, ainsi qu'à d'autres.

L'un des plus grands mérites d'Abû Bakr au sein de la communauté – des premiers jusqu'aux derniers – est son combat contre les apostats. Les apostats les plus coriaces étaient les Banû Hanîfah. Abû Bakr ne les a pas combattus pour avoir refusé de reverser l'aumône obligatoire, mais il les a combattus car ils avaient cru en Musaylimah le Menteur.³³⁷

3 – Il a combattu ceux qui ont refusé de s'acquitter de l'aumône obligatoire :

Quant à ceux qu'Abû Bakr a combattus pour avoir refusé de verser l'aumône obligatoire, il s'agissait d'un autre groupe d'individus qui refusa totalement de s'acquitter de l'aumône obligatoire. Abû Bakr les a donc combattus pour cela, et non pas pour qu'ils la lui reversent.

Dans un premier temps, 'Umar eut des doutes quant au fait de les combattre. Mais Abû Bakr lui expliqua et lui démontra l'obligation de les

³³⁶ « *Tafsîr At-Tabarî* » (t.8, p.521), « *Tafsîr Ibn Abî Hâtim* » (t.4, p.1160).

³³⁷ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p129, 58, 59 et 228).

combattre, jusqu'à ce que 'Umar revienne à la vérité – l'histoire est d'ailleurs bien connue. Les deux *Sahîh*³³⁸ mentionnent le hadith d'Abû Hurayrah, dans lequel il relate que 'Umar dit à Abû Bakr : « Comment peux-tu les combattre alors que le Messager d'Allah ﷺ a dit : "On m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah. S'ils attestent de cela, leur sang et leurs biens seront préservés de moi, à l'exception de ce que l'Islam exige. Et leur jugement revient à Allah." ? »

Abû Bakr répondit : « Le Prophète n'a-t-il pas dit : "à l'exception de ce que l'Islam exige" ? L'aumône obligatoire est exigée en Islam ! Par Allah ! Même s'ils refusaient de s'acquitter d'une chèvre alors qu'ils avaient l'habitude de la verser au Messager d'Allah ﷺ, je les combattrais pour s'en être abstenus. »

'Umar dit alors : « Par Allah ! Quand j'ai vu qu'Allah avait ouvert le cœur d'Abû Bakr pour les combattre, j'ai compris que c'était la vérité. »

'Umar s'était appuyé sur ce qui lui avait été rapporté, ou ce qu'il avait entendu du Prophète ﷺ. Abû Bakr le Véridique lui a donc expliqué que le terme : « à l'exception de ce que l'Islam exige » inclut aussi l'aumône obligatoire, car elle est le droit des biens.

Toujours dans les deux *Sahîh*³³⁹, Ibn 'Umar رضي الله عنهما relate que le Prophète ﷺ a dit : « On m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que je suis le Messager d'Allah, qu'ils accomplissent la prière et qu'ils s'acquittent de l'aumône obligatoire (La Zakat). S'ils font cela, leur sang et leurs biens seront préservés de moi, à l'exception de ce que l'Islam exige. »

Cette deuxième narration rapportée du Messager ﷺ démontre la compréhension d'Abû Bakr. Elle exprime clairement que le combat contre ceux qui ne s'acquittent pas de l'aumône obligatoire est justifié. Elle est aussi conforme au Coran. Allah le Très-Haut dit en effet :

﴿فَاقْتُلُوا الْمُشْرِكِينَ حَيْثُ وَجَدُوكُمْ وَخُذُوهُمْ وَاحْصُرُوهُمْ وَاقْعُدُوهُمْ كُلَّ مَرْضَدٍ إِنَّمَا يُنْهَا رَبْرَبَةُ الْأَرْضَةِ فَخَلُّوا سَبِيلَهُمْ﴾

³³⁸ Rapporté par Al-Bukhârî (6924), (6925) et Muslim (20).

³³⁹ Rapporté par Al-Bukhârî (25) et Muslim (22).

{Tuez les païens où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et dressez-leur des embuscades sur tout chemin. Mais s'ils se repentent, accomplissent la prière et s'acquittent de l'aumône, laissez-les en paix.} [At-Tawbah, v.5].

Allah a lié le fait de les laisser en paix avec la foi, l'accomplissement de la prière et l'acquittement de l'aumône obligatoire. Ces gens finirent par reconnaître l'obligation de verser l'aumône obligatoire après avoir initialement refusé de le faire.³⁴⁰

4 – Il a envoyé des messages aux apostats

Lorsqu'Abû Bakr le Véridique quitta Médine avec son armée en direction de Dhû-l-Qassah, brandissant son sabre dégainé, après avoir préparé et distribué onze étendards aux différents chefs de son armée, il fit envoyer avec eux une lettre [adressée aux tribus apostates], dont voici la copie :

« Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

D'Abû Bakr, Calife du Messager d'Allah ﷺ, à l'intention de tous ceux à qui parviendra ma lettre, parmi les notables et le commun des gens, qu'ils soient restés sur l'Islam ou aient apostasié.

Que la paix soit sur ceux qui suivent le chemin droit.

Je vous fais part de mes louanges pour Allah, la seule divinité en droit d'être adorée, et à qui on ne doit rien associer. J'atteste que Muhammad est Son serviteur et messager ; nous attestons de la véracité de ce qu'il nous a transmis, et nous excommunions et combattons tous ceux qui refusent cela.

Ceci étant dit :

Assurément, Allah envoya Muhammad avec la vérité émanant de Sa part pour Ses créatures, en tant qu'annonciateur [de la bonne nouvelle] et avertisseur, appelant à Allah par Sa permission et pour leur éclairer le chemin tel un flambeau, afin d'avertir tous ceux dont le cœur est encore en vie, et que la sentence soit prononcée à l'encontre des mécréants. Allah guida vers la vérité ceux qui ont répondu [à son appel], et le Messager d'Allah ﷺ combattit ceux qui s'en détournèrent jusqu'à ce qu'ils reviennent à l'Islam, de gré ou de force.

³⁴⁰ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawiyah* » (t.4, p137, 129, 58, 59, 165, 228 et 229).

Puis, Allah reprit l'âme de Son Messager ﷺ après avoir exécuté l'Ordre d'Allah, conseillé sa communauté et accompli ce qui lui incombait. D'ailleurs, Allah lui avait exposé cela ainsi qu'aux musulmans dans Son Livre qu'Il révéla. Il dit en effet :

﴿إِنَّكَ مَيِّتٌ وَإِنَّهُمْ مَيِّتُونَ﴾

{En vérité, tu es appelé à mourir un jour et eux aussi mourront.} [Az-Zumar, v.30].

﴿وَمَا جَعَلْنَا لِبَشَرٍ مِنْ قَبْلِكَ أَخْلَدُ أَفَإِنْ مِتَ فَهُمُ الْخَلِدُونَ﴾

{Nous n'avons conféré l'immortalité à nul homme avant toi. Espèrent-ils, quant à eux, vivre éternellement après toi ?} [Al-Anbiyâ, v.34].

Il dit pour les croyants :

﴿وَمَا مُحَمَّدٌ إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَتْ مِنْ قَبْلِهِ الرُّسُلُ أَفَإِنْ مَاتَ أَوْ قُتِلَ أَنْقَلَبْتُمْ عَلَيَّ أَعْقَبِيْكُمْ وَمَنْ يَنْقَلِبْ عَلَى عَقِبِيْهِ فَلَنْ يَضُرَّ اللَّهُ شَيْئاً وَسَيَجْزِي اللَّهُ الشَّاكِرِينَ﴾

{Muhammad n'est qu'un Messager que d'autres Messagers ont précédé. Retourneriez-vous à l'impiété s'il venait à mourir ou était tué ? Quiconque retourne à l'impiété ne nuira en rien à Allah. Quant à ceux qui se montrent reconnaissants, Allah ne manquera pas de les récompenser.} [Alu Imrân, v.144].

Que celui qui adorait Muhammad sache que Muhammad est mort. Et que celui qui adorait Allah sache qu'Il est le Vivant et ne meurt jamais. Il n'est gagné ni par la somnolence, ni même par le sommeil. Il protège Son ordre et Se venge de Son ennemi.

Quant à moi, je vous recommande de craindre pieusement Allah, de vous attacher à ce qui vous a été donné et à tout ce que votre Prophète ﷺ vous a transmis. Je vous recommande de cheminer en suivant sa voie et de vous cramponner à la religion d'Allah. Tous ceux qu'Allah ne guide pas sont égarés, tous ceux qu'Allah n'assiste pas sont abandonnés, et tous ceux qui se laissent guider par un autre qu'Allah erreront égarés. Allah le Très-Haut a dit :

﴿مَنْ يَهْدِ اللَّهُ فَهُوَ الْمُهَتَّدِ وَمَنْ يُضْلِلْ فَلَنْ تَجِدَ لَهُ وَلِيًّا مُرِشِّدًا﴾

{Quiconque est guidé par Allah ne peut que suivre le droit chemin, à l'inverse de ceux qu'Il laisse s'égarer, tu ne lui trouveras aucun allié pour l'orienter.} [Al-Kahf, v.17].

Aucune de leurs œuvres ne sera acceptée tant qu'ils ne reconnaîtront pas la religion d'Allah, et dans l'au-delà, aucun repentir ni aucune rançon ne sera acceptée d'eux.

Il m'est parvenu que certains d'entre vous ont quitté leur religion après avoir embrassé l'Islam et l'avoit pratiqué, après avoir été trompés au sujet d'Allah, par ignorance de Son ordre et pour avoir répondu à l'appel de Satan. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَإِذْ قُلْنَا لِلْمَلَائِكَةَ أَسْجُدُوا لِلَّادَمَ فَسَجَدُوا إِلَّا إِبْلِيسَ كَانَ مِنَ الْجِنِّ فَقَسَقَ عَنْ أَمْرٍ رَبِّهِ إِذْ أَفْتَخَرْتَهُنَّهُ وَذُرْيَتَهُ أَوْلَيَاءَ مِنْ دُونِي وَهُمْ لَكُمْ عَدُوٌّ بِشَّرٌ لِلظَّالِمِينَ بَدَلًا﴾

{Lorsque Nous avons ordonné aux anges de se prosterner devant Adam, tous se sont exécutés. Satan, quant à lui, étant du nombre des djinns, a transgressé l'ordre de son Seigneur. Choisirez-vous de le prendre, lui et sa descendance, pour maîtres en dehors de Moi, alors qu'ils sont vos ennemis ? Quel détestable choix que celui des impies !} [Al-Kahf, v.50].

Il dit aussi :

﴿إِنَّ الشَّيْطَانَ لَكُمْ عَدُوٌّ فَاتَّخِذُوهُ عَدُوًّا إِنَّمَا يَدْعُوا حِزْبَهُ وَلَيَكُونُوا مِنْ أَصْحَابِ السَّعِيرِ﴾

{En vérité, Satan est votre ennemi juré. Traitez-le donc comme tel ! Il ne poursuit qu'un seul dessein : tromper ses partisans afin de les faire entrer dans les flammes de l'Enfer.} [Fâtiir, v.6].

Je vous ai envoyé une armée composée d'Émigrés, d'Ansârs et de musulmans qui les ont suivis avec conformité. J'ai ordonné à cette armée de ne rien accepter de personne hormis la foi en Allah, et de ne tuer personne tant qu'elle ne les aura pas appelés à Allah عَزَّوجَلَّ. Quiconque répondra à l'appel, reconnaîtra la religion d'Allah et décidera d'oeuvrer pieusement, l'armée l'acceptera et le soutiendra. Mais quiconque s'y refuse, cette armée le combattrra jusqu'à ce qu'il revienne à l'ordre d'Allah, et elle n'épargnera plus personne parmi

ceux qu'elle capturera. Elle les brûlera avec le feu, les mettra à mort quel que soit le moyen, capturera les femmes et les enfants, et rien ne sera accepté d'eux hormis l'Islam. Par conséquent, quiconque suit l'Islam, cela sera meilleur pour lui. Quant à celui qui le délaisse, rien ni personne ne peut rendre Allah impuissant.

J'ai aussi ordonné à mon messager de lire mon message dans tous vos lieux de rassemblement.

L'appel à la prière est le signal : si les musulmans accomplissent l'appel à la prière, laissez-les tranquilles. S'ils ne le font pas, interrogez-les sur leur devoir. S'ils refusent, attaquez-les immédiatement. Mais s'ils acceptent, traitez-les selon ce qui leur convient. » Rapporté par Sayf ibn 'Umar, qui le rapporte de 'Abdullâh ibn Sa'îd, qui le rapporte de 'Abd Ar-Rahmân ibn Ka'b ibn Mâlik.³⁴¹

5 – Il envoya l'armée d'Usâmah رَحْمَةً لِلَّهِ :

Avant qu'il ne tombe malade, le Messager d'Allah ﷺ avait préparé l'armée d'Usâmah ; le Prophète l'avait nommé chef de cette armée essentiellement composée d'Émigrés³⁴². Il est rapporté que 'Umar faisait partie des hommes qui était avec lui³⁴³, bien que le Prophète ﷺ n'ait demandé ni à 'Umar – ni à personne d'autre – de sortir avec Usâmah.

Abû Bakr ne figurait pas au sein de l'armée d'Usâmah, selon l'unanimité des gens de science. En réalité, le Prophète ﷺ l'avait désigné comme remplaçant lors de sa maladie jusqu'à sa mort.

Cette armée comptait trois mille hommes. Le Prophète ﷺ lui avait ordonné d'attaquer les habitants de Mu-tah et les abords de la Palestine, là où son père, ainsi que Ja'far et Ibn Rawâhah étaient tombés martyrs. Usâmah se préparait pour la bataille lorsque le Messager d'Allah ﷺ le convoqua et lui dit : « “Pars combattre sous les bénédictions d'Allah, Son secours et Sa préservation, puis lance l'assaut aux endroits que je t'ai désignés.”

Usâmah dit alors : « Ô Messager d'Allah ! Tu es devenu faible et j'espère qu'Allah t'accordera la guérison. Permets-moi de rester jusqu'à ce que tu guéisses, car si je pars alors que tu es dans cet état, je partirais avec au fond de

³⁴¹ « *Al-bidâyah wa-n-nihâyah* » (t.9, p.447 – 450).

³⁴² Rapporté par Al-Bukhârî (4469) et Muslim (2426).

³⁴³ « *Maghâzî Al-Wâqîdî* » (t.3, p.1118).

moi une douleur à ton égard et je détesterais questionner les gens sur ton état.”

Le Messager d'Allah ﷺ demeura silencieux. »³⁴⁴

Le Messager d'Allah ﷺ décéda quelques jours plus tard. Après être devenu calife, Abû Bakr exécuta l'ordre du Prophète ﷺ en envoyant l'armée. Cependant, il demanda la permission à Usâmah d'autoriser 'Umar ibn Al-Khattâb à rester, car ce dernier était un homme sage et un conseiller avisé pour l'Islam. Ce qu'Usâmah accepta.

Usâmah prit ainsi la direction que le Messager d'Allah ﷺ lui avait ordonnée de prendre et infligea de grosses pertes à l'ennemi. Il s'empara, lui et ses compagnons, du butin, tua le meurtrier de son père et Allah leur permit de rentrer à Médine sains et saufs.

Plus d'une personne lui avait conseillé de ne pas envoyer l'armée, craignant que les gens ne la convoitent après la mort du Messager d'Allah ﷺ. Mais Abû Bakr refusa de rappeler l'armée et ordonna son départ. Il dit : « Je ne déferai aucun étendard que le Messager d'Allah ﷺ a noué. »

Quand les gens virent cette armée partir combattre après la mort du Messager d'Allah ﷺ, ce fut l'une des causes par laquelle Allah secourut la religion, raffermit le cœur des croyants et humilia les mécréants et les hypocrites. Ceci fut le résultat du savoir parfait d'Abû Bakr, de sa foi, de sa certitude, de sa bonne administration et de la justesse de ses opinions, qu'Allah soit satisfait de lui.³⁴⁵

6 – Il entreprit de combattre les Gens du Livre jusqu'à ce qu'ils se convertissent à l'Islam ou versent le tribut (*Al-jizyah*) :

Après que le Prophète ﷺ eut combattu les Gens du Livre à Mu'tah et après avoir achevé le combat contre les Arabes, Abû Bakr رضي الله عنه entreprit de combattre les Perses et les Byzantins. Puis il mourut, alors que les musulmans assiégeaient Damas.

Abû Bakr faisait partie de ceux que la parole d'Allah le Très-Haut désignait pour combattre les Gens du Livre :

³⁴⁴ Rapporté par Al-Bayhaqî dans son ouvrage « *Dalâ-ilu-n-nubuwwah* » (t.7, p.200).

³⁴⁵ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.3, p.122), (t.4, p.278), (t.2, p.226, 224, 225, 126 et 120), (t.3, p.213), (t.4, p.126 et 120).

﴿سَتُدْعَوْنَ إِلَى قَوْمٍ أُولَئِنَّ شَدِيدٍ تُقْتَلُونَهُمْ أَوْ يُسْلِمُونَ﴾

{Vous serez appelés à affronter de redoutables guerriers, à moins qu'ils ne se soumettent à Allah.} [Al-Fâth, v.16].

Quant à l'explication la plus probante de ce verset : {Vous serez appelés à affronter de redoutables guerriers}, est que vous serez appelés à affronter des guerriers plus redoutables encore que les Arabes – et qui sont les Byzantins et les Perses. En effet, le verset de la Jizyah n'a été révélé qu'après que le Prophète ﷺ eut terminé de combattre les Arabes.³⁴⁶

Le premier appel à combattre les Byzantins remonte à l'année de la bataille de Mu-tah. Et le premier combat contre eux fut la bataille de Mu-tah – en l'an huit de l'Hégire, avant l'expédition de Tabûk. Lors de cette bataille, les chefs musulmans Zayd, Ja'far et Ibn Rawâhah furent tués, et les musulmans rentrèrent [à Médine] comme s'ils avaient été vaincus.

En l'an neuf de l'Hégire, l'année de l'expédition de Tabûk, le Prophète ﷺ combattit les Chrétiens des Banû Al-Asfar. Le Coran insista sur cette expédition l'année de Tabûk et blâma sévèrement ceux qui ne prirent pas part au djihad contre eux. Cependant, les Chrétiens n'avaient ni combattu le Prophète ﷺ ni s'étaient convertis à l'Islam. Lorsque la sourate du « désaveu » fut révélée, dans laquelle Allah ordonna à Son Prophète ﷺ de rompre les pactes conclus avec les mécréants, de combattre les Gens du Livre jusqu'à ce qu'ils viennent se rabaisser en versant de leurs propres mains le tribut qui leur est imposé, et que s'il devait les combattre il les combattait jusqu'à ce qu'ils se convertissent à l'Islam ou versent le tribut, il n'était alors plus permis au Prophète ﷺ de conclure des pactes avec eux sans qu'ils ne versent le tribut, comme il le faisait auparavant avec les polythéïstes et les Gens du Livre avant la révélation de ce verset.

Lorsqu'Allah lui ordonna de combattre les Gens du Livre jusqu'à ce qu'ils versent le tribut, il perçut le tribut des Zoroastriens et conclu un pacte avec les Chrétiens de Najrân dans lequel ils s'engageaient à verser le tribut.

³⁴⁶ « *Tafsîru-l-Baghâvî* » (t.2, p.335).

Et étant donné qu'Allah lui avait ordonné de combattre les Gens du Livre jusqu'à ce qu'ils versent le tribut, cela signifiait qu'il était davantage justifié de combattre les autres impies et ne pas conclure de pacte avec eux.

Cependant, à l'époque d'Abû Bakr le Véridique et de 'Umar Al-Fârûq, il fallait l'une de ces deux choses : soit ils devaient embrasser l'Islam soit ils devaient être combattus, et ce n'est seulement qu'après le combat qu'ils pouvaient verser le tribut. Ils ne pouvaient le verser sans qu'il n'y ait de combat, car c'était des guerriers redoutables ; il n'était donc pas permis de practiser avec eux.

Il est d'ailleurs connu que sous le califat d'Abû Bakr, de 'Umar, et même de 'Uthmân, les Gens du Livre furent combattus et le tribut fut imposé aux habitants du Châm, de l'Irak et du Maghreb. C'est donc une caractéristique que l'on retrouve chez ces trois Califes bien-guidés.

Par conséquent, il est impossible que ce verset ne se limite qu'à la bataille de Mu-tah, sans inclure les conquêtes du Châm, de l'Irak, du Maghreb et du Khorassan, alors que ce sont des batailles à travers lesquelles Allah fit triompher l'Islam, et par lesquelles la voie droite et la religion de vérité apparurent en orient comme en occident.

Mais si quelqu'un disait que le combat des apostats est également concerné par ce verset, car soit ils étaient combattus soit ils se convertissaient, cela aurait été plus pertinent que d'affirmer que ce verset fait uniquement référence aux combats de La Mecque et des habitants de Hunayn.

Abû Bakr appela les musulmans à combattre les apostats, puis à affronter les Perses et les Byzantins. 'Umar les appela également à combattre les Perses et les Byzantins, et 'Uthmân les appela à combattre les Berbères et d'autres peuples.

La succession sur terre fut donc établie du temps d'Abû Bakr, de 'Umar et de 'Uthmân رضي الله عنهما. La religion et la sécurité ont fini par remplacer la peur lorsque les musulmans dominèrent les Perses et les Byzantins, et conquirent le Châm, l'Irak, l'Égypte, le Khorassan et l'Afrique du Nord. Allah le Très-Haut dit :

﴿وَعَدَ اللَّهُ الَّذِينَ ءَامَنُوا مِنْكُمْ وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ لَيُسْتَخْلِفَنَّهُمْ فِي الْأَرْضِ كَمَا

أُسْتَخْلَفَ الَّذِينَ مِنْ قَبْلِهِمْ وَلَيُمَكِّنَنَّ لَهُمْ دِينَهُمُ الَّذِي أُرْتَضَى لَهُمْ وَلَيُبَيِّنَنَّهُمْ مِنْ بَعْدِ

خَوْفِهِمْ أَمْنًا

{Allah promet à ceux d'entre vous qui croient et accomplissent de bonnes œuvres de leur faire hériter de l'autorité sur terre comme Il le fit avec leurs devanciers, de faire triompher la religion qu'Il a choisie pour eux et de remplacer leurs craintes par la sécurité.} [An-Nûr, v.55].³⁴⁷

7 – Il a ordonné de compiler le Coran :

En l'an douze de l'Hégire, le Véridique ordonna à Zayd ibn Thâbit de compiler le Coran à partir des écrits coraniques inscrits sur des fragments de pierre blanche fine, des feuilles de palmier et à partir de la mémoire des hommes. Cette décision fut prise après que de nombreux récitateurs du Coran furent tués le jour de la bataille d'Al-Yamâmah, comme cela est évoqué dans le hadith mentionné dans le *Sahîh* d'Al-Bukhârî³⁴⁸, rapporté par Zayd ibn Thâbit رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ dans lequel il relate : Durant les évènements qui virent la mort de plusieurs Compagnons à Al-Yamâmah, Abû Bakr envoya quelqu'un me chercher ; 'Umar se trouvait auprès de lui. Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ dit alors : « 'Umar est venu me voir et m'a dit : “Le jour d'Al-Yamâmah, de nombreux récitateurs du Coran ont péri, et je crains que d'autres lecteurs du Coran ne soient tués dans d'autres combats et qu'une grande partie du Coran ne se perde. J'estime que tu dois donner l'ordre de compiler le Coran.”

J'ai donc dit à 'Umar : “Comment pourrais-tu faire une chose que le Messager d'Allah ﷺ n'a pas faite de son vivant ?”

'Umar répondit : “Par Allah, ce serait une bonne chose à faire !” 'Umar ne cessa d'insister auprès de moi jusqu'à ce qu'Allah ouvre ma poitrine à cette idée [...] »³⁴⁹

8 – Il a nommé 'Umar comme successeur :

Lorsqu'Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ réalisa qu'il n'y avait pas d'autre homme comme 'Umar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ au sein de la communauté, et craignit qu'il ne soit pas désigné pour les diriger si lui-même ne le désignait pas, en raison de son implacabilité pour

³⁴⁷ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.1, p.109 et 110), (t.4, p.277 – 281).

³⁴⁸ (4986).

³⁴⁹ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.3, p.163), (t.4, p.214 et 124).

Allah, il le nomma alors comme son successeur. Il fit cela pour l'intérêt de la communauté.

Cette décision prise par le Véridique de cette communauté était ce qu'il convenait de faire. Il était devenu clair pour Abû Bakr, à travers la complétude de 'Umar, son mérite et sa légitimité au califat, qu'il n'avait pas besoin de faire de consultation pour cela. Les effets bénéfiques de cette décision se manifestèrent clairement pour les musulmans, car toute personne raisonnable et juste sait que 'Uthmân, 'Alî, Talhah, Az-Zubayr, Sa'd ou 'Abd Ar-Rahmân ibn 'Awf رضي الله عنهونه ne pouvaient égaler 'Umar. Ainsi, la désignation de 'Umar comme successeur était semblable au serment d'allégeance qu'ont prêté les musulmans à Abû Bakr. C'est pourquoi, Ibn Mas'ûd رضي الله عنه a dit : « Les personnes les plus perspicaces sont au nombre de trois :

- la fille de l'homme de Madyan lorsqu'elle lui dit :

﴿يَا بَتِ اسْتَعْجِرْهُ إِنَّ خَيْرَ مَنْ أَسْتَعْجَرَتِ الْقَوْيُ الْأَمِينُ﴾

{« Père ! Loue ses services. Tu ne trouveras pas meilleur que cet homme qui réunit à la fois force et loyauté. »} [Al-Qasâs, v.26].

- Al-'Azîz, lorsqu'il dit à sa femme :

﴿عَسَىَ أَنْ يَنْفَعَنَا أُوْ نَتَخَذَنَا وَلَدًا﴾

{« Il nous sera peut-être utile ou alors pourrons-nous l'adopter. »} [Yûsuf, v.21].

- Et Abû Bakr lorsqu'il désigna 'Umar comme successeur. »³⁵⁰

Toutefois, après l'avoir désigné comme successeur au califat, certains furent réticents à cela. Talhah alla même jusqu'à dire à Abû Bakr : « Que diras-tu à ton Seigneur si tu nommes quelqu'un de rude et de sans cœur pour nous gouverner ? » Il répondit alors : « Cherchez-vous à m'effrayer par le biais d'Allah ? Je Lui dirai : j'ai désigné pour eux le meilleur de Tes serviteurs. »³⁵¹ Talhah finit par revenir sur ses propos.³⁵²

³⁵⁰ Rapporté par Al-Hâkim dans son ouvrage « *Al-mustadrak* » (t.2, p.376), numéro (3320).

³⁵¹ Rapporté par Abû Nu'aym dans son ouvrage « *Tathbîtu-l-imâmah* » (p.276), numéro (61).

³⁵² « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.4, p.124) (t.3, p.214, 163, 164 et 268).

Je dis (mon père) : « Nous aborderons la miséricorde qu'Allah a placée dans la succession de 'Umar au califat. »

La parfaite gouvernance d'Abû Bakr le Véridique ﷺ

Voici l'une des preuves de la parfaite gouvernance du Véridique et de sa supériorité sur tous ceux qui ont gouverné la communauté musulmane, voire même de tous ceux qui ont dirigé les autres communautés après les Prophètes : il est établi que le Messager d'Allah ﷺ est le meilleur des premiers et des derniers, ainsi que de l'ensemble des créatures de tous les univers. Il est authentiquement rapporté dans les deux *Sahîh*³⁵³ que le Prophète ﷺ a dit : « Les fils d'Israël étaient dirigés par des Prophètes. À chaque fois qu'un Prophète mourait, un autre lui succédait. Or, il n'y aura plus de Prophète après moi, mais il y aura des successeurs, et ils seront nombreux. Les Compagnons demandèrent : “Ô Messager d'Allah ! Que nous ordonnes-tu alors ?” Il répondit : “Respectez l'allégeance faite au premier, puis au suivant et ainsi de suite.” »

Il est bien connu que celui qui succède à un quelqu'un d'éminent, s'il présente des lacunes importantes par rapport à la gouvernance de son prédécesseur, ces dernières apparaissent clairement. Et ceci est une chose que l'on observe chez les gouverneurs lorsqu'un roi, par exemple, succède à un autre, un juge à un autre, ou un chaykh à un autre, etc. Si le successeur présente des manquements évidents par rapport à son prédécesseur, ces manquements deviennent alors flagrants, et tout ce que le premier avait mis en place et harmonisées se détérioreront.

Abû Bakr a donc succédé à la créature qui avait la meilleure gouvernance. Cependant, aucune lacune, quelle qu'elle soit, n'est apparue dans l'Islam. Bien au contraire, il combattit les apostats jusqu'à ce que la situation revienne comme elle était et fit rentrer les gens par la porte dont ils étaient sortis. Puis il engagea le combat contre les mécréants parmi les Gens du Livre et enseigna à la communauté ce dont elle ignorait à leur sujet. Il raffermi les musulmans lorsqu'ils faiblirent, les encouragea lorsqu'ils furent apeurés et les gouverna d'une manière qui garantissait le bien de leur religion et de leur vie mondaine. Par son intermédiaire, Allah réforma la communauté dans son savoir, son modèle et sa religion. Il fut l'une des causes par laquelle Allah préserva la religion de cette communauté.

³⁵³ Rapporté par Al-Bukhârî (3455) et Muslim (1842).

Tout ceci prouve qu'Abû Bakr était le plus digne à succéder au califat du Messager d'Allah ﷺ. Jamais la communauté n'a autant révéré et obéi à un homme, après son Prophète, comme elle l'a fait pour Abû Bakr le Véridique, et ce, sans qu'il ne leur ait donné une quelconque contrepartie et sans les intimider. Et cela fait partie de ses particularités.³⁵⁴

³⁵⁴ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.3, p.125), (t.4, p.216, 252 et 297).

Parmi les signes de la perfection du Véridique صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ :

son recours à quelqu'un d'implacable. Et parmi les signes de la perfection de 'Umar صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : son recours à quelqu'un de doux

Notre Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a été envoyé avec la plus juste et la plus complète des affaires. C'était quelqu'un de souriant et un véritable guerrier³⁵⁵, un Prophète de miséricorde et un Prophète de guerre³⁵⁶. Sa communauté fut également décrite de la sorte, comme dans la parole du Très-Haut :

﴿أَشِدَّاءُ عَلَى الْكُفَّارِ رُحْمَاءُ بَيْنَهُمْ﴾

{Implacables à l'égard des impies, pleins de compassion les uns envers les autres.} [Al-Fâth, v.29].

Mais aussi :

﴿أَذِلَّةٌ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ أَعِزَّةٌ عَلَى الْكُفَّارِ﴾

{Humbles et cléments envers les croyants, fiers et implacables à l'égard des mécréants.} [Al-Mâ-idah, v.54].

Le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ réunissait en lui l'implacabilité [de 'Umar] et la douceur [d'Abû Bakr]. Il ordonnait ce qui était juste et tous deux lui obéissaient. Ainsi, leurs actions étaient parfaitement droites.

Lorsqu'Allah reprit l'âme de Son Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et que chacun des deux devint calife des musulmans – durant le califat qui a suivi la voie prophétique –, ce fut de la perfection d'Abû Bakr de nommer quelqu'un d'implacable et d'avoir recours à lui, afin que sa gouvernance soit équilibrée et que la dureté puisse se mêler à la douceur – car la douceur ou la dureté à elle seule corrompt cet équilibre. Abû Bakr occupait donc la place du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, consultait 'Umar, déléguait Khâlid, etc. C'est en raison de cette complétude qu'il devint le calife du Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et qu'il fit preuve

³⁵⁵ Al-Wâqidî l'a évoqué dans son ouvrage « Al-Maghâzî » (t.1, p.367), ainsi qu'Abû Nu'aym dans son ouvrage « Dalâ-ilu-n-nubuwwah » (p.490), numéro (426).

³⁵⁶ Consultez ce qu'a rapporté Ahmâd dans son ouvrage « Al-musnâd », numéro (19525).

d'une très grande implacabilité lorsqu'il combattit les apostats, surpassant même 'Umar et les autres. Allah lui avait mis un degré d'implacabilité qu'il n'avait jamais eu auparavant.

Quant à 'Umar رضي الله عنه, il était quelqu'un de naturellement implacable. Il faisait donc partie de sa perfection que d'avoir recours à quelqu'un de doux afin que sa gouvernance soit équilibrée. Il s'aidait d'Abû 'Ubaydah ibn Al-Jarrâh, de Sa'd ibn Abî Waqqâs, d'Abû 'Ubayd Ath-Thaqafî, de Nu'mân ibn Muqarrin, de Sa'îd ibn 'Âmir, et d'autres Compagnons qui leur étaient semblables dans la piété et l'ascétisme. Ils étaient bien plus ascètes et dévots que Khâlid ibn Al-Walîd et ses semblables.

Allah avait mis un degré de douceur à 'Umar qu'il n'avait jamais eu auparavant, et ce, afin qu'il soit complet et devienne l'émir des croyants.³⁵⁷

³⁵⁷ « *Minhâju-s-sunnah an-nabâniyyah* » (t.4, p.158, 131 et 239), (t.3, p.162). Consultez également « *Majmû'u fatâwâ Chaykhi-l-Islâm* » (t.4, p.457).

La perfection des Califes bien-guidés et de ‘Umar ibn ‘Abd Al-‘Azîz

﴿يَأَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولَئِكُمْ أَنْهَاكُمْ مِنْكُمْ﴾

{Ô vous qui croyez ! Obéissez à Allah, obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité.} [An-Nisâ, v.59].

Les savants ont expliqué que {ceux qui détiennent l'autorité} signifiait ceux qui exercent l'autorité, tels que les chefs de guerre³⁵⁸, mais aussi les savants³⁵⁹. Ces deux interprétations sont justes.

Ces deux caractéristiques étaient présentes chez les Califes bien-guidés : ils excellaient dans la science et la justice, mais aussi dans la politique et l'autorité, bien que certains excellaient plus que d'autres – Abû Bakr et ‘Umar se distinguaient davantage que ‘Uthmân et ‘Alî. Après eux, personne n'a atteint cette excellence dans ces domaines hormis ‘Umar ibn ‘Abd Al-‘Azîz.³⁶⁰

³⁵⁸ « *Tafsîru-l-Tabarî* » (t.7, p.176).

³⁵⁹ « *Tafsîru-l-Tabarî* » (t.7, p.181).

³⁶⁰ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.2, p.169).

Ceux qui critiquent Abû Bakr, 'Umar et les autres Compagnons رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِمْ وَسَلَّمُ

Il n'existe aucune preuve qu'Abû Bakr et 'Umar aient délaissé une obligation ou commis un acte prohibé. Seuls deux types de personnes les critiquent :

Soit un homme hypocrite, hérétique et mécréant, qui utilise la critique contre eux comme moyen d'attaquer le Messager صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et la religion de l'Islam. Et ceci fut le cas du premier grand instituteur des Rafidites – le premier à avoir commis cette innovation – et le cas de tous les grands imams des sectes Batinites (*Bâtinîyyah*). Comme l'a dit Mâlik et d'autres hommes de science : « Ces gens-là n'ont critiqué les Compagnons du Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ que pour que l'on dise : "C'était un homme mauvais qui était entouré de mauvais Compagnons. Si cet homme était vertueux, ses Compagnons l'auraient été également." »³⁶¹

Soit un ignorant excessif dans son ignorance et ses passions, ce qui est le cas de la majorité des chiites – du moins, s'ils sont au fond d'eux musulmans. Jâbir رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ rapporte : « On rapporta à 'Âichah : "Des individus s'en prennent aux Compagnons du Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, y compris Abû Bakr et 'Umar." Elle répondit : "De quoi vous étonnez-vous ? Les œuvres de ces Compagnons ont cessé, mais Allah n'a pas voulu que leur récompense s'interrompe." »³⁶² 'Urwah a rapporté : « 'Âichah me dit : "Ô mon neveu. Il leur a été commandé d'implorer le pardon d'Allah pour les Compagnons du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, mais au lieu de cela, ils les ont insultés." » Rapporté par Muslim.³⁶³

Le Chaykh رَحْمَةُ اللَّهِ a dit : « La plupart des critiques vouées à l'encontre des Compagnons du Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ sont des mensonges. Quant à ce qui est véridique, il s'agit dans le plus mauvais cas d'un péché ou d'une faute. Or, la faute est pardonnée, et il existe de nombreux moyens pour expier le péché.

³⁶¹ « *Majmû'u fatâwâ Chaykhi-l-Islâm* » (t.4, p.429), « *Al-yawâ'iq al-mursalah* » (t.4, p.1405).

³⁶² Rapporté par Al-Khaṭîb dans son ouvrage « *Târikhu Baghdâd* » (t.13, p.151) et Ibn Al-Athîr dans son ouvrage « *Jâmi'u-l-usûl* » (t.8, p.554), numéro (6366).

³⁶³ Dans le Livre de l'exégèse, numéro (3022).

Beaucoup de ce que l'on reproche à l'un d'entre eux fait partie, en réalité, de ses qualités et de ses mérites. »³⁶⁴

³⁶⁴ « *Minhâju-s-sunnah an-nabawîyyah* » (t.3, p.175, 115, 58, 241 – 246, 38 – 44, 258 et 174), (t.4, p.256), (t.1, 205, 43 et 44).

La durée du califat d'Abû Bakr

Abû Bakr رضي الله عنه est resté au califat deux ans et quatre mois. Il décéda huit jours avant la fin du mois de Jumâdâ Al-Âkhirah, en l'an treize de l'Hégire. Ceci est la parole des biographes qu'a rapportée Ibn 'Abd Al-Barr, et c'est aussi ce qu'ont affirmé avec certitude Ibn Ishâq, Ibn Zabr, Ibn Qâni', Ibn Al-Jawzî et Adh-Dhahabî.³⁶⁵

L'avis correct est qu'il a vécu soixante-trois ans, et ceci est la parole de la majorité des savants.³⁶⁶

³⁶⁵ « *Al-isti'âb fî ma'rifati-l-as-hâb* » (t.3, p.977), « *Al-muntadham fî târikhi-l-mulûki wa-l-umam* » (t.4, p.130), « *Târikhu-l-islâm* » (t.2, p.53), « *Tarâbu-t-tathrib fî charâbi-t-taqrib* » (t.1, p.71).

³⁶⁶ « *Tarâbu-t-tathrib fî charâbi-t-taqrib* » (t.1, p.71).

Sa tombe

Ibn Sa‘d a rapporté d’Al-Qâsim ibn Muhammad « qu’Abû Bakr avait fait une recommandation à ‘Âichah : celle d’être enterré aux côtés du Messager d’Allah ﷺ. Lorsqu’il décéda, on creusa sa tombe et on plaça sa tête au niveau de l’épaule du Prophète ﷺ. La cavité creusée dans la tombe (*Al-lâhd*) fut accolée à la tombe du Messager d’Allah ﷺ. »³⁶⁷

Sa‘îd ibn Mansûr a rapporté que Sa‘îd ibn Al-Musayyib a dit : « ‘Âichah fit un songe dans lequel elle vit comme si trois lunes étaient tombées dans sa demeure. Elle le raconta à Abû Bakr – qui était l’un de ceux qui interprétaient le mieux les rêves. Ce dernier lui répondit : “Si ta vision est véridique, les trois meilleures personnes sur terre seront enterrées dans ta demeure.” Lorsque le Messager d’Allah ﷺ décéda, Abû Bakr lui dit : “Ô ‘Âichah ! Voici la meilleure de tes trois lunes.” »³⁶⁸

Que la prière d’Allah soit sur notre Prophète Muhammad, sa famille et l’ensemble de ses Compagnons, ainsi que Son salut.



**J’ai achevé la compilation et la classification de ce livre
en l’an mille quatre-cent-huit de l’Hégire.**

Muhammad ibn ‘Abd Ar-Rahmân ibn Muhammad ibn Qâsim

³⁶⁷ « *At-tabaqâtu-l-kubrâ* » (t.3, p.209).

³⁶⁸ « *Târikhu-l-khulafâ* » d’As-Suyûfi (p.87).

Table des matières

Introduction.....	6
La biographie de Chaykh Al-Islâm ibn Taymiyyah رحمه الله.....	8
La biographie de mon père رحمه الله	11
Introduction.....	19
Mes excuses	22
Les Compagnons et les Califes bien-guidés	24
Le mérite de certains califes sur d'autres	28
Abû Bakr le Véridique رحمه الله عز وجله, le meilleur des Compagnons	29
Sa lignée.....	30
Sa profession	31
Son rang avant l'Islam.....	32
Sa description de Véridique.....	33
Le terme arabe <i>As-Siddiq</i> (le Véridique) est plus éloquent que celui d' <i>As-Sâdiq</i>	34
Abû Bakr رحمه الله عز وجله est le premier compagnon à accourir vers le bien.....	35
Il est le premier à s'être convertir	36
Le premier à qui l'on porta préjudice pour sa foi en Allah.....	39
Il est le premier à avoir défendu le Messager d'Allah صل الله علیه وسّلّه	42
Il est le premier à avoir appelé à Allah.....	43
Il est le premier à avoir dépensé ses biens pour secourir l'Islam	45
Le mérite de s'empresser à dépenser et combattre dans la voie d'Allah, et le fait qu'Abû Bakr était le premier d'entre eux à les accomplir	48
La devancer d'Abû Bakr sur 'Umar concernant les dépenses	49
Abû Bakr رحمه الله عز وجله est le compagnon du Prophète صل الله علیه وسّلّه de manière absolue	50
La compagnie	51

Le mérite d'accompagner le Prophète ﷺ	51
L'illustration d'Abû Bakr dans la compagnie du Prophète ﷺ	52
Il était son compagnon lors du voyage de l'émigration. Et les sept aspects du verset : {Si vous refusez votre soutien au Messager...} qui démontrent sa primauté	53
Le récit de son voyage en compagnie du Prophète ﷺ lors de l'émigration	59
Abû Bakr رضي الله عنه est le plus pieux de la communauté	62
Il avait la foi la plus forte de la communauté	65
Le Messager a témoigné de la complétude de la foi d'Abû Bakr et de 'Umar ..	66
Il est le plus érudit des Compagnons et de cette communauté, mais aussi le plus intelligent.....	67
La raison pour laquelle lui et de grands Compagnons n'ont rapporté que peu de hadiths	71
Il était l'un des scribes de la Révélation.....	73
Il était le plus acète des Compagnons	74
Il était le plus courageux après le Messager d'Allah ﷺ	75
Il était celui que le Messager d'Allah ﷺ aimait le plus	79
Le Prophète ﷺ prenait la défense d'Abû Bakr.....	81
Il n'a jamais causé du tort au Prophète ﷺ	82
Sa fille est la femme que le Prophète ﷺ aimait le plus.....	83
La foi de tous ses proches fait partie de ses particularités	85
L'attention qu'Abû Bakr accordait aux proches du Messager d'Allah ﷺ	86
« Fadak » a retiré le désaccord autour de cette question	88
Abû Bakr était le premier à être consulté	90
Le Prophète ﷺ consultait Abû Bakr et 'Umar dans les affaires dans lesquelles il n'y avait pas une Révélation spécifique à celles-ci.....	94

Le Prophète ﷺ compara chacun des deux à deux Prophètes.....	95
Abû Bakr était le plus éloquent et le plus grand orateur des Compagnons	97
Le sermon d'Abû Bakr après le décès du Messager ﷺ	99
Le sermon qu'il prononça le jour de Saqîfah.....	101
Le sermon qu'il prononça après le serment d'allégeance.....	102
Le sermon qu'il prononça lorsque de nombreux Arabes apostasièrent	103
Le sermon qu'il prononça lorsqu'il rassembla des armées pour combattre les Gens du Livre, au Châm.....	105
Le meilleur de la communauté, après le Prophète ﷺ, est Abû Bakr....	106
Pour chaque éloge présent dans le Coran, Abû Bakr est le premier désigné..	111
Les caractéristiques qui se sont réunies chez Abû Bakr en un seul jour.....	113
Le premier de cette communauté à entrer au Paradis	114
On l'appellera de toutes les portes du Paradis.....	115
Les éloges de 'Âichah pour son père	116
La parole de 'Umar : « Une nuit et une journée d'Abû Bakr sont meilleures que 'Umar et toute sa famille. ».....	119
Le califat d'Abû Bakr, le Véridique	122
Le Véridique رَجُلَيَّةٌ est le calife du Messager ﷺ, et il est le plus en droit au califat après lui.....	123
Le califat d'Abû Bakr est un califat authentique et légitime, confirmé par les textes religieux et le consensus	125
Le premier aspect : le Prophète ﷺ annonça que son califat aurait lieu, chose qu'il loua et approuva.....	126
Le deuxième aspect : l'injonction de lui obéir et de lui confier l'ordre des choses	130
Le troisième aspect : l'orientation que le Prophète fit à la communauté de lui prêter allégeance.....	133
Les indications du Coran sur le califat d'Abû Bakr رَجُلَيَّةٌ	138
Des paroles indiquant le califat d'Abû Bakr	140

D'autres preuves pour ceux qui ne maîtrisent pas la science des chaînes de transmission.....	142
Les hadiths authentiques ne prouvent pas que 'Alî est le meilleur des Compagnons, ni ne prouvent son infaillibilité, ni sa légitimité au califat après la mort du Prophète ﷺ	149
Les hadiths mensongers.....	160
Le consensus autour de l'imamat d'Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ.....	167
Sa'd ibn 'Ubâdah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ ne prêta pas allégeance.....	171
'Alî رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ et certains Banû Hâchim tardèrent à prêter allégeance.....	173
Le consensus reconnu et établi concernant l'imamat.....	176
Et quand bien même le consensus sur le califat d'Abû Bakr ne serait pas établi	178
Le califat d'Abû Bakr fut établi par le Livre et le fer	179
Les œuvres d'Abû Bakr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ, après être devenu calife, font partie de ses vertus	180
La parfaite gouvernance d'Abû Bakr le Véridique رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ	193
Parmi les signes de la perfection du Véridique رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : son recours à quelqu'un d'implacable. Et parmi les signes de la perfection de 'Umar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : son recours à quelqu'un de doux	195
La perfection des Califes bien-guidés et de 'Umar ibn 'Abd Al-'Azîz	197
Ceux qui critiquent Abû Bakr, 'Umar et les autres Compagnons رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ	198
La durée du califat d'Abû Bakr	200
Sa tombe.....	201
Table des matières.....	202

ابو بكر الصداق

أَفْضَلُ الصَّحَابَةِ وَأَحَقُّهُمْ بِالْخِلَافَةِ

جَمِيعَهُ وَرَبَّهُ

فَضِيلَةُ الشَّيْخُ مُحَمَّدُ بْنُ عَبْدِ الرَّحْمَنِ أَبْنُ قَاسِمٍ

(١٣٤٥ - ٥٧٢٨)

مِنْ مِنَاجَاتِ السُّنَّةِ النَّبِيَّةِ لِشَيْخِ الْإِسْلَامِ أَبْنِ تَيْمِيَّةَ قَدَّسَ اللَّهُ رُوحَهُ

(٦٦١ - ٥٧٢٨)

حَقْقَةُ أَبْنِهِ

دُ. عَبْدُ الرَّحْمَنِ شَيْخُ الْفَقِيرِ

إِمامٌ وَخطيبٌ الشَّيْخُ الْبَوَّافُ الشَّافِعِيُّ

مُتَرَجِّمٌ بِالْفَرْنَسِيَّةِ